



HAL
open science

La relation du Conseiller Principal d'Éducation et de l'enseignant dans la gestion de conflit avec l'élève

Nathalie Brunet, Carole Boigné

► **To cite this version:**

Nathalie Brunet, Carole Boigné. La relation du Conseiller Principal d'Éducation et de l'enseignant dans la gestion de conflit avec l'élève. Education. 2018. dumas-01809541

HAL Id: dumas-01809541

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01809541>

Submitted on 6 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Nantes

Master

« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »

Mention encadrement éducatif

**La relation du Conseiller Principal d'Education et de
l'enseignant dans la gestion de conflit avec l'élève**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Master 2

soutenu le 23 Avril 2018, par

Nathalie BRUNET
E975130Z

Carole BOIGNE
E16D662F

Céline Chauvigné, directrice de mémoire

Engagement de non plagiat

Je, soussigné(e)..... Nathalie BRUNET.....

étudiante et/ou professeur-stagiaire en MEEF à l'ESPE de l'Université de Nantes

- déclare avoir pris connaissance de la [charte anti-plagiat de l'Université de Nantes](#),
- déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiés sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.

En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour rédiger ce mémoire / écrit réflexif.

Date : le 09.04.2018

Signature :



Engagement de non plagiat

Je, soussigné(e)..... **Carole Boigné**.....

étudiante et/ou professeur-stagiaire en MEEF à l'ESPE de l'Université de Nantes

- déclare avoir pris connaissance de la [charte anti-plagiat de l'Université de Nantes](#),
- déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiés sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.

En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour rédiger ce mémoire / écrit réflexif.

Date : 09.04.2018

Signature :



Sommaire du mémoire

Sommaire

Introduction	p.1
1. Une conception particulière de l'Ecole	p.3
A. L'Ecole sélective pour des objectifs concrets	p.3
A.1. La conception du modèle du « couvent »	p.3
A.2. L'ère Napoléonienne et l'école « caserne »	p.4
B. L'ouverture à une Ecole pour tous	p.4
B.1. Jules Ferry et la victoire républicaine dans les années 1880	p.4
B.2. Les prémisses d'une école unique qui éduque	p.5
2. Evolution du contexte socio-économique : une Ecole qui se modifie	p.7
A. Les changements fondamentaux du XXème siècle	p.7
A.1. Massification et démocratisation : une diversité du public scolaire	p.7
A.2. Evolution et changement de la place de l'enfant	p.9
A.3. Les nouvelles valeurs de la société moderne	p.9
B. Une adaptation lente et difficile de l'Ecole	p.10
B.1. L'influence nuancée des pédagogies nouvelles	p.10
B.2. Une légitimité de l'Ecole remise en question	p.11
B.3. À partir des années 80-90 : des réformes nécessaires et incontournables	p.12
3. Du malaise scolaire à la nécessité d'une collaboration enseignants/CPE	p.15
A. La persistance d'un malaise scolaire	p.15
A.1. Des élèves en difficulté scolaire	p.15

A.2. Malaise des enseignants face à ces nouveaux élèves	p.16
A.3. L'apparition des conflits dans la relation pédagogique	p.18
B. La gestion des conflits	p.19
B.1. La teneur d'un conflit	p.19
B.2. Les enjeux d'une gestion de conflit	p.20
B.3. Les « outils » pour la résolution de conflit	p.20
C. La collaboration CPE-enseignant dans la gestion de conflit	p.22
C.1. Une collaboration légitimée	p.22
C.2. Résistances et risques de dérives dans la collaboration CPE/enseignants	p.22
4. Problématique, hypothèses et méthodologie	p.24
A. Problématique	p.24
B. Hypothèses	p.25
C. Méthodologie de l'enquête	p.25
C.1. Quels établissements ?	p.25
C.1.1 LGT Ferdinand Buisson	p.26
C.1.2 Lycée Polyvalent Paul Emile Victor	p.26
C.2. Portraits préalables aux entretiens	p.27
C.2.1. Les professionnels du LGT Ferdinand Buisson	p.27
C.2.2. Les professionnels du Lycée Polyvalent Paul Emile Victor	p.28
C.3. Les entretiens semi-directifs	p.28
C.3.1. Préparation des entretiens	p.28
C.3.2. Organisation de l'analyse	p.29
C.3.2.1 Une extraction d'information	p.29

C.3.2.2. Une analyse par thématique	p.30
C.3.2.3. Une analyse de contenu	p.30
5. Résultats de l'enquête	p.31
A. Conceptions de la prise en charge de la gestion du conflit	p.31
A.1. La gestion du conflit : un sujet tabou	p.31
A.2. Une démarche de longue haleine	p.32
A.2.1 La notion de temps chez les anciens CPE	p.32
A.2.2. Une question de confiance et de compétences	p.32
A.2.3 La communication : un levier essentiel	p.33
A.2.3.1. Le partage comme condition indispensable	p.33
A.2.3.2. Le pouvoir et la légitimité : un frein à la communication	p.33
A.3. La gestion du conflit : un aspect évacué du métier de l'enseignant	p.34
A.4. Trois approches de la gestion de conflit	p.34
A.4.1. Une gestion des crises	p.35
A.4.2. Une gestion renvoyée au CPE	p.35
A.4.3. Une gestion conjointe rappelant le rôle des parents	p.36
B. Les représentations des métiers dans la gestion des conflits avec les élèves	p.37
B.1. Les représentations du métier de CPE	p.37
B.1.1. Le CPE : expert en matière de conflit	p.37
B.1.2. L'attente du Surveillant Général	p.38
B.2. Les représentations du métier des enseignants	p.39
B.2.1. Un sentiment d'incompétence chez les enseignants	p.39
B.2.2. Une gestion de conflit occultée par le temps du savoir	p.40

B.2.3. Le Professeur Principal : une mission éducative reconnue	p.40
B.3. Des représentations des métiers en évolution	p.41
B.3.1. L'autorité du professeur : la nécessité d'arriver à une autorité éducative partagée	p.41
B.3.2. De la perte d'autorité au travail en équipe	p.42
C. L'environnement scolaire et ses impacts sur la collaboration CPE-Professeur	p.43
C.1. Le temps scolaire ou la difficulté à collaborer	p.44
C.1.1 Une organisation spatio-temporelle à questionner	p.44
C.1.2. Une surcharge de travail : un frein à la collaboration	p.44
C.2. La taille de l'EPL : une interconnaissance professionnelle plus difficile	p.46
C.3. Le climat scolaire : facteur évident de la relation enseignant-élève	p.46
C.4. L'enjeu d'une politique d'établissement	p.47
D. La gestion de conflit : un enjeu éducatif pour la réussite pédagogique	p.47
D.1. Un enjeu éducatif pour une réussite scolaire	p.47
D.2. Deux types de collaboration : un accompagnement éducatif à deux vitesses	p.48
D3. Le CPE : pilier de cet enjeu éducatif	p.49
Conclusion de l'enquête	p.50
Conclusion	p.52
Bibliographie	p.55
Annexes	p.58
4^{ème} de couverture	

Introduction

Notre réflexion s'est initialement posée sur les relations conflictuelles entre enseignants et élèves. En effet, nous avons été interpellées par la difficulté de nombreux enseignants à assurer leur mission face à certains élèves notamment lors de la transmission des savoirs. L'incompréhension de ces deux entités, l'une vis-à-vis de l'autre, implique fréquemment l'intervention du CPE. Ainsi, cette démarche s'est-elle petit à petit ouverte à d'autres questionnements qui ont conduit à penser la collaboration entre le corps professoral et le Conseiller Principal d'Éducation (CPE) dans ces situations de conflits avec l'élève. La coopération et la collaboration de ces deux professionnels, autour de la résolution de conflit suscitent tout notre intérêt et sont, en effet, au coeur de notre recherche.

Pourquoi le CPE trouve-t-il la légitimité d'intervenir dans ce contexte conflictuel entre professeur et élève ? Quels sont les freins et les limites de son intervention ? Tels ont été nos questionnements donnant matière à l'élaboration de ce travail de recherche.

Afin de trouver des pistes de réflexion, nous avons tenté d'identifier la place de chacun dans cet objectif de résolution de conflit. Dans cette idée, le premier questionnement auquel nous avons répondu est relatif à la légitimité que chacun accorde à l'autre profession au sein de la communauté éducative. Quels sont les éléments qui viennent influencer particulièrement la relation enseignant-CPE ? Quelle représentation chacun construit-il de l'autre ? Et quel effet un tel avis peut-il avoir ? Pour traiter ces questions, une lecture historique de l'évolution des professions sera nécessaire : s'appuyer sur les changements du système scolaire et notamment sur la distanciation de l'approche pédagogique et éducative permettra de comprendre les influences et les enjeux actuels dans les rapports entre professionnels (I-).

Une autre dimension est indispensable à prendre en compte afin de travailler autour de la résolution de conflits entre un enseignant et un élève. Dans une visée plus générale, il convient de questionner le sens et la légitimité du système éducatif actuel pour l'élève. Le passage d'une École autrefois légitimée à une École aujourd'hui controversée sera illustré afin d'identifier les éléments qui caractérisent la réalité actuelle des professionnels et des élèves (II-).

Après avoir questionné et décrit dans une première et une deuxième partie les éléments à l'origine de la cristallisation du malentendu entre enseignant et élève, nous nous attarderons à envisager les axes de travail nécessaires à la résolution des conflits (III-). Nous définirons dans un premier temps les différentes formes d'expression du malaise des élèves. Puis nous

développerons les éléments qui définissent celui des enseignants en réponse aux difficultés des élèves. Nous déclinons le concept de gestion de conflit. Enfin, nous interrogerons la place de la vie scolaire dans ce relationnel conflictuel : comment peut-elle trouver sa place dans ce conflit ? Quelles approches, quelles relations sont privilégiées afin d'adopter une intervention cohérente et bénéfique à la réussite scolaire de l'élève ? A quelles résistances le CPE et son service doivent-ils faire face ?

Notre objet de recherche implique différents éléments que nous détaillerons dans une première partie : la construction historique du système scolaire et son influence actuel. Dans une deuxième partie, nous développerons les évolutions sociétales qui ont amené l'élève à modifier son rapport à l'École. Puis nous verrons en quoi les pratiques enseignantes trouvent leurs limites face à un public qui a évolué. Ces éléments qui cristallisent les situations de conflit forment le corps de notre travail. Nous illustrerons dans une troisième partie, en quoi le malaise des enseignants et des élèves conduit au conflit. Les pistes autour de la collaboration professionnelle CPE-enseignant seront détaillées et mises en avant. Enfin, suite à ces recherches, nous exposerons des hypothèses afin de permettre une collaboration légitime et efficace dans cet objectif de résolution de conflit. Nous aborderons la méthodologie employée pour réaliser notre enquête. Nous définirons le terrain sur lequel celle-ci s'est déroulée. Cette démarche a pour objectif de vérifier les hypothèses avancées et de discuter dans une troisième partie les résultats obtenus.

I- Une conception particulière de l'École

L'École française est une organisation ancienne, son évolution au fil des années a permis de répondre aux besoins du peuple et de la société. Eirick Prairat (2013) qualifie à ce sujet différents modèles sur lesquels l'école s'est construite et transformée : l'école "couvent", l'école "caserne" et enfin l'école "républicaine".

A/ L'École sélective pour des objectifs concrets

1° La conception du modèle du "couvent"

Du Moyen-âge jusqu'au 18ème siècle, l'Église instaure un "milieu moral organisé" (Durkheim, 1922). C'est sur cette idée que naît le besoin de former les futurs clercs. L'intérêt pour l'Église est alors de façonner les idées religieuses des élèves. Jusqu'au XIème siècle et dans ce contexte, seuls certains élèves, destinés à intégrer le clergé, se retrouvent dans les abbayes et forment "l'excellence éducative". Les autres font part d'un enseignement extérieur aux édifices religieux, appelé "écoles distinctes". Toutefois, l'objectif de transmettre des savoirs ecclésiastiques reste de mise.

Cette conception de l'éducation restera très présente au 18ème siècle et influencera durablement la manière de concevoir l'École et ce malgré la volonté des Lumières de se séparer de l'éducation religieuse. Cette pensée humaniste, contrairement au dogmatisme religieux, met en avant une éducation fondée sur l'émancipation du citoyen et sa capacité à penser par lui-même à travers le combat contre l'ignorance. Il s'agit d'affirmer que, grâce à la transmission de savoirs, les hommes accèdent à la liberté. L'École est ainsi perçue comme un lieu d'émancipation de l'individu et qui développe l'esprit critique et la réflexion individuelle (Condorcet, 1793). L'objectif est d'éclairer et d'éveiller le futur citoyen. Toutefois, l'enjeu sociétal d'une transmission de valeurs chrétiennes reste fort, ce qui freine la philosophie des Lumières (Obin, 2006). Le monopole de l'Église persistera à l'École lors de la Révolution en 1789 jusqu'aux années Ferry en 1881-1882. À cette époque, l'École connaît un cadre ferme alimenté par des mesures disciplinaires tels que les châtiments corporels réalisés sur les élèves fautifs. Ce type de punition est-il alors, une forme d'éducation ? Si nous nous appuyons sur l'idée d'émancipation des Lumières, de telles pratiques ne semblent pas cohérentes avec la visée éducative. En effet, la valorisation de la personne semble nécessaire afin de favoriser cette finalité. Or, la pratique des châtiments questionne quant aux impacts psychologiques qu'elle génère sur le sujet fautif et sur sa capacité à "grandir".

À cette époque, l'école est réservée à des milieux sociaux favorisés, elle n'est pas celle de tous. L'intérêt de former des élites apparaît nécessaire pour la Nation notamment dans les domaines de l'armée et de l'administration (Revue du souvenir napoléonien, 2006).

2° L'ère Napoléonienne ou l'école "casernes"

En 1802, Napoléon met la priorité sur la formation des élites. Il crée l'Université Impériale : un système divisé par disciplines. Cette organisation de l'Université influencera l'organisation des écoles à travers les programmes nationaux qui se verront par la suite, eux-aussi, divisés par matières (français, mathématiques, etc). À cette époque, l'objectif de l'école est alors centré sur les savoirs et leur acquisition. L'Université Impériale et les lycées de Napoléon sont sélectifs et s'adressent à un public qui partage ses codes et ses ambitions. La démarche d'instruction s'organise alors sur un modèle verticale : du savant à l'apprenant. Au regard de l'adéquation du public sélectionné aux valeurs de la nation, la discipline semblait évidente dans les établissements scolaires et s'articulait autour d'une organisation stricte : l'appel au début de chaque classe, les pupitres étaient passés en revue, les punitions étaient presque toujours la prison (ou le cachot), la malpropreté, le manque de politesse étaient réprimandés. Le caractère supérieur des proviseurs, des maîtres d'études et des professeurs, favorisait le respect de ce cadre. Cette conception historique du système semble être à l'origine de la différenciation des pratiques encore marquée de nos jours, entre pédagogie et éducation. Le manque de lien à cette époque, entre les apprentissages et les punitions n'ont pas permis de penser des sanctions utiles à la construction de l'élève.

Ainsi, l'école "couvent" et l'école "casernes" sélectionnent pour répondre à des objectifs concrets de formation (futurs clercs, puis des élites) et à des besoins sociétaux. Ce système réservé à une partie de la population s'est alors vu questionné face à la montée des idées Républicaines. L'intérêt de ce mouvement est de permettre un accès au savoir pour tous, dans l'objectif de former des citoyens éclairés et ainsi de pérenniser la République.

B/ L'ouverture à une École pour tous

1° Jules Ferry et la victoire républicaine dans les années 1880

Les lois Ferry (1881-1882) instaurent une école pour tous et amènent les prémisses d'un changement nécessaire du système éducatif. Portant l'âge de la scolarité obligatoire à 13 ans, les

principes défendus définissent une école égalitaire, gratuite et laïque. L'enjeu est de lutter contre le particularisme, notamment religieux.

Si le système scolaire prône l'accès au savoir pour tous, il se construit néanmoins jusqu'en 1918, autour de deux écoles, divisant ainsi la population : l'école du peuple et celle des notables. Ces deux organisations s'appuient sur des pratiques professionnelles différentes : l'une basée sur des savoirs utiles, pratiques, l'autre sur des savoirs plus scientifiques. La question de la discipline, elle aussi, diffère entre ces deux types d'établissements. Pour l'école des notables, la discipline paraît peu présente, les valeurs républicaines étant déjà assimilées par les élèves (Prost, 1969). A contrario, l'école du peuple se donne comme objectif d'inculquer aux élèves les valeurs nationales. Toutefois, dans les deux systèmes, ces deux dimensions (discipline et pédagogie) restent indépendantes.

Puis, la période de guerre (1914-1918) que connaît le pays vient renforcer les valeurs d'unité nationale. Dans ce contexte difficile, l'égalité de traitement entre les citoyens ainsi que la principe de liberté sont des notions mises en avant. Une telle réflexion amène à questionner certaines institutions comme l'école. L'idée d'une école unique est alors avancée afin de donner les mêmes moyens et les mêmes chances à chacun et de permettre une plus grande liberté notamment dans les choix d'orientation.

2° Les prémisses d'une école unique qui éduque

*En 1918, un groupe d'officiers (enseignants avant la guerre), appelés les Compagnons, publient un ouvrage "L'Université Nouvelle". Ils souhaitent une réforme générale de la France et du système d'enseignement. Dans leurs propos, ils s'appuient sur les conditions de la démocratie qu'ils lient à la notion d'intérêt général. Ils avancent l'idée que chacun puisse contribuer au fonctionnement de la société en fonction de ses aptitudes et non selon son origine sociale. L'école unique apparaît ainsi : "*L'école unique résout simultanément deux questions : elle est l'enseignement démocratique et elle est la sélection par le mérite*" (L'Université nouvelle, I, p. 26). Toutefois, la période d'entre-guerres sera marquée par des débats vifs, dans lesquels s'affronteront partisans et opposants au concept d'école unique.

*Dans les années 30, Jean Zay introduira une approche éducative dans le système scolaire. En 1936, il prolonge l'obligation scolaire à 14 ans. L'argument avancé est alors de favoriser la réflexion et la mise en oeuvre des liens entre le monde scolaire et le monde professionnel pour permettre une préparation directe à la vie active. L'orientation prise par le ministre de l'Education Nationale est une vision humaniste : "*Le rôle (de l'École) est moins de*

les pourvoir d'un bagage de connaissances utiles que de favoriser le libre et complet développement de leurs facultés et d'en faire des hommes, en cultivant chez eux tout ce qui fait l'excellence de l'homme : l'intelligence, le cœur, le caractère, le sens moral, le goût du beau." (Prost, 1937-1938, p. 6). Ainsi, la volonté de développer des compétences chez l'élève prend le dessus sur l'acquisition des savoirs disciplinaires. Ce pas de côté illustre l'avancée d'une démarche éducative.

En effet, si nous définissons l'Éducation comme étant une "*relation dissymétrique, nécessaire et provisoire visant à l'émergence d'un sujet*" (Meirieu, 1997, p.31), il convient de noter le tournant éducatif que prend l'École dans les idées nouvelles avancées par Jean Zay, notamment autour de cette idée d'émancipation de l'élève. Cette visée s'inspire étroitement de la pensée des Lumières. Elle tend à estomper la priorité d'une école centrée sur l'acquisition des savoirs (pour une utilité sociétale) pour une école qui favorise l'émergence du sujet (pour un intérêt individuel puis collectif). Or, le contexte du pays, bouleversé par la seconde guerre mondiale, influence et ralentit le développement de cette pensée nouvelle. Les ministres de l'Education Nationale se succèdent au cours de cette période de guerre et ne permettent pas d'affirmer une réelle politique novatrice.

*Toutefois, en 1947, le Plan Langevin Wallon, aboutissement d'un grand mouvement d'idées développées par le gouvernement de Jean Zay, vient rappeler l'orientation prise par l'ancien ministre de l'Education Nationale. Précurseur en terme de nouvelles pratiques pédagogiques, il définit d'étroits liens entre la discipline et l'éducation et prévoit également l'ouverture de plusieurs voies d'orientation, pour les élèves en difficulté avec le système (des formations individualisées notamment). Malgré l'ouverture à des perspectives révolutionnaires, ce projet ne verra jamais le jour.

Ainsi, l'École de la première moitié du XXème siècle reste un monde clos malgré l'émergence de principes républicains s'appuyant sur des valeurs d'égalité et de gratuité. Elle s'est construite sur un système divisé, entre discipline et transmission des savoirs, afin d'atteindre des objectifs précis dans un premier temps : la formation religieuse (école "couvent") et la formation des élites (école "caserne"). L'ouverture d'une "école pour tous" à travers les lois Ferry permettront l'accès au savoir pour chacun, mais selon deux voies d'accès distinctes : "l'école du peuple" et "l'école des notables". L'accès au collège et au lycée reste réservé à des élèves issus de milieux sociaux favorisés. Le système scolaire repose donc encore fortement sur un principe de sélection sociale. Les familles de milieux sociaux favorisés retrouvent dans leur

propre culture, les pratiques de l'École. Le cadre disciplinaire est relativement compris par la plupart des élèves et donc respecté. Les écarts de comportement sont rarement observés.

De plus, cette organisation du système ne favorisant pas la mixité sociale sera gage de réussite en matière d'orientation professionnelle, ce qui suffira à asseoir sa légitimité auprès des familles, dans l'intérêt du pays. En effet, le contexte de guerre amplifie le besoin de formation de la future main d'oeuvre et valorise donc l'intérêt de former à des savoirs utiles. La discipline et le savoir resteront deux dimensions du travail scolaire, bien dissociables : un parti pris qui ne sera pas encore questionné.

Le besoin d'éduquer n'est pas encore clairement identifié comme étant une condition d'accès à l'apprentissage des savoirs. L'enjeu de former la future main d'oeuvre, à travers des savoirs utiles, prend le dessus dans cette période d'entre-guerres. Toutefois, les principes avancés par Jean Zay, l'élaboration du Plan Langevin-Wallon et l'idée qui mûrit d'une école unique, ouvrent la porte à une avancée éducative.

Les évolutions sociales et économiques (massification, démocratisation de l'enseignement, hétérogénéité du public scolaire, prospérité, place de l'enfant,...) dans la seconde moitié du XXème siècle viennent remettre en question ce fonctionnement traditionnel de l'École. L'idée d'une École unique aboutit et oblige à penser Education afin d'assurer l'égalité des chances entre les élèves. L'approche pédagogique, quant à elle, doit s'adapter.

Dans cette première partie nous venons d'aborder la spécificité de la construction historique du système scolaire français marqué par une distinction forte entre la sphère pédagogique et la sphère éducative. Dans la partie qui suit, nous allons désormais aborder les raisons pour lesquelles ce fonctionnement a été largement remis en question dans les années d'après guerre. Nous verrons également de quelles manières les différentes réformes ont engagé une adaptation de l'École face à cette perte de légitimité.

II- Evolution du contexte socio-économique : une École qui se modifie

A/ Les changements fondamentaux du XXème siècle

1° Massification et démocratisation : diversité du public scolaire

La massification et la démocratisation de l'enseignement sont à l'origine des profondes évolutions du système scolaire. La scolarisation des enfants issus du Baby-boom et la loi Berthoin (1959) rendant obligatoire l'école jusqu'à l'âge de 16 ans, ont accru considérablement

la population scolarisée. Avec l'accès massif d'enfants des classes populaires à l'enseignement secondaire, le public scolaire est devenu plus hétérogène.

La démocratisation de l'enseignement se poursuivra avec la loi Haby (juillet 1975) qui instaure la gratuité du collège pour tous. En effet, si jusqu'alors, l'accès au collège payant ne pouvait être possible pour tous les enfants, cette loi va permettre à tous les élèves, quel que soit leur origine sociale, d'intégrer le collège « unique ». Avec cette réforme, on voit disparaître l'existence du système scolaire dual qui séparait jusqu'alors les élèves en fonction de leur origine sociale. De la même manière que la loi Berthoin, cette nouvelle loi accentue aussi l'hétérogénéité du public scolaire. Elle a favorisé l'apparition d'une mixité sociale, culturelle et économique des élèves.

Cette première évolution concernant le public accueilli à l'École induit la nécessité de modifier profondément l'organisation du système scolaire. *“Ces « nouveaux écoliers » ont posé, année après année, à un système scolaire figé, un problème dont la gravité n'a fait que croître jusqu'à menacer aujourd'hui son intégrité”* (Bentolila, 2012). L'hétérogénéité effective du nouveau public scolaire a remis en question un accueil éducatif et pédagogique uniforme et traditionnel des élèves. Cet accueil, auparavant basé sur une notion d'inculcation des savoirs et d'une éducation marquée par la morale judéo-chrétienne, semblait alors beaucoup plus complexe au vu de la diversité du public.

En effet, avant le collège unique, avec les deux “filiales” scolaires distinctes, il y avait deux “types” d'enseignement bien différents mais adaptés à chaque public, c'est à dire à la classe bourgeoise d'un côté et à la classe populaire de l'autre. L'école bourgeoise hérite de l'ère napoléonienne dans laquelle les matières étaient clairement distinctes et où les questions éducatives prenaient peu de place.

Avec l'unification du système scolaire, reposant sur ce fonctionnement historique issu des écoles bourgeoises, les pratiques professionnelles n'étaient alors plus adaptées à la mixité du nouveau public (Prost, 1969). La division du travail (éducation/pédagogie) telle qu'elle était proposée, ne faisait pas sens pour une partie des élèves. Il s'agissait désormais d'instruire des enfants éduqués selon des codes différents de ceux valorisés jusqu'alors par l'École bourgeoise, tout en proposant de nouvelles approches de plus en plus individualisées.

Durant cette même période, l'évolution de la place de l'enfant dans la famille a rendu l'adaptation des pratiques professionnelles d'autant plus nécessaire.

2° Évolution et changement de la place de l'enfant

La seconde moitié du XX^{ème} siècle, marquée par des évolutions économiques et sociologiques, fait apparaître de profondes modifications dans le fonctionnement de la famille. Une place bien plus importante va être attribuée à l'enfant et à la prise en compte de son épanouissement. Des éléments comme la baisse de la mortalité infantile, la croissance économique ainsi que l'amélioration des conditions de vie ont pleinement modifié la place de l'enfant dans la société et en premier lieu dans sa famille. Ce nouveau contexte socio-économique permet effectivement d'accorder beaucoup plus d'attention aux enfants et à leur développement (Langlois, 1990).

Les théories relatives à la psychologie infantile telle que celles de Piaget (1966), Wallon (1941) ou encore Vygotsky (1935), bénéficieront d'un nouvel intérêt. Par leurs influences, s'engage alors la nécessité d'accorder une attention plus particulière à l'éducation infantile. Désormais, l'enfant doit être au centre des préoccupations éducatives et ces courants psychologiques impactent profondément la manière d'envisager la pédagogie et les méthodes éducatives à l'École. *« l'ancienne éducation [avec son uniformité] dans les programmes et les méthodes, place son centre de gravité hors de l'enfant... Le changement qui est en train de se produire dans notre éducation est un déplacement du centre de gravité. (...) Ici, c'est l'enfant qui devient le soleil autour duquel gravite tout l'appareil scolaire, il est le centre par rapport auquel on s'organise. »* (Dewey, 1976, p. 23)

3° Les nouvelles valeurs de la société moderne

L'avènement d'une société marchande moderne avec ses nouvelles valeurs va elle aussi largement influencer l'évolution de la prise en compte de l'enfant. La montée de l'individualisme ou encore de la valeur d'égalité impacteront les rapports sociaux entre enfants et adultes. La relation professeur-élève sera notamment directement concernée et questionnée par cette évolution. En rupture avec les valeurs traditionnelles liées au collectif et aux relations hiérarchiques, ces valeurs modernes remettent effectivement en question les notions d'une instruction unique pour tous mais aussi celle d'une autorité (Blais, Gauchet et Ottavi, 2014).

En cela, elles touchent aux aspects pédagogique et éducatif de l'École. D'un côté, la transmission traditionnelle d'un savoir sous forme d'inculcation unique est remise en question. Dans cette société moderne, l'enfant refuse de subir son développement. Tout comme chacun, il demande à être pris en compte en fonction de sa singularité. L'enfant aspire alors à devenir co-acteur de son développement et de ses apprentissages que ce soit dans sa famille ou à l'école (Blais et al., 2014).

De l'autre côté, la discipline traditionnelle marquée une pratique autoritaire du pouvoir ne fait plus sens auprès des élèves. Progressivement, les nouvelles générations vont de plus en plus remettre en question leur rapport à l'autorité tel qu'il était pensé et accepté jusqu'à présent. Mai 68 marque le tournant pour une génération cherchant toujours plus à s'émanciper et à affirmer son identité. L'autorité et les relations hiérarchiques ne se posent plus comme "allant de soi". Toutes les institutions telles que la famille ou encore l'École sont alors remises en question dans leur fonctionnement traditionnel (Robbes, 2011).

Ainsi, non seulement on accorde une place plus importante à l'enfant, mais celui-ci affirme aussi son désir d'être pris en compte en tant que personne à part entière. Le public accueilli à l'École a profondément changé, que ce soit de par ses diverses origines socio-culturelles mais aussi de par son nouveau rapport à la société et aux différentes institutions.

Au regard de ces évolutions, il devient essentiel de modifier le fonctionnement de l'École afin de s'adapter à ce nouveau public. Il n'est effectivement plus possible de continuer à envisager la pédagogie ni l'éducation de façon traditionnelle et comme deux champs totalement indépendants. C'est donc à partir des années 70 que la nécessité des premières modifications scolaires s'envisage. Pour autant, cette prise de conscience n'aboutira pas à des changements immédiats. Ce n'est que face à la perte de légitimité de l'École qu'ils deviendront alors incontournables.

B/ Une adaptation lente et difficile de l'École

1° L'influence nuancée des pédagogies nouvelles

Bien qu'initiée depuis le début du XXème siècle, l'Éducation nouvelle propose une vision différente de l'approche pédagogique et présente un intérêt certain pour l'adaptation de l'École dans les années 70. Fondée sur le principe des pédagogies actives, elle marque la transformation des pédagogies sur trois points fondamentaux (Gauthier et Tardif, 2012).

En lien avec l'évolution de la conception de l'enfance, ce courant modifie les buts de l'éducation. Il ne s'agit plus de modeler les enfants sans prendre en compte leur individualité mais plutôt de favoriser le développement de leur personnalité et de leurs compétences. Ensuite, ces pédagogies nouvelles font apparaître une toute autre institution scolaire, fondée sur le principe d'une école active. L'expérience devient ici une méthode valorisée pour l'apprentissage des savoirs. Enfin, le rôle de l'éducateur et de l'enseignant en particulier se doit aussi d'évoluer. Ce dernier ne transmet plus seulement des savoirs, il construit aussi les conditions favorables aux apprentissages de chaque enfant.

Cette éducation nouvelle, soutenue et encouragée par le plan Langevin-Wallon dès 1947, restera pourtant encore peu appliquée. L'influence de ce courant sera limitée et ne sera effective que dans certains établissements expérimentaux comme l'École des Roches, l'école Decroly ou encore les Classes nouvelles de la Libération créées par G. Monod. Le début de la Guerre froide interrompra cette dynamique et le plan Langevin Wallon n'aboutira pas.

Ainsi, même si cette approche est innovante et propose des pédagogies permettant de s'adapter au nouveau public scolaire, elle sera peu suivie par l'ensemble des professionnels. La relation dissymétrique entre élèves et professeurs (basée sur l'autorité et le pouvoir) sera encore largement présente et empêchera l'application effective de ces nouvelles pédagogies. L'École continuera à fonctionner selon un modèle traditionnel. Ce n'est que lorsque la légitimité de cette dernière sera remise en question, que les modifications du système éducatif apparaîtront alors comme inévitables.

2° Une légitimité de l'École remise en question :

Dès les années 70, l'École va perdre sa légitimité à différents niveaux : politique, institutionnelle et fonctionnelle. Tout d'abord, elle ne bénéficie plus de l'appui politique aussi important que par le passé. À la fin du XXème siècle, l'École ne semble plus être autant instrumentalisée par le pouvoir politique. Alors qu'elle a longtemps été utilisée en fonction d'objectifs politiques bien précis (formation des clercs, des élites et enfin des républicains), cette période est alors marquée par une École investie d'un rôle moins important ou en tout cas moins clair (Dubet, 2000).

Ensuite, cette légitimité de l'École a été mise à mal par la contestation de l'autorité traditionnelle qu'elle représentait jusqu'alors. Compte tenu des évolutions récentes (place de l'enfant, Mai 68, individualisme,...) et avec l'avènement de la société post-moderne, la contestation de l'autorité traditionnelle du professeur s'accroît et s'affirme durablement. *“La civilisation moderne agissait par homogénéisation, rationalisation, domestication, universalisation ; la société de la seconde modernité se construit par hétérogénéité, sentiment d'appartenance, effervescence, individuation. La postmodernité se caractérise par la quête de l'accomplissement de l'être, la recherche de l'épanouissement individuel, de la liberté et du plaisir”* (Mabillon-Bonfils, 2010).

Le fonctionnement traditionnel de l'École fondé sur l'intérêt du collectif, les rapports hiérarchiques et autoritaires ou encore le travail sans plaisir peu explicité n'est donc plus légitime. Le système éducatif n'a pas d'autres choix que d'accepter cette évolution en intégrant ces valeurs liées à l'affirmation des différences, l'égalité, le plaisir immédiat ou alors les

bénéfices clairs du travail accompli. La relation pédagogique et éducative des professeurs aux élèves est ici totalement concernée par cette remise en question.

Enfin, l'École est aussi questionnée au regard de ses missions non réalisées. Dans un contexte économique moins favorable au plein emploi (crise économique), elle ne permet plus la réussite scolaire de tous les élèves. La notion d'échec scolaire apparaît progressivement et, avec elle, la question d'une insertion socio-professionnelle plus précaire.

De la même manière, elle ne remplit plus sa mission de promotion sociale pour chaque élève. Bien au contraire, elle favorise la reproduction des inégalités sociales (Bourdieu, 1996). Il existerait un arbitraire culturel de l'action pédagogique qui, par les codes sociaux et linguistiques qu'elle exige, valorise le capital culturel et l'habitus des classes dominantes. Exerçant en cela une violence symbolique, l'École légitime une culture bourgeoise très éloignée des classes populaires. Ainsi, loin du discours méritocratique, l'institution scolaire conduit nombre d'enfants du peuple à l'échec et légitime la réussite des élèves issus des classes favorisées. La conséquence de ce processus est la reproduction des inégalités sociales.

Cette période est ainsi marquée par une perte de sens du rôle de l'École et de son fonctionnement qui va l'amener à entrer dans un long processus de "détraditionnalisation" mais aussi d'"individualisation" (Blais et al., 2014). Alors même que l'École ne remplit plus ses missions, les réformes du système scolaire s'imposent afin de modifier les pratiques professionnelles des différents acteurs.

3° Les années 80 - 90 : des réformes nécessaires et incontournables

Face à cette difficile adaptation du système éducatif et à cette crise institutionnelle, les pouvoirs publics vont se préoccuper de la question du changement de l'École. C'est donc à partir des années 80-90 que les premières réformes vont être votées. Il s'agit de redonner une légitimité institutionnelle à l'École tout en favorisant à nouveau la réussite de tous les élèves.

Ces différentes réformes vont ainsi concerner non seulement les différents acteurs d'un établissement scolaire, mais aussi les modalités d'apprentissages (contenus, cadre pédagogique,...), l'enjeu étant ici de dépasser un fonctionnement désuet et désormais inadapté (Dubet, 2000).

- **De nouvelles missions éducatives et collaboratives pour le personnel**

Les réformes marquent tout d'abord la volonté de passer d'un cadre disciplinaire à un espace d'éducation. La circulaire de 1970 en transformant les surveillants généraux en corps des

conseillers d'éducation, introduisait déjà ce nouvel objectif. Puis, la circulaire de 1982, quant à elle, présente la mission d'animation éducative revenant aux Conseillers Principaux d'Education (CPE). Il s'agit alors d'éduquer les élèves en étant en relation et en contact direct avec eux que ce soit sur le plan collectif (classes ou groupes) ou sur le plan individuel (comportement, travail, problèmes personnels). La notion d'éducation est aussi élargie à la vie de l'élève dans l'établissement en dehors des heures d'apprentissage. Le CPE se doit alors d'organiser l'animation de projets éducatifs formateurs pour les élèves.

Ces réformes préconisent aussi davantage de travail en équipe entre les différents professionnels. Le décret du 30 août 1985 sur l'organisation des EPLE introduit pour la première fois cette notion, nouvelle pour le métier d'enseignant. Par la suite, la loi d'orientation de 1989, insiste quant à elle, à nouveau sur cet aspect : *“Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves. Ils travaillent au sein d'équipes pédagogiques (...) Les personnels d'éducation y sont associés.”* (art.14) Le travail en équipe doit donc se faire au delà de l'équipe pédagogique, ce qui implique notamment une collaboration entre CPE et enseignants.

Enfin, la réforme de 1997 sur le métier des enseignants est fondamentale. Les professeurs se voient chargés d'une toute nouvelle mission éducative tout en précisant leur implication dans un travail en équipe. *“Un professeur n'est pas seul au sein de la communauté scolaire, il est membre d'une ou plusieurs équipes pédagogiques ou éducatives. (...) Le professeur est attentif à la dimension éducative du projet d'établissement, notamment l'éducation à la citoyenneté, et ce d'autant plus que l'établissement est le seul lieu où l'élève trouve repères et valeurs de références.”*¹ Ces injonctions viennent rompre avec les pratiques traditionnelles des professeurs largement marquées par un isolement professionnel. *“Un des problèmes à résoudre du point de vue des gestionnaires du système et de leurs conseillers est donc la diversité actuelle des pratiques enseignantes et l'isolement dans lequel travaillent les enseignants.”* (Maroy et Cattonar, 2000).

Ces réformes ouvrent à la fois à une pratique plus éducative de chacun, CPE et professeurs, ainsi qu'à une collaboration renforcée entre ces deux corps professionnels.

- **Nouvelle place accordée aux élèves**

Sous la pression des mouvements lycéens dans les années 80-90, la loi d'orientation de

¹Note de service, BO n°22 du 29 mai 1997

89 et ses décrets d'applications de 91 ont juridiquement reconnu de nombreux droits aux élèves (droit de représentation et de participation, droits d'expression, de réunion, de publication et d'association). Dans le même temps, pour répondre à ces nouveaux droits, des instances représentatives spécifiquement dédiées aux élèves apparaissent (Conseil des délégués, Conseil de Vie Lycéenne, Conseil Académique de la Vie Lycéenne, Conseil National de la Vie Lycéenne). Les Foyers Socio-éducatifs (FSE) (devenus Maison des Lycéens - MDL) quant à eux, participeront à la finalité éducative des établissements scolaires par le biais d'activités diverses tout en développant le sens des responsabilités chez chacun d'entre eux.

Une place bien plus importante est accordée juridiquement aux élèves. Or, elle vient profondément modifier le rapport de ces derniers aux adultes de l'établissement. Elle induit effectivement une plus grande prise en compte des avis des élèves et de ce fait plus d'égalité dans ces rapports. Cependant, cette nouvelle dimension viendra largement questionner la relation d'enseignement traditionnelle des professeurs.

- **Un cadre d'apprentissage repensé**

Les réformes impliquent enfin un changement dans le cadre des apprentissages. Il s'agit alors de modifier la transmission traditionnelle des savoirs. L'objectif est de laisser la place à une construction commune avec les élèves de leurs apprentissages, en les rendant acteurs. La loi de 2005 introduit le Socle Commun de Culture et de Compétences. Composé de cinq domaines de formation, il propose *«une vision large et intégratrice de tous les aspects de l'instruction et de l'éducation et pas seulement le développement des capacités cognitives, même si elles sont essentielles»* (Paget, 2014). Cette réforme engage les professeurs à modifier leur pratique professionnelle à partir de dispositifs novateurs en s'inscrivant dans le courant d'une éducation nouvelle (Bernardin, 2014). *“Il s'agit bien d'une révolution qui impose aux professeurs de changer de posture intellectuelle et de reconsidérer leurs rôles et leurs places en classe : d'une situation où, détenteurs d'un savoir, il leur « suffisait » de le présenter aux élèves, ils deviennent concepteurs et organisateurs de scénarios d'apprentissage qui permettent aux élèves de développer eux-mêmes leurs compétences, en partant du postulat qu'un savoir n'est acquis que s'il est construit.”* (Raulin, 2002).

De façon générale, depuis les premières réformes des années 80 jusqu'au début du XXIème siècle, l'adaptation du système scolaire s'envisage à partir d'une modification des pratiques éducatives mais aussi pédagogiques. De plus, le travail collaboratif entre chaque professionnel, devient aussi un levier important. Il ne s'agit plus de distinguer d'un côté le

champ pédagogique et de l'autre le champ éducatif. Les réformes impliquent des liens entre ces deux sphères pour que l'École soit plus efficace.

Cependant, malgré cette volonté politique de changement, il semble qu'un malaise persiste entre l'école et les élèves. Comme nous allons le voir dans la partie suivante, la persistance ou encore la montée des situations de tensions peuvent être perçues comme les symptômes de ce malaise, malaise qui vient questionner l'adaptation effective du système scolaire et son efficacité.

Nous nous attacherons donc à comprendre pourquoi ce malaise persiste. De quelle manière il peut se cristalliser dans la relation pédagogique sous forme de conflit. Et enfin, en quoi la collaboration CPE/enseignants permet de gérer ces conflits afin de poursuivre sa mission d'accompagnement à la réussite pour tous les élèves.

III - Du malaise scolaire à la nécessité d'une collaboration enseignants/CPE

A/ La persistance d'un malaise scolaire

1° Des élèves en difficulté scolaire

Les différentes réformes de l'École ont permis d'engager l'évolution des pratiques. Toutefois, malgré ces avancées, les enquêtes PISA de 2015 révèlent un bilan mitigé de l'efficacité du système scolaire au regard des résultats des élèves. Depuis une dizaine d'années, l'École se trouve toujours face à un problème majeur dans la mesure où elle n'arrive pas à favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

Tout d'abord, les chiffres de l'échec et du décrochage scolaire restent trop élevés et témoignent d'une incapacité à permettre à chacun d'aller jusqu'au bout d'un processus d'apprentissage. Ensuite, les différentes enquêtes font aussi apparaître que certains élèves, bien que scolarisés, n'arrivent pas à acquérir les bases des connaissances et compétences du socle commun. Force est de constater qu'une partie des élèves ne trouve toujours pas sa place dans l'institution, et ce malgré les changements administrés.

Ainsi, ces élèves en difficulté dans leurs apprentissages peuvent développer des comportements inadaptés à l'école : agitation, refus de travailler, manque de motivation, provocation, incivilités,... Le rejet du système scolaire est la solution trouvée pour beaucoup d'entre eux et signe la manifestation de leur mal-être dans cette situation (Coslin, 2009). À cela,

s'ajoutent des élèves (en difficulté scolaire ou non) qui n'adhèrent plus aux formes d'autorité traditionnelle toujours présentes à l'École. Ces élèves expriment, ici aussi, le rejet de toute relation à un adulte qui serait fondée sur cette forme d'autorité.

Ce malaise présent chez les élèves favorise ainsi l'apparition de différents actes d'incivilité plus ou moins importants. En effet, malgré l'évolution des pratiques professionnelles, de nombreuses enquêtes sur le climat scolaire font le constat de la montée ou, en tout cas, de la présence d'actes d'incivilité voire de violence dans les établissements scolaires (Debarbieux et Fotinos, 2011). Cette situation est alors propice à l'apparition de conflits avec les représentants de l'institution scolaire. C'est une façon ici de porter atteinte à l'ordre établi et aux valeurs communément admises au sein de la société. Ces situations conflictuelles illustrent la confrontation entre deux univers : celui de l'élève et celui de l'école. Ce n'est certes « *pas la guerre civile* » mais c'est un « *conflit de civilités* » (Debarbieux, 2006). Ainsi, ces différents actes de violence, tout comme les différents conflits élèves-enseignants, ne sont que l'expression d'un malaise scolaire qui n'est pas passé.

Ce malaise s'appuie donc tout d'abord sur une partie des élèves restant en difficulté dans leurs apprentissages et rejetant un fonctionnement toujours traditionnel de l'École. Que ce soit au niveau pédagogique ou éducatif, le système scolaire tel qu'il existe encore aujourd'hui ne fait toujours pas sens auprès de certains élèves.

Par ailleurs, les professeurs sont les premiers concernés dans cette relation aux élèves qui reste fragile. Ils peuvent ainsi être mis en difficulté dans leur pratique par ces actes d'incivilité nuisibles et déstabilisants. Déstabilisés dans leurs pratiques, les enseignants se confrontent aussi à un certain malaise dans la mesure où ils ne savent pas toujours comment s'adapter à ces situations (Coslin, 2009).

2° Malaise des enseignants face à ces nouveaux élèves

Ces tensions régulières des élèves vis à vis de l'institution en générale, voire des enseignants, font apparaître "*une perte de lisibilité de la profession et l'impression que les missions confiées à l'école sont impossibles à réaliser*". Le métier d'enseignant est devenu un métier de plus en plus difficile à tenir. (Coslin, 2009)

Tout d'abord, cette métamorphose du public élève et de sa relation à l'école fait naître des sentiments d'insécurité et un profond malaise chez la plupart des professeurs. Les enseignants se retrouvent face à des élèves "non atteignables", avec qui ils ont du mal à entrer en communication et auprès de qui ils n'arrivent plus à transmettre les savoirs. Ainsi, ils partent

d'une situation relatant une difficulté à enseigner à une situation où ils sont "en difficulté". Apparaît alors, selon l'enquête de Lantheaume et Hérou (2008): " (...) *le syndrome d'épuisement des enseignants, stade d'abattement et de découragement pouvant les conduire à l'épuisement, voire à la « paralysie».*" (Coslin, 2009)

Ensuite, face à ces élèves exprimant clairement leur désaccord mais aussi leur besoin d'accompagnement différencié, il ne semble pas simple pour certains enseignants d'adapter leur pratique professionnelle. En effet, le type d'enseignement napoléonien reste toujours présent dans les pratiques des professeurs.

D'une part, ces derniers cherchent encore à poser leur légitimité à partir d'une transmission unilatérale de leur savoir. Les modèles pédagogiques traditionnels persistent encore largement. Alors que ce nouveau public scolaire supposerait une remise en question de ces modèles, les professeurs, mis à mal dans leur pratique pour la plupart, n'arrivent pas à se saisir d'une nouvelle posture pédagogique active et différenciée. En cela, leur pratique ne permet ni de prendre en compte la spécificité de chaque élève, ni de favoriser l'apparition des élèves co-constructeurs de leur apprentissage. D'autre part, au delà de l'aspect pédagogique, les enseignants ont bien souvent du mal à intégrer la dimension éducative dans leur travail auprès des élèves (Gonthier-Maurin, 2012).

Enfin, alors que les professeurs se trouvent confrontés à un contexte qui nécessiterait de travailler en équipe, des études montrent qu'ils restent très souvent isolés dans leur pratique professionnelle (Tardif et Lessard, 1999). La complexification de leur métier supposerait des échanges avec les autres professionnels (leurs collègues enseignants mais aussi les CPE, les Assistants Sociaux (AS) ou les Conseillers d'Orientation Psychologues (COPSY, devenus récemment Psy-EN)), ceci afin d'envisager les problèmes rencontrés comme un risque partagé et non comme une difficulté personnelle tout en proposant un accompagnement plus bénéfique pour les élèves.

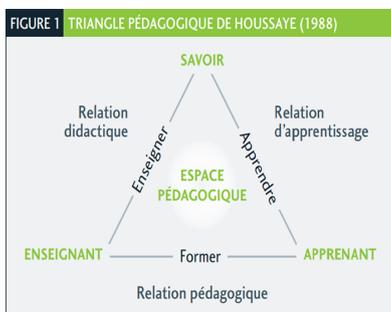
Or, il semble aujourd'hui difficile pour certains enseignants de collaborer avec les différents professionnels de l'établissement. Bien au contraire, face au changement de public scolaire et à leurs comportements "déviant", le risque est d'assister à une démobilisation de leur part ou encore à ce qu'ils se replient sur leur spécialité. De façon caricaturale, leur vision de la communauté éducative serait donc la suivante : les professeurs sur la pédagogie, le CPE et l'assistante sociale sur l'éducatif et le social, et le chef d'établissement autour des tâches

administratives (PG. Coslin). Pour autant, cet isolement ne favorise pas la résolution des situations problématiques auxquelles chaque enseignant peut se trouver confronté.

Ainsi, le malaise scolaire présent chez les élèves comme chez les enseignants, va créer une tension entre ces deux groupes d'acteurs. Au regard de ce contexte, la relation pédagogique en classe est mise à mal. Elle peut alors dysfonctionner tout en favorisant l'apparition des conflits enseignant - élève.

3° L'apparition des conflits dans la relation pédagogique

La situation d'enseignement peut être perçue à partir d'un triangle où les trois sommets représentent respectivement l'enseignant, l'apprenant (l'élève), et le savoir :



Chaque côté du triangle correspond aux trois types de relations nécessaires et possibles pour la réalisation de l'acte pédagogique, à savoir : la relation didactique, la relation pédagogique et la relation d'apprentissage (Houssaye, 2000).

La première relation renvoie au rapport de l'enseignant face au savoir et lui permet d'ENSEIGNER. La seconde, concerne le rapport entre l'enseignant et l'étudiant, qui symbolise le processus FORMER. Enfin, la dernière relation est celle de l'élève au savoir, qui définit alors le processus APPRENDRE.

Dans ce triangle pédagogique, une des relations est toujours privilégiée au détriment des deux autres. Seuls deux éléments des sommets du triangle entrent en jeu, alors que le troisième "*fait le fou ou le mort*". Il est tout de même nécessaire de maintenir un équilibre entre les trois types de relation, afin qu'il n'y ait pas de dysfonctionnement dans la relation pédagogique.

Or, lorsque les enseignants sont en difficulté dans leur pratique ils risquent de se replier sur la relation au savoir et ainsi sur le processus "enseigner" au détriment des deux autres. Ils ne chercheront alors pas à construire les conditions du processus "former" adapté à leurs élèves pour favoriser justement le processus "apprendre". De cette façon, en restant sur un modèle d'enseignement classique et magistral, l'élève ne sera alors pas entendu et des comportements de chahut, des formes de rébellion ou encore de non participation, risquent de s'accroître.

Ainsi, le dysfonctionnement dans la relation pédagogique peut amplifier la situation de malaise ressenti par les élèves et créer un climat favorable à la multiplication des conflits avec

les enseignants. À ce jour, la montée ou en tout cas, la persistance des situations conflictuelles témoignent de ce malaise encore présent dans l'institution scolaire et pouvant se cristalliser au sein même de cette relation pédagogique. Cela pose alors la question de l'efficacité du fonctionnement scolaire actuel pour certains élèves. La question de la gestion de ces situations de conflit se pose alors et vient notamment interroger le travail collaboratif entre enseignant et CPE.

B/ La gestion de conflit

1° La teneur d'un conflit

“Le conflit est un affrontement entre des intérêts, des valeurs, des actes ou des procédures. C'est un désaccord, une idée s'opposant à une autre. Il peut y avoir un désaccord sans qu'il y ait de conflit.” Ces causes sont multiples. (Haefliger, 2012).

En premier lieu, la perception des individus comme un système de codes propres à chacun : une façon de décoder qui diffère. Cette différence dans la perception de chacun, serait à l'origine des conflits. En deuxième point, il pointe l'aspect sécuritaire qui anime chacun de nous et démontre que le changement est synonyme de perte de repères. Les réactions aux changements entraînant ainsi une certaine insécurité, peuvent ainsi favoriser les conditions propices au conflit. Puis, la négociation en tant que recherche de compromis, ne permet pas de prendre parti et favorise parfois le renforcement des avis de chacun, ce qui peut alimenter le conflit (Gabay-Sillam, 1997). Enfin, les influences sociétales actuelles, impliquent le déploiement de l'individualisme et ainsi de la concurrence et de l'esprit combatif, ce qui s'oppose à l'esprit paisible entre les individus.

Il existe différentes formes de conflit entre l'élève et l'enseignant, qui paraissent essentiels à identifier, afin de pouvoir les traiter efficacement. Le conflit d'ordre expérimental consiste à tester les aptitudes d'un individu. L'un provoque l'autre, afin de mesurer son pouvoir. Un élève peut adopter ce type de pratique en quête de sécurité, en recherche de cadre et d'autorité. Le malaise du professeur ne permettra pas toujours d'apporter réponse aux besoins de l'élève. Le conflit d'ordre instrumental s'illustre par des désaccords dans les moyens proposés afin d'atteindre un objectif commun, une finalité.

Dans le cadre de l'école, ces deux types de conflit peuvent apparaître lorsque l'autorité du professeur en tant que figure “qui détient le savoir”, est remise en question. Le malaise du professeur (décrits précédemment), viendra influencer la légitimité que l'élève accorde à son enseignant.

2° Les enjeux d'une gestion de conflit

Les enjeux de la gestion de conflit sont multiples. Toutefois, la finalité qui doit constamment influencer nos interventions, est celle de faire des conflits une expérience constructive et positive.

Tout d'abord, résoudre les conflits enseignant-élève participe au maintien des conditions favorables aux apprentissages et donc à la réussite scolaire. Pour le comprendre, nous pouvons affirmer qu'entretenir de bonnes relations entre l'élève et le professeur facilite la communication et l'objectif pédagogique de leur relation. Il s'agit ainsi de permettre à chacun de considérer l'avis de l'autre et de s'autoriser une remise en question de son action. L'idée est alors d'éviter la cristallisation de chacun sur ses positions, ce qui pourrait détourner l'objectif d'apprentissage. En effet, lors de conflits, ce processus d'apprentissage est dangereusement remis en question dans la mesure où la relation conflictuelle prend le dessus sur la relation pédagogique. De plus, à cela s'ajoute le fait qu'un tel contexte peut générer des ruptures régulières dans le parcours d'apprentissage, de part la mise à l'écart de l'élève (exclusions de cours systématiques, par exemple). De manière plus générale et à l'échelle de l'établissement, la résolution des situations conflictuelles aura un impact positif sur le climat scolaire. Cette réalité influencera directement la motivation scolaire des élèves.

Ensuite, un autre enjeu de la gestion de conflit est le fait de prendre en compte l'individu dans cette relation conflictuelle. Certains enseignants adoptent une pédagogie indifférenciée qui peut s'avérer être source de conflit avec l'élève. La résolution de conflit et notamment l'intervention d'un tiers comme le CPE, permet alors d'individualiser l'approche auprès de l'élève, ce qui valorisera son estime de soi et la prise en compte de sa problématique.

Enfin, un autre intérêt à penser la résolution des conflits, est que cet axe de travail favorise le développement de capacités chez l'élève (réflexion, empathie, tolérance, respect de l'autre). Bien entendu, il en va de la responsabilité des professionnels à mettre en oeuvre les conditions nécessaires à l'expression des ressentis et de l'opinion de l'élève, afin de développer notamment ses qualités argumentaires et oratrices.

3° Les "outils" pour la résolution de conflit

Nous citerons ici cinq façons de gérer les conflits au niveau institutionnel dans un établissement scolaire (Délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, 2014)

- **La médiation et la négociation**

Promues par le Manifeste 2000 de l'UNESCO, ces deux notions ont fait leur preuve dans l'objectif d'instaurer une communication constructive et régulée. En effet, la médiation est une pratique qui vise à définir l'intervention d'un tiers pour faciliter la circulation d'information, éclaircir ou rétablir des relations. Ce tiers neutre, indépendant et impartial, est appelé médiateur. L'orientation prise par celui-ci est non de réaffirmer l'affrontement des idées, mais bien de tenter une reformulation et une réconciliation des acteurs face à des propos plus modérés, dans ce sens, elle développe des compétences relationnelles.

- **Le travail sur les compétences psychosociales des élèves**

Le développement de l'empathie s'avère essentielle à travailler dans l'objectif de résolution de conflit. Concept fondamental, l'empathie favorise la gestion pacifique des conflits. Il s'agit de "*comprendre les sentiments de l'autre, interpréter sa culture et saisir ses différences, sans les considérer comme des défauts, pour ainsi réussir à "se mettre dans sa peau."*"² (Mallette pédagogique Unesco, 2002). Elle peut en effet, faire l'objet d'une technique d'entretien : il convient pour le professionnel de positionner l'élève "auteur" à la place de l'élève "victime" afin que celui-ci se projette sur les conséquences qu'il a engendré.

De plus, la voie de l'auto-évaluation semble concourir au développement des compétences psychosociales et donc à la finalité de résolution de conflit. Il s'agit de favoriser la reconnaissance de ses responsabilités dans la relation de conflit engagée. Favoriser l'estime de soi dans un premier temps, facilitera l'acceptation de sa part de responsabilité dans le contexte conflictuel. L'enjeu est de reconnaître la "co-construction" des attitudes violentes chez l'autre.

- **Le travail collaboratif entre CPE et enseignants**

La collaboration entre enseignant et CPE peut être un autre axe à envisager pour résoudre les conflits survenant dans la relation pédagogique avec l'élève. Dans cette collaboration, le CPE peut notamment être le médiateur entre le professeur et l'élève. Le CPE devient alors un tiers pour éviter les "*face à face ravageurs*" (Zakhartchouk, 2007) . Il peut aussi être acteur dans la prévention des conflits auprès des élèves. Dans ce cadre, il trouvera un intérêt à travailler en partenariat avec le professeur principal notamment.

Au delà des outils institutionnels qui existent pour la résolution de conflit, nous allons développer les différentes caractéristiques qui constituent la collaboration enseignants-CPE.

² <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001266/126679f.pdf>

C/ La collaboration CPE-enseignant dans la gestion de conflit

1° Une collaboration légitimée

Face au malaise scolaire qui persiste, de nouvelles réformes sont venues réaffirmer la nécessité d'un travail collaboratif entre les différents professionnels de l'École. Depuis le début des années 2010, elles insistent sur les liens entre la sphère pédagogique et la sphère éducative. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013,³ suivi du référentiel de compétences communes des professeurs et des CPE⁴, puis les dernières circulaires de missions de 2015, enjoignent une réelle modification des pratiques des uns et des autres. Il est notamment à nouveau mentionné que chacun doit "*coopérer au sein d'une équipe*".

Ainsi, non seulement l'enseignement à partir du socle commun de compétences, de connaissances et maintenant de culture doit se poursuivre mais il est aussi impératif d'engager ce travail coopératif entre chacun. Cependant, alors que le travail collaboratif entre enseignants et CPE fait parti des injonctions, le malaise scolaire toujours présent, nous invite à nous questionner sur son efficacité.

2° Résistances et risques de dérives dans la collaboration CPE/enseignants

● **Le poids des acquis du passé**

Tout d'abord, le poids du passé et de la construction historique du système éducatif semble être l'un des premiers freins à la mise en oeuvre d'une collaboration efficace entre professeurs et CPE. L'École a longtemps fonctionné selon une division du travail bien spécifique, marquée par la séparation des rôles entre le pédagogique et l'éducatif. Du 18^{ème} siècle jusqu'en 1959, la prise en charge des élèves s'organisait à partir de deux corps professionnels distincts dans leur fonction et leur mission. D'un côté les enseignants pour la transmission des savoirs et de l'autre côté les Surveillants Généraux pour la discipline, puis l'éducation par la suite. Ces deux statuts professionnels bien différents à l'époque et n'engageant aucun travail collaboratif, restent aujourd'hui encore présents dans les esprits des uns et des autres. C'est ici que le poids des représentations professionnelles constitue un frein à la réalisation effective d'un travail collaboratif entre enseignants et CPE.

Parallèlement à cela, un second frein apparaît dans la mesure où cette collaboration souhaitée remet en question des attributions historiques du métier d'enseignants: leur liberté et leur autonomie professionnelle. Il semble effectivement difficile pour certains d'entre eux

³ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013

⁴ Bulletin officiel du 25 juillet 2013 - Arrêté du 1er juillet 2013, Journal officiel du 18 juillet 2013

d'engager un travail collaboratif par peur de perdre ces deux aspects de leur pratique. *“Si le nouveau référentiel professionnel des enseignants les enjoint à « coopérer au sein d'une équipe », à inscrire leurs pratiques dans un contexte collectif, « au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives », les enseignants se défont de toute coopération susceptible de réduire leur autonomie en classe.”* (Grimault-Leprince, 2014)

- **La dérive néo-disciplinaire de la fonction de CPE**

Lorsque les enseignants s'engagent malgré tout dans un travail collaboratif du point de vue disciplinaire, il s'agit souvent du renvoi sur d'autres acteurs de la prise en charge éducative de la sanction qu'ils ont décidée. C'est alors qu'ici, au regard du poids des représentations du passé et du spectre du “surgé”, on voit apparaître le risque de la dérive néo-disciplinaire (Vitali, 2009). Cette dérive vise à réduire la vie scolaire à une instance coercitive.

Il semblerait qu'actuellement certains rêvent de retrouver l'équilibre d'avant en conservant les pratiques qui fonctionnaient jusque là. Le CPE est invité à revêtir de nouveau ses habits de “Surveillant général” pour tenter de satisfaire cette quête impossible d'un ordre ancien. *“(…) cette fonction fragile, encore flottante, est tirée à hue et à dia, du côté de l'administration ou du côté disciplinaire.”*⁵ Dans ce contexte là, le métier de CPE, perçu comme dérivable, va servir de bouc émissaire et il sera alors très difficile d'envisager une collaboration dans la gestion d'un conflit enseignant-élève.

- **Un difficile rapport de médiation**

Comme le précise le référentiel de compétence de 2013, le CPE doit *« prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative »*⁶. Cependant, cette activité de médiation n'est pas toujours simple à réaliser. En effet, le CPE peut être pris régulièrement dans des conflits de valeurs et de loyauté qui ne facilitent pas la collaboration avec les enseignants.

D'une part, dans ces moments là, les enseignants peuvent attendre un soutien et une validation systématique de leur position de la part du CPE. D'autre part, ils peuvent privilégier les rapports affectifs aux élèves tout en taxant les conseillers d'éducation de «laxistes » (Vasconcellos, 2005). Par ailleurs, préoccupés par le conflit en tant que tel, ils peuvent être moins sensible à l'accompagnement de l'élève et aux perspectives pédagogiques voire éducatives à envisager de façon plus générale.

⁵ Vitali C., responsable formation CPE, IUFM de Caen, *Une fonction dérivable, un nouveau modèle d'intelligibilité*. Foeven-Le métier de CPE

⁶ C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

Enfin, il semble difficile pour le CPE de réaliser cette activité de médiation d'autant plus lorsque la conduite de l'enseignant semble contestable. *“Le CPE se trouve alors pris dans un conflit de loyauté entre les élèves, auprès de qui il est garant du respect des règles, et les enseignants, qui comptent sur le soutien de leur collègue.”* (Agnès Grimault-Leprince, 2014)

Alors qu'un malaise persiste dans les établissements scolaires et qu'il se cristallise fréquemment par des conflits dans la relation pédagogique, la collaboration enseignant/CPE est questionnée. Bien qu'essentielle pour la résolution des conflits et légalement attendue, elle semble pourtant se confronter à différents freins quant à sa réalisation et à sa réelle efficacité.

Notre recherche s'est donc centrée sur la compréhension de ce travail collaboratif dans une situation de conflit professeur/élève, en tant qu'il participe à la réussite et à l'épanouissement scolaire (mais aussi personnel) des élèves. Pour ce faire, nous allons désormais présenter notre problématique, nos hypothèses de travail ainsi que la méthodologie utilisée pour la réalisation de ce travail de recherche.

IV - Problématique, hypothèses et méthodologie

A/ Problématique

À ce stade de notre étude, une question centrale se dégage et définit le fil conducteur de notre recherche de terrain. En effet, chacun des élèves a le droit d'avoir les conditions optimales et nécessaires à sa réussite scolaire. Ainsi, la résolution des conflits par les acteurs s'avère être un sujet central de la vie scolaire. D'ailleurs, une des compétences attendue chez les CPE, est celle de *“Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative”*⁷. Afin d'envisager la résolution des conflits avec les élèves, le CPE a toute légitimité pour jouer ce rôle de médiateur et pour collaborer avec les enseignants. Ainsi quand ces derniers doivent faire face à des situations délicates, on peut dès lors se demander :

En quoi le CPE peut-il être une personne ressource dans les situations de conflit professeur - élève ?

Pour tenter de répondre à cette problématique, nous avons réalisé une étude clinique plus qu'une étude quantitative des pratiques et des postures professionnelles de quelques professeurs (4) et CPE (4) en établissement scolaire. Pour cela, nous avons réalisé un ensemble d'entretiens semi-

⁷ Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013; Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation; C 2. *Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement* (Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation)

directifs et compréhensifs (Kaufmann, 1996) afin d'identifier non seulement les pratiques effectives des professionnelles mais aussi leurs représentations sur la collaboration enseignant/CPE.

B/ Hypothèses

Dans notre première partie, nous avons décrit l'évolution du lien, entre la pédagogie et l'éducation, et son impact sur les pratiques professionnelles. Ainsi, au regard de cet éclairage théorique, nous avons identifié trois influences potentielles qui agissent aujourd'hui sur la relation CPE-enseignant. Nous faisons donc les hypothèses suivantes :

1)-Tout d'abord, nous avançons comme hypothèse le fait que l'organisation traditionnelle du système éducatif influence un type de collaboration entre CPE et professeur notamment dans la gestion de conflit.

2)- En second point, nous posons comme hypothèse l'idée que les représentations des métiers enseignants et CPE, sont des obstacles à la coopération de ces deux professionnels.

3)-Enfin, en dernière hypothèse, nous évoquons l'idée que l'intervention du CPE participe à la réussite scolaire de l'élève en favorisant une issue positive du conflit.

C/ Méthodologie de l'enquête

Afin de répondre au mieux à notre problématique et aux hypothèses exposées, nous avons procédé à une enquête de terrain. Nous avons réalisé différents entretiens auprès d'enseignants et de CPE dans l'objectif de recueillir des données relatives à la réalité des situations de terrain en cas de conflits, la vision de nos interlocuteurs sur leurs métiers mais aussi nous avons pour objectif d'identifier :

- Le type de gestion possible
- Leurs compétences en termes de collaboration
- Et la portée de cette collaboration et son impact

Notre choix s'est porté sur quatre enseignants et quatre CPE, tous issus de deux établissements différents.

1° Quels établissements ?

Notre terrain d'enquête s'est centré sur deux établissements, choisis au regard de leur contexte et du public qu'ils accueillent.

1-1- LGT Ferdinand Buisson⁸

Le premier établissement choisi est un lycée Général et Technologique qui se situe à la sortie d'une petite ville de 18 000 habitants. Ce lycée accueille environ 1050 élèves. Il propose, comme son nom l'indique, des filières générales et technologiques (Sciences et Technologie du Management et de la Gestion (STMG) et Science et Technologie de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D)) ainsi qu'une filière post-bac avec des classes de BTS Négociation et Relation Client (NRC). On y trouve 3 Conseillers Principaux d'Education répartis sur 2 postes temps plein et 1 mi temps. L'un des CPE exerce depuis 20 ans dans cet établissement, tandis que les deux autres sont tout juste arrivés (pas plus de 2 ans). L'équipe enseignante, quant à elle, est relativement stable, puisqu'environ la moitié des professeurs sont présents dans cet établissement depuis plus de 8 ans (41,5 %, taux APAE). A cela s'ajoute une équipe légèrement vieillissante puisque la majorité des professeurs sont au milieu voir en fin de carrière. Les élèves accueillis sont plutôt issus de familles modestes pouvant présenter des fragilités sociales sans qu'il y ait pour autant de grandes problématiques de comportement chez les élèves. De façon générale, l'équipe éducative observe des élèves respectueux des règles et peu dans l'affrontement ou l'opposition.

1-2- Lycée Polyvalent Paul Emile Victor

L'autre établissement se situe en plein centre-ville d'une ville de près de 220 000 habitants. Ce lycée polyvalent compte pas loin de 2800 élèves et comprend de nombreuses filières de la voie professionnelle à la voie générale en passant par des filières technologiques. Il compte près de 380 enseignants (300 pour le lycée général et technologique, 80 pour le lycée professionnel) et 6 Conseillers Principaux d'Éducation répartis sur 5 postes temps plein (1 pour le LP). Trois des 6 CPE exercent dans cet établissement depuis plus de quinze ans. De plus, le taux de professeurs sur le même poste depuis plus de 8 ans est supérieur à la moyenne nationale d'après les indicateurs APAE (46,1 contre 39,8), ce qui laisse entendre une équipe présentant de forts signes d'ancienneté.

L'emplacement de cet établissement permet une réelle mixité du public accueilli : il regroupe à la fois des élèves de quartiers défavorisés, mais également un public de milieu aisé provenant du coeur de la ville et dont le lycée est également l'établissement de secteur. De plus, les différentes filières (professionnelles et technologiques) permettent d'attirer des élèves d'horizons plus lointains, accueillis notamment à l'internat du lycée. Le Lycée professionnel dispose de 4 filières

⁸ Les noms des établissements et des personnes interrogés ont été changés afin de respecter l'anonymat de chacun.

plus ou moins sélectives : Maintenance Equipement Industriel (MEI), Pilote de ligne de production (PLP), Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) et Système Numérique (SN). Le lycée général dispose des filières Scientifique, Économie et Social et Littéraire. Le lycée technologique, quant à lui ouvre à la filière Sciences et Technologie du Management et de la Gestion (STMG) et à celle des Sciences et Technologie de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D).

Ces deux établissements bien que présentant des filières similaires, se différencient par leur contexte scolaire et notamment par leur nombre d'élèves, leur variété dans l'offre de formation proposée, leur mixité sociale et la localisation des EPLE. Chacun d'entre eux présente la particularité d'avoir à la fois, des professionnels installés depuis plusieurs années dans certains fonctionnements, et d'autres arrivés plus récemment dans les équipes et/ou moins âgés.

2° Portraits préalables aux entretiens

Afin d'avoir une réelle diversité dans les professionnels choisis, nous avons sélectionné nos interlocuteurs en fonction d'observations réalisées sur notre établissement et selon certains critères pouvant être significatifs pour notre recherche : l'ancienneté et le statut du professionnel au sein de l'EPLE.

2-1- Les professionnels du LGT Ferdinand Buisson

- Vivian est présent dans l'établissement depuis plus de 10 ans où il enseigne l'Histoire Géographie. Il accepte régulièrement la fonction de Professeur Principal. Cette année il s'occupe d'une classe de seconde relativement compliquée qui déstabilise l'équipe enseignante, ce qui l'a amené dès le début de l'année à solliciter régulièrement une des deux CPE arrivée récemment. De façon générale, il collabore facilement avec la Vie Scolaire, avec qui il échange dès qu'il y a une situation problématique.

- Henri enseigne les Mathématiques et comptabilise environ le même nombre d'années de présence dans cet établissement que l'enseignant précédent. Par contre, il est plus âgé et il n'a pas pour habitude de travailler avec les professionnels de la Vie Scolaire. Il existe d'ailleurs un certain malaise entre cet enseignant et le plus vieux des Conseillers Principaux d'Education.

- Stefan enseigne les Lettres Modernes. De la même tranche d'âge que le premier enseignant, il n'est, quant à lui, présent que depuis 5 ans dans l'EPLE. Il n'est pas perçu par les CPE comme un professeur avec qui l'on peut vraiment collaborer et il a un contentieux avec l'une des CPE récemment arrivée (en poste TZR).

- Laure, quant à elle, occupe un poste de CPE en tant que Titulaire en Zone de Remplacement (TZR) depuis 2 ans dans cet établissement. Auparavant, elle a exercé pendant 6 ans dans un collège relativement difficile dans le nord de la France.

2-2- Les professionnels du Lycée Polyvalent Paul Emile Victor

- Clément est arrivé dans l'EPLE, il y a 3 ans. Il a accepté le statut de Professeur Principal pour la deuxième année consécutive. Il enseigne la Physique-Chimie depuis maintenant 6 ans. Son statut de Professeur Principal (PP) d'une classe de Seconde facilite davantage la concertation avec la Vie scolaire pour le suivi des élèves.

- Renaud, CPE, travaille depuis 25 ans dans le même établissement. Il n'a connu que cet EPLE. Il a en responsabilité la gestion du Foyer Socio-Educatif (absence de Maison des Lycéens) et souhaite prendre également en charge, le recrutement de l'équipe AED.

- Jean a différentes expériences auprès d'un public très diversifié (collégiens, lycéens en SEP et en LGT). Il exerce depuis une quinzaine d'années le métier de CPE. Il est arrivé dans cet EPLE, il y a 5 ans.

- Enfin, Sofia, aussi CPE, a 6 années d'exercice en tant que Titulaire en Zone de Remplacement (TZR). Elle a connu différents EPLE (collège, lycée général et technologique) et différents fonctionnements d'équipe.

Les différents acteurs, nommés ci-dessus, ont participé aux entretiens, et ont donc été interrogés sur leurs propres pratiques professionnelles et plus précisément, sur leur façon d'agir face à des situations conflictuelles avec les élèves. L'idée est de mettre en lumière, à la fois la vision des enseignants dans le traitement du conflit et leurs attentes vis-à-vis des CPE, mais également à l'inverse, il est intéressant d'identifier le regard des CPE concernant le traitement d'une situation de conflit et leurs représentations des enseignants. Nous avons fait le choix d'interroger des enseignants ayant le statut de Professeur Principal afin de pouvoir identifier ou non, une différence de positionnement et de collaboration avec les CPE.

Les entretiens ont été enregistrés puis retranscrits. La phase d'entretien a alors permis d'établir une corrélation avec les éléments issus de notre recherche.

3° Les entretiens semi-directifs

3-1-Préparation des entretiens

Afin de recueillir des données précises, nous avons fait le choix d'une étude clinique. Nous avons opté pour des entretiens semi-directifs (Kaufmann, 1996) d'enseignants et de CPE.

Les objectifs recherchés ont été de recueillir des éléments relatifs pouvant renseigner notre étude et répondre à nos hypothèses.

Nous avons élaboré deux trames d'entretien : l'une sera la base de notre échange avec les enseignants, l'autre sera utilisée comme outil de discussion avec les CPE (cf: Annexe 1). Dans un premier temps, notre support a été expérimenté : faisant l'objet d'un entretien test (cf: Annexe 2). Cet exercice nous a permis d'organiser différemment nos questions, de les modifier en les rendant plus ouvertes et de nous préparer aux types de réponses possiblement données. Nous avons fait le choix de débiter les entretiens par des questions plus ouvertes : *“comment gérez-vous les situations de conflit avec les élèves ?”* *“si un élève vous insulte, que faites-vous ?”*. L'idée est alors de laisser la parole à nos interlocuteurs afin qu'ils témoignent spontanément de leurs pratiques habituelles, mais également de leurs attentes face à un conflit. Tout au long de l'entretien, nous avons tenté de cibler, petit à petit, les actes des professionnels en matière de gestion de conflit en nous appuyant que les situations vécues et explicitées par nos interlocuteurs. Notre contenu d'entretien se base, en grande partie, sur des mises en situation afin d'identifier les pratiques et les attitudes des conseillers principaux d'éducation et des enseignants. Au-delà de ces aspects, il nous importait de voir chez ses professionnels leurs capacités à collaborer entre eux, en demandant par exemple aux enseignants *“qu'est ce que tu attends du CPE à ce moment là ?”* et aux CPE *“quel est pour toi l'intérêt d'intervenir auprès de l'enseignant dans une situation de conflit ?”*.

Ainsi, les questionnaires élaborés nous ont servi de support afin de lancer les échanges par des questions ouvertes sans oublier aucun aspect de nos hypothèses, mais, nous avons aussi rebondi face aux réponses de nos interlocuteurs, afin d'amener les professionnels à développer d'autres aspects de la gestion de conflit.

3-2-Organisation de l'analyse

Une fois les entretiens réalisés et enregistrés, nous avons procédé à leur retranscription afin de regrouper les données écrites pour notre analyse (Annexes 10). Cette analyse des entretiens s'est déroulée en trois temps : une sélection dans les informations transmises, une analyse du contenu en identifiant bien les récurrences et les oppositions dans les discours et enfin une classification des grandes idées par thématique.

3-2-1- Une extraction d'informations

Dans un premier temps, nous avons sélectionné les phrases, les mots-clefs, les expressions et sous-entendus qui viennent apporter des éléments de réponse à nos hypothèses.

Une relecture et un travail identique de repérage, s'opèrent alors : il s'agit d'un travail de repérage croisé entre celle qui mène l'entretien et son binôme de mémoire qui n'a pas assisté à l'échange. Nous avons organisé notre "extraction d'informations" par entretien. Nous les avons classé en trois catégories (Annexe 11):

*Talon sociologique et éléments de contexte (ancienneté de la personne interrogée, l'établissement, statut, etc..)

*Conception et représentation de chaque professionnel sur les métiers et l'autorité,

*Conception de la gestion de conflit : les rôles attribués, les avis sur la coopération enseignant-CPE (freins, limites et effets), voire les propositions d'amélioration.

Nous avons cherché à décortiquer à travers ces trois grands groupes, les différents éléments qui construisent la vision de notre interlocuteur et qui apporteront des réponses à nos hypothèses.

3-2-2- Une analyse par thématiques

Dans un second temps, nous avons repris les discours des professionnels, ainsi que nos hypothèses de départ. Nous avons ainsi pu élaborer un tri par thématiques en référence à l'analyse de Mucchielli (1991). Dans notre enquête, l'analyse thématique porte donc :

-sur *la recherche de type de raisonnement*, notamment à travers la représentation que chacun se fait des métiers et leur vision concernant prise en charge du conflit,

-sur *la recherche de code et de valeurs* partagés (ou non), à travers l'aspect éducatif avancé par le professionnel dans la résolution du conflit, et à travers la conception de la prise en charge du conflit.

-et *sur la recherche d'attitude* (Bardin, 2007), notamment influencée par la forme scolaire et par les priorités avancées par l'établissement.

3-2-3- Une analyse de contenu

Enfin, lors de notre troisième étape, nous avons relevé les occurrences et les oppositions entre les discours des enseignants et entre ceux des CPE (Annexe 12). Ce travail fait référence à l'analyse de contenu proposé par L.Bardin (2007) : une analyse verticale permettant d'identifier des mots, des idées. Cette étape nous a permis de voir émerger différentes idées récurrentes qui structurent par la suite, nos éléments de réponse.

À partir de ces différentes étapes d'analyse, il nous est désormais possible d'envisager une réponse globale à notre problématique de départ. Dans la partie qui suit, il s'agit alors d'envisager la validation ou non de nos trois hypothèses avancées pour comprendre en quoi le CPE peut-il être une personne ressource dans les situations de conflit professeur – élève ?

V – Résultats de l'enquête

Après nos différentes étapes d'analyse, nous avons vu émerger quatre grands domaines: la conception des professionnels dans la prise en charge du conflit, les représentations de chacun sur les métiers, l'impact de l'environnement scolaire et enfin, l'aspect éducatif de la gestion de conflit. Ces grandes parties apportent, à nos hypothèses de départ, des éléments de réponses étayés.

A/ Conceptions de la prise en charge de la gestion du conflit

Notre analyse révèle tout d'abord que la collaboration des professionnels pour la gestion de conflit ne s'envisage pas d'emblée. Elle suppose différents éléments indispensables à sa mise en oeuvre réelle. Il n'y donc pas une seule conception de cette collaboration mais bien différentes façons d'envisager ce travail en équipe, en fonction des professionnels.

1° La gestion du conflit : un sujet tabou

Une des premières idées récurrentes, notamment dans les discours des enseignants, est celle qui consiste à dire que leur légitimité face à la classe tient en leur capacité à traiter seul le problème. Il s'agit là de penser que, pour affirmer son autorité, il convient de ne pas faire appel à l'autre : *“Il est important de gérer d'abord soi même (...) c'est l'Autorité du professeur qui est en jeu”* (Stefan), *“Inconsciemment on n'a pas envie que ça sorte de la salle de classe”* (Henri). Cette question de légitimité, pointée essentiellement par les enseignants, s'étend en dehors de la classe. Il s'agit par ce fonctionnement, d'éviter tout “aveu de faiblesse” vis-à-vis de ses collègues (enseignant ou CPE) : *“Parfois on garde ça pour soi (...) c'est pas facile d'aller voir un collègue et de lui dire : “Beh moi ça ne va pas avec untel, ou avec une classe.”, alors que d'autres y arrivent.”* (Stefan).

En 1999, les études de Tardif et Lessard montraient que les enseignants restaient très souvent isolés dans leur pratique professionnelle. Ce constat semble encore d'actualité et vient témoigner d'un héritage de la fonction de maître d'école, seul dans la classe. Ils transmettent également comme éclairage théorique, que les enseignants ou professionnels de l'éducation ne laissent pas voir leur pratique en référence à la liberté pédagogique. L'image de l'enseignant de la III^{ème} république comme détenteur du savoir (« celui qui sait ») influence encore.

2° Une démarche de longue haleine

Un autre élément constamment évoqué dans les entretiens (que ce soit par les CPE ou par les enseignants), est la notion de confiance entre ces deux professionnels. Cette relation semble être la clef d'une collaboration effective entre ces deux acteurs. Différentes conditions favorisent cette relation de confiance mais sont évoquées différemment par les CPE et les professeurs.

2-1- La notion de temps chez les anciens CPE

Pour construire une relation de confiance, les professionnels avec plusieurs années d'ancienneté, avancent davantage la notion du temps : *“la collaboration (...) elle s'établit avec le temps, c'est plus facile pour les anciens profs d'aller voir le CPE”* (Renaud). Pour ces professionnels aux années d'exercice communes, le vécu des expériences partagées, des liens tissés au fur et à mesure des années, vient consolider (ou non) la relation de confiance entre ces deux acteurs. Nous remarquons dans les entretiens que ce rapport au temps concernant ce lien de confiance, est moins mis en avant dans le discours des jeunes professionnels. Ils avancent quant à eux, d'autres conditions pour établir la relation.

2-2- Une question de confiance et de compétences

La confiance s'établit pour plusieurs professionnels, par la qualité de la relation qui s'instaure. Il s'agit là de parler davantage d'affinités, de compétences à aller vers l'autre et à instaurer un climat serein pour favoriser la confiance dans la relation. Cette condition vient mettre en avant la rencontre entre deux individus. Les Conseillers Principaux d'éducation nous l'ont exprimé en ces termes : *“La collaboration c'est aussi une question de personne, on s'entend bien ou non (...) on est dans des rapports humains”* (Renaud), ou encore *“la collaboration s'appuie sur les échanges informels (aller dans la salle des profs, manger un gâteau avec eux, fêter une naissance)”* (Jean). L'ensemble des professeurs interviewés, quant à eux, évoquent aussi cet enjeu des rapports humains, des personnalités de chacun qui facilitent ou non la coopération entre les acteurs : *“Voilà, on est dans des rapports humains, donc y'a des gens avec qui on s'entend bien, on est sur la même longueur d'onde. Moi je travaille très bien avec des collègues, et avec d'autres je n'ai pas envie de bosser forcément...”* (Stefan)

Les qualités personnelles de l'enseignant sont *l'une des conditions à la mise en oeuvre d'une collaboration* (Mukamurera, Tardif, 2004). *“La sociabilité, le sens de l'humour, l'authenticité et l'humilité ainsi que l'ouverture à apprendre des autres constituent, pour les répondants, une bonne porte d'entrée pour établir des liens avec les collègues et se faire accepter dans le milieu.”* De la même manière, notre recherche révèle aussi que ce soit chez les CPE ou chez les enseignants, que la collaboration dépend au prime abord d'une entente entre

deux individus, basée sur les qualités personnelles de chacun. Sans cela, la collaboration semble compromise dans la mesure où il sera plus difficile pour chaque professionnel d'aller vers l'autre.

2-3- La communication : un levier essentiel

2-3-1 Le partage comme condition indispensable

Le besoin de communication est régulièrement évoqué par les professionnels de terrain, qu'ils soient conseillers principaux d'éducation ou enseignant. Il paraît essentiel pour initier un lien de confiance entre deux acteurs. Par cette communication, l'émetteur témoigne d'une certaine reconnaissance vis-à-vis de l'autre, à travers l'information transmise : *“La collaboration s'appuie sur les échanges informels, (...) sur une disponibilité du CPE capable d'être à l'écoute même entre deux portes (...) disponibilité dans les actes et les faits (portes ouvertes, reparler au prof d'un échange)”* (Sofia).

Mais, pour certains professeurs, cette communication ne semble pas s'établir aussi facilement que cela. D'une part, les personnalités de chacun, comme évoqué précédemment, entrent en compte, et d'autre part, pour deux des professeurs interrogés, le CPE ne facilite pas toujours la communication car il trie les informations transmises. C'est ce qu'exprime l'un d'entre eux: *“(...) il arrive parfois que les informations ne passent pas. J'ai eu le cas l'année passée, tu vois? J'avais un problème avec une élève... heu... la CPE m'a dit : “Ouais tu aurais pu m'en parler!” et, je lui ai dit “Oui, toi, tu ne m'as pas parlé d'un problème, par rapport à la drogue...”, l'élève avait eu un problème comme ça, donc: “Tu ne m'en as pas parlé non plus alors que je suis professeur principal.” Donc heu, voilà, il faut...il faut que ça aille dans les deux sens.”* (Stefan)

Une réelle collaboration ne semble exister que lorsqu'il y a un échange réciproque entre le CPE et le professeur, d'autant plus lorsque celui-ci exerce la fonction de professeur principal.

2-3-2 Le pouvoir et la légitimité : un frein à la communication

Lorsqu'elle se pratique, la rétention d'information, permettrait au CPE de trouver une certaine légitimité dans les situations. La quête de légitimité est alors identifiée plus particulièrement chez les anciens CPE. L'un des professeurs poursuit ainsi : *“ceux qui sont dans l'établissement depuis longtemps ont recherché une reconnaissance (...) ils développaient le travail plus personnel et non collégial”* (Henri). Ainsi, des pratiques de communication chez les plus anciens CPE, liées à une époque où ces derniers cherchaient une réelle reconnaissance de leur fonction, semblent encore influentes aujourd'hui.

Notre recherche fait apparaître ici un aspect que nous n'avions pas envisagé concernant la collaboration entre CPE et enseignants. Elle révèle effectivement le rôle spécifique du CPE dans la mise en oeuvre ou non de cette collaboration. Jusqu'où ces professionnels peuvent-ils aller dans les échanges d'informations avec les professeurs sans perdre pour autant, la main mise sur l'accompagnement des élèves dans leur globalité ? Au regard de notre recherche il est certain que cette communication entre CPE et enseignants présente un enjeu relatif à la reconnaissance professionnelle des CPE (notamment chez les plus anciens).

3° La gestion du conflit : un aspect évacué du métier d'enseignant

La réalité du programme scolaire s'avère être un autre élément indispensable à prendre en compte afin de comprendre les différentes priorités de chacun des acteurs. En effet, un objectif récurrent chez les enseignants est celui d'avancer dans le programme. Le souci d'efficacité dans la transmission du cours renvoie à l'idée que la priorité est portée sur l'avancée du collectif plutôt que l'attention apportée à la situation individuelle d'un élève : *“pas perdre de temps (...) on a l'objectif du programme à transmettre (...) il faut avancer”*.

Il semblerait que les professeurs répondent toujours à une injonction de transmission de savoir qui prévaut sur la prise en compte de l'accompagnement éducatif de chaque élève. Le rapport Gonthier-Maurin précise alors que les enseignants sont de plus en plus confrontés à des dilemmes dans leur gestion des cours : *“Confronté à un élève perturbateur, comment réagir ? faut-il l'ignorer ? s'interrompre ou continuer le cours ? s'adresser à lui ou à la classe entière ? »* Ce dilemme présente l'acte d'enseigner d'un côté et l'acte d'éduquer de l'autre. *« le sentiment d'être empêché de faire correctement son travail, voire de pouvoir faire son travail tout court, croît parmi les enseignants du 2nd degré selon les enquêtes menées conjointement par le CNAM et le SNES.”* (Gonthier-Maurin, 2012)

Nous comprenons ici que la priorité pour l'acte d'enseigner ne permet pas une réelle prise en compte de la gestion des situations de conflit. Notre recherche a cependant fait ressortir trois approches de cette gestion de conflit.

4° Trois approches de la gestion de conflit

Les différents entretiens, notamment ceux avec les CPE, révèlent trois types de collaboration possible entre les professionnels : la gestion de crise, le renvoi au CPE ou encore la gestion conjointe de la situation.

4-1 Une gestion des crises

Face aux situations de conflit, le discours des professionnels fait état d'une nécessité de collaboration notamment dans les cas de grosse crise. En effet, pour l'ensemble des professionnels, il existe une certaine limite qui, lorsqu'elle est franchie, amène la sollicitation systématique des CPE. L'un des CPE l'exprime ainsi : *“quand le professeur débarque dans le bureau du CPE, c'est que l'élève a dépassé la ligne rouge”* (Renaud). Cette limite fait surtout référence à la mise en danger du professeur lorsque l'élève agresse verbalement ou physiquement ce dernier, il est alors indispensable d'en faire part aux CPE, voir à d'autres collègues. Il y a alors un passage de relais qui, pour certains CPE et notamment le plus vieux d'entre eux, arrive trop tard : *“il y en a beaucoup qui temporisent un peu par crainte du conflit plus grave mais finalement souvent c'est un petit peu contre-productif.”* (Renaud)

De leur côté certains enseignants confirment interpellent le CPE essentiellement dans les situations de crise et notamment lorsque le professeur se sent menacé : *“comme je suis agressé, attaqué, donc en quelque sorte là c'est une agression. Evidemment je ne peux pas régler ça moi même. C'est pas possible. Je ne pense pas en tout cas. Parce que je suis partie prenante en quelque sorte.”* (Vivian)

Cette observation est à mettre en lien avec l'ancienneté des professionnels. On remarque que les enseignants avec plus d'expérience décrivent davantage le CPE comme intervenant lors de situations de crise. Ce constat questionne quant à l'image construite du métier de CPE et notamment au fait que la sphère éducative lui revienne historiquement.

4-2 Une gestion renvoyée au CPE

Les différents entretiens font apparaître que l'aspect éducatif de la gestion de conflit tend à être transféré assez systématiquement au CPE. L'un des enseignants exprime très bien cette idée lorsqu'on lui demande pour quel sujet il fait appel au CPE : *“c'est quand ça ne relève pas du travail en fait. Tu vois, de la leçon qui n'est pas apprise, du boulot qui n'est pas fait, du bouquin qui n'est pas là, etc... tout ça j'estime que c'est DANS mon cours et que c'est mon champ d'intervention.”* (Vivian) Il précise ainsi à sa façon que le CPE est souvent appelé *“quand c'est problématique”* et que c'est celui qui *“s'occupe des trucs pas agréables”*.

Pour Laure, la CPE, il s'agit de faire un peu *“ce qui enquiquinne”* les professeurs. Pour elle, une fois l'information passée de la part du professeur, la collaboration peut s'arrêter là : *“A partir de là ils peuvent considérer qu'ils nous passent le bébé et puis débrouillez vous avec ça en quelque sorte.”* Cette idée de *“passer le bébé”* revient d'ailleurs dans un autre entretien, celui

avec Sofia : “ *tu en as certains qui vont venir en me lâchant le bébé et puis voilà... tu gères, tu te débrouilles, tu punis, tu sanctionnes (...)*”

Ainsi, dans la gestion de conflit, les enseignants semblent avoir tendance à gérer eux mêmes tout ce qui relève du champ de l'apprentissage et interpellent plus spécifiquement les CPE dans les cas de problème de discipline ou plus largement d'attitude de l'élève pouvant être inquiétante voire inhabituelle. C'est d'ailleurs ce que confirme un autre CPE, Jean : “*à partir du moment où ils constatent qu'un élève ne va pas bien...euh...certains estiment que ce n'est pas leur rôle de questionner l'élève sur sa vie perso, ou sur son ressenti ou sur son mal-être, d'autres ne s'en sentent pas capable*”

Malgré une tendance générale selon laquelle la collaboration ne s'établit principalement qu'en cas de crise et en renvoyant notamment l'aspect éducatif au CPE, l'analyse des entretiens révèle cependant la nécessité d'une gestion conjointe des situations de conflit.

4-3 Une gestion conjointe rappelant le rôle des parents

L'idée d'une gestion conjointe des conflits apparaît finalement comme indispensable pour l'ensemble des professionnels dans la mesure où elle permet une cohérence d'action vis à vis des élèves. Cette conception de la collaboration vient finalement contrebalancer les deux idées développées précédemment puisqu'elle suppose des échanges et une entente commune sur la manière de réagir face à l'élève. Les professionnels parlent ici d'une collaboration qui peut être perçue symboliquement comme celle du couple parental. Cette idée semble relativement présente dans l'esprit des professionnels aussi bien chez les enseignants que chez les CPE. Vivian s'exprime ainsi lorsqu'il évoque cette conception de la prise en charge conjointe : “ (...) *C'est un peu comme papa et maman!! (rires) Il faut qu'on tienne le même discours. Qu'il y ait une cohérence, qu'il y ait une cohésion que heu... Que tout n'est pas cloisonné. Que rien n'est isolé.*” Les discours des CPE vont aussi dans le même sens : “*c'est comme un môme avec son père et sa mère...si les deux n'ont pas le même discours, il y a un moment où voilà ce n'est pas stabilisant pour lui.*” (Jean)

Les CPE, tout comme les enseignants, mettent en oeuvre ici un accompagnement conjoint des élèves en se répartissant le rôle d'autorité. Ils représentent ensemble, mais aussi respectivement, la figure d'autorité du père (Kojève, 2004). Chaque professionnel endosse à la fois la posture du père et de la mère et chacun demande alors de manière conjointe et cohérente le respect de l'élève vis-à-vis des adultes.

La gestion des situations de conflit suppose donc une cohérence éducative qui semble importante et reconnue par l'ensemble des professionnels, aussi bien les CPE que les enseignants.

Ainsi, comprendre comment les professionnels conçoivent la prise en charge du conflit, c'est identifier les différentes influences qui régulent leurs actions. Nous avons pu identifier par nos entretiens, à la fois la réalité du professeur à vouloir gérer seul les aléas de sa classe et la notion de confiance comme étant un élément indispensable à la collaboration (elle-même soumise à l'échelle du temps, aux rapports humains et à la communication). Nous avons également observé différents types de collaboration CPE - professeurs qui relèvent des représentations des métiers de chacun.

B- Les représentations des métiers dans la gestion des conflits avec les élèves

La représentation des métiers va influencer inévitablement le travail collaboratif entre enseignant et CPE notamment dans la gestion de conflit. Au-delà de certains stéréotypes, nous avons relevé dans nos entretiens différentes visions de ces deux métiers : le CPE expert en matière de conflit et héritier de l'image du Surgé ou encore le professeur centré sur l'apport de connaissances en omettant l'enjeu éducatif de l'école. Par ailleurs, nous verrons ici la place particulière attribuée au Professeur Principal et la collaboration avec le CPE que ce statut sous-tend.

1° Les représentations du métier de CPE

1-1 Le CPE : expert en matière de conflit

Une des qualités du CPE, admise par l'ensemble des professeurs est celle d'expert de la résolution des situations conflictuelles. L'un d'entre eux parle même de "*professionnel de la gestion de conflit*" (Vivian) En cela, un élément récurrent dans le discours des professeurs est que le CPE a une formation professionnelle pour ce type de situation, ce que les enseignants disent ne pas avoir : "*Vous en savez beaucoup plus, (...) Nous on gère (...) l'enseignement, la pédagogie donc on essaie...*", "*Y'a un côté un petit peu sage quoi, dans le sens où c'est celui où celle qui sait un petit peu dans ce cas de figure ce qui peut se passer.*" (Vivian) Stéfán, quant à lui, parle même des CPE comme "*chef de guerre*" de cette collaboration en tant qu'il précise le chemin dans l'accompagnement de l'élève. Les enseignants attendent donc du CPE des capacités professionnelles afin qu'il apporte des solutions à la situation : "*Le CPE va réussir à gérer, à comprendre et à accompagner les cas d'élèves pour qu'ils reviennent en cours avec plus de*

compréhension face aux enseignants et face aux situations de groupe” (Stéfan).

De plus, le CPE peut avoir d’autres éléments sur la vie de l’élève, de part un lien plus développé avec la famille et une proximité avec l’élève plus évidente qu’avec un enseignant où la relation duelle n’est pas toujours favorisée. Cette prise de recul du CPE, cette vision plus globale de la situation de l’élève est une réalité bien reconnue par le corps professoral : *“l’élève va se confier “naturellement” au CPE plus qu’au prof”* (Henri).

À travers ses compétences et ce contexte d’exercice, le CPE est vu comme médiateur. Ce regard sur la fonction est partagé dans nos entretiens par l’ensemble des enseignants et des CPE. Toutefois, cette facette du métier est davantage mise en avant chez les plus jeunes CPE. La notion de médiation exprimée lors de nos échanges, renvoie à un besoin de prise de relai par une personne tiers afin de mettre à distance le problème : *“le CPE va essayer de tempérer un petit peu les difficultés.”*(Stéfan). Le CPE apporte des conseils de par sa connaissance plus accrue de l’élève. Pour les plus anciens CPE, cette fonction de médiateur est moins mise en avant, ils s’illustrent davantage à celle de gardien de l’autorité.

1-2 L’attente du Surveillant Général

Comme l’indique l’un des professeurs, il semble encore que *“l’ombre du surveillant général”* plane encore dans les esprits de chacun et avec elle l’idée que le CPE sera celui qui pourra faire le *“rappel à l’ordre”* (Vivian). L’une des CPE exprime la même idée dans ces termes : *“Y’a des situations ou heu... bah c’est un petit peu la vieille figure du surveillant général là, où malgré tout ça nous colle à la peau, et heu... Et voilà, dès qu’il y a un problème de comportement avec l’élève la personne à aller voir, c’est le CPE. J pense que ça c’est une réalité.”*(Laure). Ainsi, les caractéristiques du surveillant général sont relevées dans plusieurs discours de professionnels et notamment chez ceux ayant de l’ancienneté. Pour certains professeurs il semble alors *“important d’avoir quelqu’un de solide au dessus”*, c’est *“le César d’honneur”* (Stéfan) lorsqu’il faut faire un rappel à l’ordre; ou encore quelqu’un qui mette *“en place des règles pour que l’élève se rende compte qu’il n’est pas dans sa chambre”*(Henri).

Cette posture est réaffirmée par le plus ancien CPE interviewé, (à cheval sur les notions de respect, ou encore la façon de parler), *“face à la nouvelle génération des profs qui acceptent l’inacceptable (...) je vois beaucoup mon travail dans le rappel des règles”* (Renaud). Effectivement, les plus jeunes enseignants sont aussi dans cette attente du surveillant général, notamment lorsqu’ils commencent leur carrière dans les établissements sensibles : *“Certains auront le plus grand mal à intégrer les élèves d’origine populaire ; ils auront un rapport particulier à la loi et privilégieront avec leurs élèves un idéal éducatif basé sur la négociation,*

ils auront des difficultés à faire régner l'ordre (...) et attendront du conseiller principal d'éducation ou du chef d'établissement d'assurer les tâches disciplinaires." (P. G. Coslin, 2009).

L'attente est très claire, le CPE est là pour rappeler le cadre, les règles et pour poser des sanctions en cas de problème de comportement. Cette idée générale semble être partagée par la plupart des CPE, mais à des degrés d'exercice différents : il s'agit de la mission première pour Renaud qui témoigne de 25 ans d'ancienneté, à l'inverse de Laure et de Sofia (6 et 8 ans d'ancienneté) qui amène la notion d'autorité éducative en premier lieu et qui regrette cette vision du métier.

2° Les représentations du métier des enseignants

2-1 Un sentiment d'incompétence chez les enseignants

L'ensemble des enseignants évoque cette idée qu'à la différence des CPE, ils ne sont pas formés pour gérer les situations compliquées vis à vis des élèves. Ils peuvent alors se sentir dérouterés dans ces situations de conflit parce qu'ils "*ne sont pas armés*". Comme l'explique l'un d'entre eux, ils sont éducateurs par défaut : "*Le prof enseignant...et puis heu... Educateur aussi dans une certaine mesure. Même si on n'est pas très formé pour ça ou même si c'est pas vraiment notre job. Même si on n'a pas forcément envie. Un peu éducateur.*"(Vivian)

"Le monde pénètre indirectement dans cet espace clos qu'est la classe, comme un parasite, par l'intermédiaire de l'appartenance socioculturelle et ethnique des élèves, et il met en cause, subrepticement, l'objectif noble, abstrait, éthéré qu'est apprendre" (Guigue, 2001). L'acte d'enseigner passe alors parfois au second plan de part la nécessité d'adopter une posture éducative pour que le cours puisse se dérouler au mieux.

Vivian exprime à nouveau très clairement cette situation à laquelle les professeurs se confrontent en début de carrière : "*T'es loin d'imaginer toute la démarche éducative que tu dois mettre en branle pour que ça fonctionne quoi. Et du coup tu pensais débarquer dans une classe de 4ème et les émerveiller en évoquant Louis XIV et Versailles et en fait non il faut d'abord qu'ils apprennent à s'asseoir*". L'évolution du public scolaire nécessite une adaptation de la pratique professionnelle des enseignants. Ces derniers se trouvent effectivement confrontés à ces "*nouveaux écoliers*" (Bentolila, 2007), ceux issus des catégories sociales peu favorisées n'ayant pas les codes attendus par l'école, accueillis en grand nombre et qui nécessitent une approche éducative.

Malgré tout, cette notion d'incompétence face aux situations éducatives, a contrario de la posture d'expert du CPE, reste très présente dans les entretiens des professeurs. Aussi, de façon générale, ces derniers trouvent surtout légitimité à intervenir lorsque la situation de conflit est liée au

pédagogique, comme par exemple lorsqu'un élève n'a pas son matériel en classe. Le champ de prédilection du professeur reste donc celui du pédagogique, de l'enseignement, même si l'enseignant est de plus en plus "contraint" de devenir éducateur.

Cette observation est réalisée par l'ensemble des CPE interrogés et certains enseignants (les plus anciens). Ce cloisonnement dans les responsabilités de chacun vient également d'un héritage du système initial et de son évolution distinguant clairement la pédagogie de l'éducatif.

2-2 Une gestion de conflit occultée par le temps du savoir

L'aspect plus éducatif du travail des enseignants ne semble pas toujours être une priorité. Le plus ancien des CPE interrogé, trouve que les professeurs ne se sentent pas concernés par ce qui se passe en dehors des murs de la classe. Les professeurs, quant à eux, expriment clairement leur délégation au CPE sur cet aspect éducatif en invoquant la nécessité d'assurer leur mission d'enseignement. L'un d'entre eux partage notamment son souci d'efficacité en cours, il s'agit alors de ne "*pas perdre de temps*" avec l'objectif d'un programme à transmettre : "*Y'a des fois on est dans notre routine. On avance, on se dit qu'il faut faire telle ou telle chose. On est sur des... des pans entiers là de... d'informations, de choses liées à notre programme, il faut avancer, on a notre progression...*"(Henri).

Ainsi, dans les discours des uns et des autres, l'enjeu du programme à transmettre est toujours évoqué même si l'on retrouve régulièrement cette nécessité d'y introduire l'aspect éducatif et de prendre en compte l'élève en tant qu'individu. L'un des professeurs évoque ainsi le besoin parfois, de "*prendre du recul*" par rapport à des élèves qui "*n'ont pas pu entrer dans le train*" et qu'à ce moment là, la collaboration est importante pour "*raccrocher*" l'élève (...).

2-3 Le Professeur Principal : une mission éducative reconnue

De par son statut, le Professeur Principal se voit notamment attribuer la mission de suivi de chaque élève de sa classe et cela, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. La circulaire de 1993 précise ainsi que "*Le professeur principal avec l'équipe pédagogique fait régulièrement la synthèse de la situation de l'élève, en y associant le conseiller d'orientation psychologue, le conseiller ou le conseiller principal d'éducation, l'élève lui-même et sa famille, éventuellement le médecin scolaire, l'infirmière et l'assistante sociale.*"⁹

Non seulement le PP occupe donc une fonction qui implique d'emblée une collaboration étroite avec les collègues dont le CPE, mais au delà de cet aspect législatif, ce rôle et cette place semblent reconnus par les différents professionnels interrogés. Ce statut spécifique semble

⁹ Circulaire n° 93-087 du 21 janvier 1993, Rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées.

favoriser l'intervention de l'enseignant sur le champ éducatif tout en ayant un impact sur la collaboration effective avec les CPE.

Cette particularité de la place du professeur principal apparaît ainsi dans les discours des enseignants mais aussi des CPE. Stéfan précise ainsi que *“La collaboration doit se baser sur un échange (...) d'autant plus entre CPE et PP”*. D'autre part, nous avons pu relever le fait que les discours des Professeurs Principaux évoque plus facilement l'idée d'une nécessité de collaboration avec le CPE au même titre qu'avec les autres collègues tel que l'infirmière, l'AS. Henri évoque cela en ces termes : *“Je ne vais pas interférer dans ses missions, donc je me dis je fais confiance à un CPE et si à un moment donné il y a besoin de discuter de telle ou telle chose, beh je vois avec lui parce qu'il a une vision qui est peut être différente quoi. (...) J'attends comme n'importe quel personnel de l'établissement, qu'il soit professionnel.”*

Du point de vue des CPE, la collaboration est effectivement identifiée comme étant plus évidente avec les PP de part ce statut particulier.

3° Des représentations des métiers en évolution

3-1 L'autorité du professeur : la nécessité d'arriver à une autorité éducative partagée

Dans nos entretiens, nous observons notamment chez les professionnels dotés d'une certaine expérience, que le statut d'enseignant implique (ou devrait impliquer) une autorité évidente sur les élèves : *“si je dis quelque chose, vous obtempérez tout de suite”* (Vivian). Selon Henri, le professeur a, en quelque sorte, *“une carte de visite”* : le savoir. Il reste donc dans l'esprit de certains professeurs cette idée qu'il suffit d'avoir le savoir et de le transmettre pour bénéficier d'une autorité incontestable vis à vis des élèves. Ces situations reflètent encore une empreinte de l'image de domination charismatique selon Weber. Pour ce sociologue, l'autorité se fonde alors sur les qualités prodigieuses ou d'autres particularités exemplaires qui font de la personne un chef. En l'occurrence ici, les professeurs de part le savoir qu'ils possèdent, devraient inspirer chez les élèves, confiance et respect de leur autorité sans aucune remise en question. (Dericquebourg, 2007).

Malgré tout, cette représentation semble évoluer dans l'esprit des professeurs vers une vision qui s'appuie plus sur la notion d'écoute et de dialogue : *“le prof n'est pas que là pour donner des savoirs. Il est là aussi pour écouter ce qu'il se passe.”* (Henri). La majorité des enseignants reconnaissent ainsi la nécessité d'une prise en compte plus globale de la situation de l'élève : *“j'excuse le comportement de l'élève et comprend le possible désintérêt face au cours”* (Stéfan). Les différents entretiens font ainsi apparaître une évolution de la notion d'autorité

incontestée à la notion de relation à autrui (Renault, 2004) nécessaire pour installer les conditions optimales à l'appropriation du cours par chacun.

Cette nouvelle idée est corroborée dans les discours des CPE, et surtout des plus jeunes CPE, qui évoquent le fait que les enseignants ne sont pas là seulement pour transmettre un savoir, *“mais pour entendre ce qui se passe pour l'élève”*. Comme le précise l'une des CPE : *“Et je pense que plus un enseignant prendra l'élève dans sa globalité en étant à l'écoute et bienveillant, plus il s'en sortira avec sa classe. (...) Ne pas être à l'écoute c'est s'ajouter des difficultés en tant qu'enseignant, je pense. (...) “on doit transmettre des savoirs, mais on a en face de soi des ados qui sont là avec leur vie, leurs soucis, leurs bonheurs, leurs malheurs, etc...”* (Laure)

Nous relevons donc dans les différents discours, cette nécessité d'évolution de l'autorité du professeur vers une autorité éducative partagée avec tout de même une persistance chez les plus anciens d'une autorité de type autoritarisme qui ne se discute pas. Le plus ancien CPE, Renaud porte d'ailleurs un regard critique sur l'autorité des jeunes enseignants qui ne semble pas comprendre : *“L'autorité des jeunes prof est mise à mal par la “rugosité” des élèves, ils vont essayer d'être sympa mais ils se font bouffer.”* Les plus anciens professionnels gardent encore en référence les représentations d'une autorité incontestée que chaque professeur devrait incarner à lui tout seul. Mais nous savons aujourd'hui que cette autorité ne peut plus s'appliquer de par les évolutions de la société (arrivée des nouvelles technologies, place de l'enfant...) et que certains professeurs peuvent être en difficulté s'ils maintiennent ce type d'autorité ou alors si ils s'isolent dans leur pratique face aux élèves en difficulté.

3-2 De la perte d'autorité au travail en équipe

Les représentations des métiers de chacun restent influencée par un passé qui tend à différencier les missions éducatives et pédagogiques. Cependant, notre analyse révèle malgré tout, l'idée d'un travail collaboratif des uns et des autres de plus en plus nécessaire au niveau éducatif.

Ainsi, dans les entretiens réalisés, tous les enseignants se représentent le métier de CPE comme étant complémentaire à leur fonction. L'apport du CPE pour l'exercice des enseignants est clairement décrit dans les entretiens : *“Il est complémentaire de ce que nous on fait en terme de savoir quoi”* (Henri). Le CPE est responsable des conditions d'enseignement. En prenant davantage de recul, nous pensons que cette observation (la complémentarité “CPE-enseignant” seulement vu au regard de l'exercice du professeur) vient historiquement de l'école traditionnelle

où le seul objectif était l'acquisition du savoir. L'ancien surveillant général devait permettre le respect du cadre pour cette acquisition. Cette historique réalité déteint encore aujourd'hui sur les représentations et les visions des métiers de chacun.

A l'inverse, l'apport des enseignants pour l'exercice des missions du CPE apparaît moins logique, bien qu'il pourrait être évident. Il s'agirait de voir davantage, l'acte d'enseignement comme ouverture pour l'élève à des valeurs citoyennes, à une émancipation : missions éducatives du métier de CPE. Le savoir comme condition à l'éducation, plutôt qu'éduquer à apprendre.

Notre système éducatif actuel tend à faire évoluer les temps d'enseignements vers un système favorisant l'*“apprendre à apprendre”* (Blais et al, 2014) vers le développement de compétences plutôt que l'acquisition de savoirs théoriques. Le rôle du CPE a bien évolué parallèlement à cette évolution de l'école, il développe des missions plus éducatives, de développement de la personne et des compétences psycho-sociales de l'élève. La réussite sociale et la réussite scolaire trouvent une même importance.

Nos relations interpersonnelles devraient donc elles aussi évoluer : la complémentarité CPE-enseignant pour la réalisation des missions de chacun devrait devenir plus évidente dans les discours des professionnels. Ainsi, face à la gestion des situations de conflit les différents professionnels ont pu évoquer cette collaboration éducative nécessaire entre enseignants et CPE. Stéfán nous précise : *“On n'est pas tous sur la même longueur d'onde, on n'aborde pas tous les situations de la même façon... Mais c'est ce qui fait la richesse aussi! Et puis on va essayer de cibler comment régler le problème.”* Pour Henri, cela semble aller de soi : *“On a envie de discuter parce qu'on se dit que l'avis d'un collègue que ce soit un enseignant ou la vie scolaire peut nous servir (...) C'est aussi pour avoir tous les éléments afin de répondre à quelque chose qui soit le plus équitable possible quoi. Qu'on ne se plante pas par rapport à cette médiation vis à vis de l'élève”.*

C- L'environnement scolaire et ses impacts sur la collaboration CPE - Professeur

Différents aspects relatifs à l'environnement scolaire d'un EPLE favorise ou non la mise en oeuvre d'une réelle collaboration entre les professionnels. Notre analyse révèle ainsi que cette collaboration ne dépend pas seulement des individus en tant que tel, mais elle fait aussi apparaître quatre facteurs significatifs quant à son existence : le temps scolaire, la taille, le climat scolaire et enfin la politique de l'établissement.

1° Le temps scolaire ou la difficulté à collaborer

1-1 Une organisation spatio-temporelle à questionner

L'organisation du temps scolaire apparaît aux yeux des professionnels comme pouvant être l'une des raisons d'une difficile collaboration entre CPE et Professeurs. Cet aspect est notamment évoqué par la majorité des professeurs qui considèrent un certain cloisonnement entre les espaces/temps de la vie scolaire et ceux des enseignants. L'un des professeurs évoque cela en ces termes: *“on ne se connaît pas parce qu'on... c'est très cloisonné, chacun travail un peu dans son coin. Heu... avec les collègues de temps en temps on parle, on corrige les copies, voilà, on discute : “Tiens tel élève, machin”, donc y'a des informations qui circulent de temps en temps. Mais les CPE...?”* (Stéfan)

Ainsi, l'organisation spatiale de l'espace scolaire - bureau de vie scolaire d'un côté et salle des professeurs de l'autre - peut conduire à des pratiques professionnelles isolées. Ceci ne favorisant certainement pas des pratiques de travail en équipe chez les professeurs déjà historiquement habitués à travailler seuls (héritage professionnel).

Parallèlement, la mise en oeuvre ou non, des instances collaboratives va avoir un impact sur le travail en commun entre CPE et professeur. Dans l'un des deux établissements, l'un des professeurs précise qu'il existe peu de temps institutionnalisés en dehors des conseils de classe pour échanger entre professeurs et CPE. Il n'y a donc *“pas de véritable échanges”* de par l'absence ou bien la non utilisation des instances de travail en commun.

L'organisation de l'espace et du temps scolaire ne facilite pas le travail sur des projets communs, ni la construction d'une coopération éducative entre CPE et professeurs. D'autant plus, comme nous l'avons vu précédemment, que les uns les autres, et surtout le corps professoral, ne semblent pas faire la démarche d'emblée, d'aller échanger sur les élèves sauf en cas de gros problème, c'est à dire, comme l'exprime l'un des professeurs *“quand on sent que ça nous échappe”* (Stéfan).

1-2 Une surcharge de travail : un frein pour la collaboration

Les différents discours des professionnels font état d'une surcharge de travail pour les uns comme pour les autres qui ne facilite pas la collaboration. L'un des professeurs évoque cela très clairement : *“La surcharge de boulot pour les uns comme pour les autres. J pense que c'est ce qui nous flingue tous. J pense qu'on rentre tous dans l'éducation nationale avec beaucoup de bonne volonté. Vraiment la volonté de changer les choses, en tout cas de faire bien les choses, voilà d'avancer... Et puis j pense que la surcharge d'exigences multiples fait que concrètement on n'a pas le temps quoi. On n'a peu de temps...”* (Vivian)

Cet aspect, relevé par les professeurs mais aussi les CPE, peut avoir différentes conséquences sur la collaboration entre ces deux acteurs. Concernant les professeurs, cette situation risque d'une part de les amener à mettre de côté l'accompagnement éducatif et individuel des élèves et d'autre part de les amener à ce qu'ils s'adressent à d'autres professionnels que les CPE pour gérer les situations compliquées. Stéfan décrit honnêtement la première option : *“on sort de cours, on est un peu fatigué, on va directement à la voiture et on part avec nos... nos petits soucis. Ou alors on se dit “tiens il faudrait que j'en parle avec le CPE et puis on oublie. Le cours suivant ça c'est bien passé avec l'élève donc on se dit que c'est réglé.”* C'est alors que la collaboration ne se limite qu'aux situations de crise et que certains professeurs attendraient que le CPE fasse en sorte de dépasser ce stade là pour engager un autre type de collaboration, plus régulière et en amont des situations problématiques.

Pour ce qui est de la seconde option, certains discours révèlent de façon surprenante la possibilité de passer outre la vie scolaire pour gérer des situations compliquées. C'est ainsi qu'une pratique particulière des professeurs nous est alors apparue, semblant être une réponse à cette surcharge de travail de la vie scolaire : l'interpellation de la direction s'en passer au préalable par un échange avec les professionnels de la vie scolaire. Henri évoque les raisons qui l'amènent à réagir ainsi lorsque cela lui semble nécessaire : *“Et bien peut être parce que la vie scolaire elle est occupée et que t'as envie que le problème soit résolu heu... de suite. T'as pas envie que ça reste dans le temps. (...) C'est important de régler les choses assez rapidement. Des fois, il faut du temps hein pour donner une suite par rapport à un conflit, mais quelques fois tu règles le problème... A mon avis ça évite d'avoir quelque chose qui dans le temps ne va pas être productif quoi.”*

Au delà à dire que cette pratique peut se retrouver dans différents établissements, cela nous amène à considérer l'impact important de la surcharge de travail qui ne facilite pas la collaboration entre les professionnels et notamment la démarche des enseignants à aller vers les CPE. Elle questionne ainsi l'efficacité d'une collaboration éducative qui pourrait pourtant exister sans cette surcharge de travail.

Finalement, au niveau des CPE, une autre conséquence directe de cette surcharge serait le difficile investissement de ces derniers dans la sphère pédagogique. En effet, de leur côté, les CPE témoignent aussi de ce rythme scolaire intense et d'un ensemble important de missions leurs revenant, qui ne leur permettraient pas de s'investir dans la sphère pédagogique. C'est ce dont Jean nous fait part : *“il y a beaucoup d'injonctions qui nous viennent du ministère mais*

quand est-ce qu'on a le temps de le faire ? Quand est-ce qu'on a le temps de se poser pour réfléchir à ce qu'on fait...”

Ainsi la surcharge de travail pour les professeurs mais aussi pour les CPE favorise l'isolement de chacun dans sa pratique et le maintien de la distinction historique des missions pédagogiques et éducatives des uns et des autres. Elle est un facteur marquant qui freine là la fois la mise en oeuvre d'une réelle collaboration mais aussi son efficacité.

2° La taille de l'EPL : une interconnaissance professionnelle plus difficile

Les caractéristiques mêmes d'un EPLE, entrent aussi en compte lorsque l'on parle de collaboration entre les professeurs et les CPE. Dans les établissements de grande taille avec un effectif d'élèves important, l'interconnaissance entre les nombreux professionnels semble plus compliquée aux dires des CPE interviewés. De fait, cela ne facilite pas le travail collaboratif dans la mesure où la confiance et la communication entre les différents acteurs sont rendues difficile par la grandeur de l'établissement et la multiplicité des acteurs. Cette notion a d'ailleurs été évoquée principalement par les professionnels du Lycée Polyvalent Paul Emile Victor.

3° Le climat scolaire : facteur évident de la relation enseignant-élève

Le climat scolaire va aussi déterminer la mise en oeuvre d'une réelle collaboration entre les CPE et Les professeurs. Il semble évident pour l'ensemble des professionnels interviewés que, face aux situations compliquées, en nombre, il est essentiel de travailler ensemble de façon cohérente. L'une des CPE ayant pratiqué dans un collège difficile du nord de la France témoigne: *“C'était un établissement chaud patate, et effectivement j'étais sollicitée pour tout, tout le temps. Dès qu'il y a avait un soucis avec un élève, même un élève qui ne travail pas, qui ne fait jamais ses devoirs, c'était en collège, qui ne rend jamais ses DM, ça allait même jusque là... ça arrivait TOUJOURS jusqu'à moi. C'est évident que ça arrivait toujours jusqu'à moi”* (Laure) De la même manière, l'un des professeurs évoque une classe de seconde compliquée depuis le début de l'année en précisant que *“tout le monde a fait front”* pour trouver une issue à cette situation. Il précise alors la nécessité de cette cohésion entre professionnels : *“Parce que si il n'y en a que quelques uns qui font front, c'est le type de classe à chercher où sont les fragilités et... se lâcher complètement dans certains cours et rendre la vie impossible.”* (Stéfan) Ainsi, face aux difficultés il va y avoir collaboration, c'est à dire *“une vrai fusion”* entre acteurs.

Dans ces situations où le climat scolaire est fragile, dans ces établissements dits “difficiles”, la collaboration s’impose car comme le précise de nouveau Stéfán “*C’est face à l’adversité qu’on se serre les coudes.*” Cette collaboration, fondée sur une communication régulière entre les acteurs pour éviter que cela ne se détériore davantage, prend alors tout son sens et peut même très souvent être mis en avant par la politique de l’établissement. L’un des CPE évoque ainsi ces deux aspects lorsqu’on le questionne sur les déterminants de la collaboration CPE-Professeur: “*Bah de la politique de l’établissement mais aussi de la structure même de l’établissement...euh...tu ne fonctionnes pas de la même façon dans un petit collège au milieu de la campagne et un petit collège au milieu de la Roseraie...voilà...c’est différent quoi.*” (Jean)

4° L’enjeu d’une politique d’établissement

La politique d’établissement semble être un autre aspect relatif à la forme scolaire et pouvant impacter la mise en oeuvre ou non d’une collaboration entre les CPE et les enseignants. Cette idée est aussi bien évoquée par les CPE que par les professeurs. D’une part, pour l’une des CPE, Laure, c’est par cette politique d’établissement que les représentations sur les métiers (et notamment sur le métier de CPE) pourront être déconstruit : “*ça dépend aussi de la politique éducative du chef d’établissement. Si le chef considère que le CPE est là comme celui qui doit poser toutes les heures de retenue et gérer toutes les exclusions de cours...bah euh... c’est compliqué de montrer qu’un CPE n’est pas là que pour ça quoi...Je pense que le CPE fait beaucoup mais c’est aussi un ensemble*”. D’autre part, c’est aussi par cette politique d’établissement que la collaboration entre les différents professionnels va être encouragée en favorisant la mise en place des temps d’échange institutionnels par exemple.

D - La gestion de conflit : un enjeu éducatif pour la réussite pédagogique

Le cadre restreint de notre analyse ne nous a pas vraiment permis d’identifier de façon exhaustive ce quatrième axe. Nous avons émis l’hypothèse selon laquelle l’intervention du CPE participe à la réussite scolaire de l’élève en favorisant une issue positive du conflit. Même si il n’est pas possible aujourd’hui de valider pleinement cette dernière hypothèse nous avons toutefois identifié quelques aspects relatifs à l’enjeu éducatif de la gestion de conflit.

1° Un enjeu éducatif pour une réussite scolaire

Avec l’évolution de la société et notamment la place et les problématiques de l’enfance beaucoup plus prises en compte aujourd’hui, il est devenu de plus en plus nécessaire de se

pencher sur la question éducative de l'accompagnement des élèves. Ainsi face à un conflit, les différents acteurs reconnaissent majoritairement l'enjeu éducatif mais aussi pédagogique de la gestion de conflit. Les CPE sont très souvent perçus comme gérant cet aspect éducatif qui semble nécessaire pour la poursuite de la scolarité de l'élève. Les différents professeurs font tous le lien entre ces deux aspects et c'est Stéfan qui l'explique le plus clairement : *“Les cas que vous allez réussir à gérer, enfin.. à comprendre, à épauler, à accompagner, ce sont des l'élèves qui nous reviennent beaucoup plus heu.... tournés vers heu... Voilà, vers l'enseignement.”*

Et même si le CPE apparaît en première ligne pour faciliter cette gestion éducative du conflit ou plus largement des difficultés que rencontre un élève, l'un des professeurs, Henri, évoque bien la nécessité de sortir un peu de sa sphère de transmission de savoir pour s'adapter à certains élèves. Pour lui, de temps en temps, il faut envisager une prise en compte plus individualisée de certains élèves : *“Attention là, il faut prendre du recul parce qu'il peut y avoir un ou deux élèves et bien ils ont pas suivi le... Ils n'ont pas pu rentrer dans le train, ils n'ont pas pu avancer quoi.” Et donc là, essayer de se dire, ah beh peut être raisonner par l'intermédiaire d'un tutorat, par l'intermédiaire de chose qui va faire que l'élève on le raccroche, on évite qu'il sorte de la classe.”*

La sensibilité au bien-être de l'élève mais aussi à sa réussite scolaire facilite alors l'émergence d'une prise en compte plus éducative et individualisé des élèves. L'éducatif devient alors une condition pour l'acte d'enseigner. Comme l'explique l'une des CPE, Laure : *“Y'a aucun élève qui peut réussir sa scolarité si, au niveau personnel, il vit des choses hyper difficiles. C'est impossible, ce n'est pas compatible.” “Alors ça n'excuse JAMAIS rien mais ça explique beaucoup de choses.”* Il est donc fondamental qu'il y ait une prise en compte par tout le monde du mal être de l'élève pour l'accompagner au mieux dans sa scolarité.

2° Deux types de collaboration : un accompagnement éducatif à deux vitesses

Face à cet enjeu éducatif, les discours des professionnels et notamment des CPE relèvent cependant deux types de profils d'enseignant qui déterminent deux types de collaboration avec ces derniers. Nous retrouvons ici ceux qui s'investissent sur leurs heures de cours uniquement (soit par manque de temps ou manque d'envie) et ceux qui investissent leur fonction au delà des heures demandées, sur des projets éducatifs par exemple, en collaboration avec la vie scolaire notamment.

Les jeunes enseignants témoignent davantage de cette dernière posture professionnelle. Pour les plus jeunes CPE, les pratiques des anciens professeurs peuvent témoigner d'un essoufflement et d'un renfermement de ces derniers dans leur mission d'enseignement face à ces

évolutions. Avec les plus jeunes générations de professionnelles il semble qu'un autre modèle de collaboration se construit petit à petit, même si il faut bien reconnaître que cela dépend aussi beaucoup de l'engagement que chaque professionnel souhaite mettre dans son métier. Cette évolution, lorsqu'elle existe, est ainsi marquée par l'importance des temps d'échange (formels ou informels), par des capacités d'écoute et de non jugement des professionnels, par la mise en oeuvre de projets éducatifs individuels mais aussi collectifs, afin d'apporter à chaque élève les conditions éducatives pour sa réussite scolaire.

Malgré tout au delà de cette évolution, réelle où souhaitée, de la collaboration des enseignants avec les CPE, pour autant notre analyse révèle que ce dernier reste le pilier de cet enjeu éducatif.

3° Le CPE : pilier de cet enjeu éducatif

Ce qui confère au CPE son rôle de pilier face à cet enjeu éducatif c'est la vision d'ensemble qu'il peut avoir de la situation des élèves. Pour Vivian c'est cette particularité du métier de CPE qui le met plus à une place d'éducateur : *“Dans le sens où il reçoit beaucoup, il entend beaucoup, il sait beaucoup, il apprend beaucoup et puis heu... Beh il essaie de faire en sorte que l'élève avance quoi... Qu'il ne reste pas enfoncé dans un problème, surtout pas. Surtout pas.”* C'est avec tous les éléments qu'il a en sa possession que le CPE va pouvoir réaliser un accompagnement éducatif bénéfique pour chaque élève. A sa manière Henri partage cette même vision : *“Si il n'y avait pas de CPE beh heu... j'vois pas comment on peut gérer certaines situations, enfin... En fait, ça a un autre rapport le CPE avec l'élève. On n'est pas dans les savoirs. Donc heu l'élève il se dit: “J'ai un référent, parce que ma vie au lycée ce n'est pas qu'apprendre des choses, c'est aussi le lien social...” Donc le CPE il est là aussi pour faire en sorte qu'il y ait un équilibre entre tous les élèves.”*

Le CPE prend aussi cette place là de part son rapport plus individuel et se trouvant être plus dans l'écoute vis à vis de l'élève que le professeur. L'idée qui semble revenir dans les discours des professionnels aussi bien CPE qu'enseignants, c'est que l'élève est alors pris en compte en tant qu'individu au delà de son statut d'élève. C'est ce qu'exprime l'un des CPE, Jean : *“C'est à dire les reconnaître en tant qu'être humain et pas qu'en tant qu'élève (...) ça serait se leurrer de penser que les problèmes ils les laissent à l'entrée. Ils viennent avec leur problématique. Donc si déjà ils savent ...qu'ils ont la possibilité de venir ici, un petit havre de paix entre guillemets avec du sourire, de l'accueil de la part des surveillants...bah c'est déjà pas mal, pour moi c'est la première des choses”*. Pour certains professeurs, au delà de renvoyer ce

rôle au CPE, il y a bien une fonction d'accompagnement éducatif identifiée de la par des élèves au CPE : *“A mon avis, naturellement l'élève il va pas voir l'enseignant pour dire: “voilà, j'suis fatigué, y 'a trop de boulot...” Quand il y a un soucis individuel, ils vont voir le CPE ou un assistant d'éducation, y'a un besoin de se confier et puis là, on voit bien qu'il y a un échange qui va se faire.”* (Henri)

Le CPE n'est pas dans l'apprentissage de savoirs concrets, “il va travailler d'autres compétences”; il a un autre rapport à l'élève, il “gère la vie au lycée des élèves”, l'élève va se confier “naturellement” au CPE plus qu'au prof et il va donc avoir un ensemble d'informations qui seront échangées ensuite afin de mieux cerner la situation d'un élève (travail, fatigue, lien social, problème de transport) d'où l'intérêt de la collaboration.

Le contexte “classe” est un aspect régulièrement évoqué par les professeurs : une réalité qui ne facilite pas la résolution du conflit. Les professionnels enseignants témoignent de “l'effet de groupe” et de comportements fortement influencés par le regard des autres élèves. La gestion du conflit semble être plus efficiente après les cours. C'est ce qu'explique Vivian : *“reporter la gestion du conflit après le cours en dehors de “l'oeil du groupe”*. Les professionnels avancent également comme argument que la résolution du conflit passe par le dialogue et l'écoute de l'élève : une prise en compte individuelle, plus difficile en classe.

Tous les CPE affirment quant à eux, que la gestion du conflit est facilitée lorsque l'enseignant a la faculté de prendre en compte l'élève dans sa globalité, et non seulement comme un sujet apprenant appartenant à un groupe “classe”. Il s'agit de favoriser l'écoute des individualités.

Conclusion de l'enquête

Nos entretiens nous ont apporté la matière nécessaire pour répondre à nos hypothèses. Nous avons organisé notre travail d'analyse autour de quatre grands domaines.

Dans un premier temps, nous avons identifié les différentes conceptions des professionnels à prendre en charge un conflit. Un premier point relevé dans nos entretiens est l'image d'un sujet tabou révélant chez certains enseignants, un aveu de faiblesse. La prise en charge du conflit suppose également des conditions optimales pas toujours assurées dans les EPLE : elle demande du temps, de la confiance entre professionnels et de la communication. Enfin, la gestion du conflit semble être rejeté par le métier d'enseignant qui préférera décaler le problème à l'extérieur de la classe. Trois collaborations différentes sont identifiables entre

enseignant-CPE pour une gestion de conflit : la gestion de crise, le renvoi et la délégation systématique au CPE ou encore la gestion conjointe de la situation.

Un second temps fait part des représentations des métiers CPE et enseignant, dans la gestion de conflit. Le CPE est vu comme étant un expert dans ce domaine, il est identifié comme un professionnel expérimenté pour la gestion de conflit. Une attente des enseignants est également celle d'ancien Surveillant Général : l'idée est que le CPE apporte la discipline et le cadre nécessaire au traitement de la situation de conflit. Concernant l'enseignant, celui-ci porte comme représentation celle d'un professionnel démuné de compétence en matière de gestion de conflit. Il est également identifié comme l'acteur faisant prévaloir l'avancée de son programme scolaire au détriment d'une gestion éducative des situations. Un statut particulier, celui du professeur principal est mis en avant comme étant un facteur favorisant la collaboration CPE-enseignant pour la gestion du conflit. Enfin, il est observé dans nos entretiens l'évolution des représentations des professionnels : le besoin d'éducation se fait sentir afin d'arriver aux fins pédagogiques.

En troisième point, nous nous sommes concentrés sur l'impact de l'environnement scolaire : élément récurrent dans nos entretiens avec les professionnels. Il est clairement mis en avant que le temps scolaire peut-être une contrainte au travail collaboratif entre CPE-enseignant dans la gestion d'un conflit. La taille de l'établissement vient également influencer le traitement de la situation conflictuelle, tant elle impacte les relations interprofessionnelles. Enfin, le climat scolaire et la politique menée dans l'établissement sont deux éléments qui conditionnent également la gestion des situations de conflit.

Enfin, en dernier point, l'aspect éducatif de la gestion de conflit est le dernier axe de notre travail réflexif. Le CPE est mis en lumière dans cet enjeu majeur. Nous identifions différentes pratiques enseignantes qui favorise plus ou moins la collaboration avec le CPE et la prise en compte d'enjeux éducatifs à des fins pédagogiques. Un aspect générationnel illustre ces écarts de fonctionnement.

CONCLUSION

Toute société moderne telle que la nôtre se doit d'avoir un système scolaire performant et accessible à la majorité de sa population. Au delà des attentes de chacun vis-à-vis de l'Ecole, c'est de la qualité des institutions scolaires que dépend la capacité d'un pays à s'adapter aux évolutions nationales mais aussi internationales pour se développer.

En France, depuis maintenant plusieurs années, le fonctionnement de l'Ecole fait régulièrement l'objet de nombreux débats. Il en est un qui nous a tout particulièrement questionné tout au long de ce travail de recherche : la complémentarité entre l'approche éducative et pédagogique. En effet, le système scolaire français possède cette spécificité bien à lui d'avoir historiquement différencié ces deux approches au point de créer deux métiers distincts : celui de Conseiller Principal d'Education et celui d'enseignant. Si, par le passé, ce fonctionnement scolaire bien spécifique a pu être efficient, il est aujourd'hui largement remis en question.

C'est donc sous l'angle de la collaboration entre ces deux corps de métiers que nous avons abordé cette nécessaire évolution du système éducatif. Il s'est tout d'abord avéré indispensable d'en identifier les caractéristiques historiques. Nous avons ainsi fait apparaître l'évolution constante de ce système face aux besoins de la population et aux changements sociétaux. D'une école dotée d'une utilité sociale, à celle influencée par les Lumières visant à l'émancipation de l'homme, la collaboration entre CPE et enseignant s'est longtemps traduit par une juxtaposition des pratiques éducatives et pédagogiques.

Depuis quelques décennies, l'Ecole se confronte de nouveau à cette nécessité de s'adapter. L'évolution du public scolaire, sous l'influence notamment de la massification et de la démocratisation de l'enseignement, mais aussi les évolutions du contexte socio-économique (nouvelle place de l'enfant, émergence de nouveaux outils d'information, nouvelles valeurs modernes) ont totalement modifié les rapports et les attentes vis-à-vis de l'Ecole.

De par les réformes successives, les pouvoirs publics tentent de répondre à cet enjeu d'adaptation. Pour autant, l'apparition d'un malaise scolaire de part et d'autre, entre les élèves et les enseignants, révèle que la problématique scolaire reste entière. En effet, face à ces changements sociétaux, l'Ecole voit apparaître la difficulté scolaire et la remise en question de l'autorité de l'enseignant. Ces phénomènes se traduisent concrètement sur le terrain, par des conflits enseignant-élève. L'enjeu éducatif de la gestion de conflit se pose alors réellement afin de répondre aux objectifs pédagogiques. Longtemps dissociés et opposés, CPE et enseignants trouvent aujourd'hui une utilité à travailler communément pour un objectif identique : la réussite

scolaire de tous les élèves. C'est donc à partir de ces situations conflictuelles que nous avons identifié les freins et les leviers de la collaboration CPE - enseignants.

Malgré les injonctions législatives toujours plus fortes, la complémentarité de ces deux acteurs suppose différentes conditions essentielles quant à sa réalisation. Notre analyse, basée sur nos échanges avec les professionnels, révèle ainsi différents éléments qui influencent cette collaboration.

Tout d'abord, la conception de la prise en charge du conflit apparaît comme le premier point à partir duquel les professionnels vont envisager la collaboration entre eux. Au delà d'être une question relevant du professionnalisme de chacun, cette conception fait appel avant tout à la notion d'individualité, de temps et de confiance entre les acteurs. Chaque professionnel définit sa propre pratique, régie notamment par sa formation initiale (enseignant, CPE) et par les valeurs qu'il prône. De ce fait, chacun d'entre eux conçoit différemment la gestion du conflit et indirectement la collaboration avec l'autre professionnel.

Ensuite, les représentations des métiers de l'autre sont, quant à elles, le deuxième point d'influence. Elles sont aussi différentes entre les uns et les autres et dépendent des connaissances de chacun. Les pratiques restent largement marquées par les représentations historiques de chaque métiers. Du Surveillant Général qui rappelle à l'ordre à l'enseignant, maître de la transmission des savoirs, les anciennes images professionnelles ne sont jamais bien loin.

Finalement, le degré de sensibilité à l'enjeu éducatif, et l'environnement scolaire sont les derniers points d'influence. L'enjeu éducatif n'est pas perçu de la même manière par les différents acteurs. Ce critère diverge selon les professionnels et leur vécu. Si chez les CPE c'est un élément fondamental de la réussite scolaire d'un élève, les enseignants y sont moins sensibles. Non pas qu'ils n'y trouvent aucun intérêt mais ils sont avant toute chose investis dans leur mission première de transmission d'un vaste programme. Mais si la pression de l'enseignement semble occulter quelque peu l'aspect éducatif, ces deux professionnels, enseignants et CPE se rejoignent cependant sur la nécessité d'une cohérence éducative face aux élèves.

Concernant l'environnement scolaire, les caractéristiques de celui-ci façonnent également les pratiques collaboratives des uns et des autres. Non seulement le type d'établissement, le public accueilli ou encore le climat scolaire facilitent ou non cette collaboration, mais la politique qui y est menée favorise plus ou moins la mise en oeuvre des conditions de sa réalisation (aspects spatio-temporelles et institutionnelles).

Ainsi, au delà de l'organisation traditionnelle du système éducatif, un ensemble d'éléments influencent aujourd'hui la collaboration entre CPE et professeurs, dans laquelle le CPE conserve une place bien particulière. C'est avant tout un acteur majeur dans la mise en oeuvre de cette collaboration dans la mesure où il est moteur dans la mise en relation et dans l'instauration d'un climat de confiance. Il se voit alors attribuer une mission importante : celle d'illustrer la corrélation entre le besoin éducatif du traitement de la situation de l'élève et son impact sur sa réussite scolaire. Cet enjeu doit être entendu et compris par le corps professoral, une difficile mission du CPE. Le rôle de ce dernier se tiendra également dans celui de conseiller auprès de la direction afin d'orienter les différentes priorités de l'EPLÉ vers l'amélioration du climat scolaire et vers un contexte d'exercice favorisant les relations interprofessionnelles.

Le CPE est enfin perçu comme une personne ressource de par sa connaissance plus générale de l'élève. Il favorise la prise de recul sur la situation afin de trouver les solutions les plus adaptées. Parfois qualifié de médiateur, il répond à la fois à la demande des enseignants de rappeler le cadre de l'établissement, tout en prenant le soin de relever l'utilité et le sens des règles de fonctionnement. Cette sensibilité détermine la grande différence entre le surveillant général d'autrefois et le CPE d'aujourd'hui.

Ainsi, le CPE joue un rôle majeur dans la mise en place de conditions optimales d'une collaboration avec les enseignants, limitant les situations de conflit. Aux yeux de tous il reste compétent et expert dans le traitement et la gestion des situations éducatives. Cependant, les situations les plus complexes ne peuvent être résolues par la simple intervention du CPE : la collaboration éducative devient alors évidente et nécessaire pour apporter cohérence et légitimité auprès de l'élève.

Dans une société où l'Ecole perd en crédibilité et ne répond pas toujours à son objectif d'insertion sociale : la cohérence entre les acteurs de cette institution doit être de mise. L'enjeu de la collaboration enseignant-CPE fait alors sens lorsqu'il s'agit de favoriser une justice scolaire et de répondre aux demandes de l'institution (motivation à apprendre, respect des règles et des personnes, etc). Les différents éléments relevés dans ce mémoire ont pour ambition d'amener le lecteur à une compréhension éclairée des multiples aspects de cette collaboration, pas toujours évidente, mais pourtant essentielle.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Blais, M-C. & Gauchet, M. & Ottavi, D.**(2014).*Transmettre, apprendre*. Paris: Stock, 264 p
- Bourdieu, P.** (1996). *L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture*. Revue française de sociologie, 7(3), p. 325-347
- Debarbieux, É.** (2006). *La violence à l'école : un défi mondial ?*, Paris, éditions Armand colin, 314 p.
- Gauthier, C. & Tardif, M.** (2012). *Pédagogie : théories et pratiques de l'Antiquité à nos jours*, Gaëtan Morin Éditeur - Chenelière Éducation
- Houssaye, J.** (2000). *Le triangle pédagogique*. Peter Lang
- Kojève A.** (2004). *La notion d'autorité*, Paris, Gallimard.
- Langlois, S.** (1990). *L'avènement de la société de consommation un tournant dans l'histoire de la famille*, in Denise Lemieux (dir), *Familles d'aujourd'hui*, Québec, IQRC, p.89-113
- Mabilon-Bonfils, B.** (2010). *L'Ecole républicaine à l'épreuve du pluriel : production des règles scolaires et interactions enseignants/enseignés* , Socio-logos
- Piaget J. et Inhelder B.** (2004). *La psychologie de l'enfant*. Quadrige, PUF, (1^{re} édition : 1966, Que sais-je ?)
- Tardif, M. & Lessard, C.** (1999). *Le travail enseignant au quotidien*. De Boeck, Bruxelles.
- Vansconcellos, M.-D.** (2005). « *P. Rayou et A. van Zanten. Enquête sur les nouveaux enseignants* », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 34/2 | 2005, 268-271.
- Wallon H.** (2002). *L'Évolution psychologique de l'enfant*. A. Colin, Paris, 1941, rééd. 2002

Reuves

- Grimault-Leprince, A.** (2014). « *Réguler les désordres au collège. Pourquoi la coopération entre enseignants et conseillers principaux d'éducation est-elle problématique ?* », *Recherches & éducations*, 11 | 2014, 51-65.
- Meirieu, P.** (1997). *Quelles finalités pour l'éducation et la formation ?*, *Sciences humaines*, 76, p. 31
- Paget D.** (2014). « *Une nouvelle conception des programmes* », Actes des 7es Rencontres nationales de Saint-Denis « *Quelle approche des savoirs ?* », GFEN, Dialogue, 2014.

Raulin D. (2002), « *Introduction. Le rôle des enseignants* », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 30 | 2002, 21-26.

Vitali C. (2009), « *Le CPE : l'avenir d'une inquiétude ?* », *La revue de la Vie scolaire*, n° 172

Vygotski L. & S. Sève F. (1995). « *Apprentissage et développement à l'âge préscolaire* », *Cahiers de l'institut de recherches marxistes*, Juillet, août, septembre 1995, N°52

Sites internet

Bentolila, A. (2012), *De la massification à la démocratisation*, education.gouv.fr, repéré à : http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/07/de_la_massification_a_la_democratisation.pdf

Bernardin, J. (2014), "Nouveau socle, nouveaux défis?", *Les idées en mouvement: le mensuel de la Ligue de l'enseignement* n° 222 NOVEMBRE-DÉCEMBRE. Repéré à : <http://www.laligue.org/wp-content/uploads/2014/10/IEM-222-dossierBR.pdf>

Coslin, P. G. (2009). *Les enseignants face aux élèves*. Repéré à : <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2009-2-page-33.htm>

Debarbieux, E. & Fotinos G. (2011). *Violence et climat scolaire dans les établissements du second degré en France – Une enquête quantitative auprès des personnels de direction des lycées et collèges*. En ligne sur le site de la CASDEN-BP.

Dericquebourg, R. (2010). "Max Weber et les charismes spécifiques", *Archives de sciences sociales des religions*, janvier - mars 2007, Repéré à : <http://journals.openedition.org/assr/4146>

Douchement J. (2012). *L'école selon Condorcet*. Repéré à : <http://www.fr-deming.org/afed-F37.pdf>

Dubet F. (2000), *Les enjeux scolaires en France*, *Revue internationale d'éducation de Sèvres*. Repéré à : <http://ries.revues.org/2418> ; DOI : 10.4000/ries.2418

Gabay M. & Sillam M. (1997). *La négociation : modèle d'analyse des interactions*. Repéré à : <https://communicationorganisation.revues.org/1925>

Gonthier-Maurin, B. (2012), *Le métier d'enseignant au coeur d'une ambition émancipatrice*. Repéré à : http://www.senat.fr/rap/r11-601/r11-601_mono.html#toc12

Guigue M. (2001), *Les enseignants, professionnels solitaires de la transmission du savoir?*, Repéré à : <https://www.cairn.info/revue-connexions-2001-1-page-85.htm>

Haefliger, S., *Qu'est ce qu'un conflit?* Repéré à : <http://www.stephanehaefliger.com/campus/biblio/010/questcequunconflit.pdf>

Maroy, C. et Cattonar, B. (2000), *Rhétorique du changement du métier d'enseignant et stratégie de transformation de l'institution scolaire*. Repéré à :

<http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/education-societes/RE006-2.pdf>

Prost A. (1969), *L'enseignement en France 1800-1967*, repéré à :

http://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1969_num_7_1_1975_t1_0067_0000_2

Robbes B. (2011), *"Crise de l'autorité à l'école : une idée répandue à interroger"*, Cairn. info,

Repéré à : <https://www.cairn.info/revue-specificites-2011-1-page-199.htm>

Robbes B. (2006), *"Les trois conceptions actuelles de l'autorité"*, Les cahiers pédagogiques,

Repéré à : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Les-trois-conceptions-actuelles-de-l-autorite>

Zakhartchouk J-M. (2007), *Chacun son rôle, mais en travaillant ensemble*. Repéré à :

<http://www.cndp.fr/crdp-dijon/Chacun-son-role-mais-en.html>

Travail coopératif d'associations avec la Délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire (2014), Formation des enseignants et des personnels d'éducation à la prévention des violences et à la résolution non-violente des conflits.

Repéré à :

http://www.esen.education.fr/fileadmin/user_upload/Modules/Ressources/Themes/dossiers_autof_ormation/cape/proposition_associations_formation_prevention_violences.pdf

SOMMAIRE

Annexes

1- Grille entretien Professeur	p.59
2- Grille entretien CPE	p.60
3- Entretien Vivian (Professeur 1)	p.61
4- Entretien Henri (Professeur 2)	p.66
5- Entretien Stefan (Professeur 3)	p.71
6- Entretien Laure (CPE 1)	p.77
7- Entretien Renaud (CPE 2)	p.82
8- Entretien Jean (CPE 3)	p.86
9- Entretien Sofia (CPE 4)	p.90
10- Analyse des entretiens	p.93
11- Classification des idées par thématiques	p.98
12- Classification des idées : récurrences et oppositions	p.102

Annexe 1

Grille entretien pour les professeurs

1- Comment gérer vous les situations de conflit avec les élèves ?

2- Dans le cas d'un élève qui vous insulte, que faites-vous ?

3- Qu'est ce qui empêche ou facilite la résolution des situations conflictuelles avec les élèves selon vous ?

3bis-Comment travaillez-vous au regard de ce constat?

4- Quelle peut-être la place de chacun des professionnels dans la gestion des conflits rencontrés avec les élèves ?

Est-ce que, pour vous, résoudre un conflit contribue à la réussite scolaire de l'élève ? Et pourquoi ?

5- Comment définissez-vous la collaboration avec le CPE et la vie scolaire dans ces situations ? A-t-elle un intérêt ? Et si oui pourquoi ?

6- Que pourrait-on faire en amont pour éviter la situation de conflit ?

6bis-Comment envisagez-vous votre travail avec le CPE en amont?

7- À quel niveau de conflit interpellez-vous le CPE (dès la première remarque des élèves ou qu'à partir de violences verbales ou physiques)?

8- Quelle conception avez-vous du métier de CPE ?

9- Qu'attendez-vous du CPE ? Dans quelles situations faites-vous appel à lui ?

10- D'après vous, qu'est ce qui facilite et/ou empêche le travail collaboratif entre enseignant et CPE ?

11- Comment définiriez-vous la répartition du travail entre enseignant et CPE dans votre établissement?

Annexe 2

Grille entretien pour les CPE

- 1- Dans quelles situations les enseignants font-ils le plus souvent appel à vous pour intervenir ?

1bis-Qu'attendent-ils de vous d'après vous ?
- 2- Dans les cas de conflits entre eux et un élève, à quel moment font-ils appellent à vous ?
- 3- Avez-vous l'impression qu'un rôle spécifique vous est attribué dans ces situations conflictuelles ? Si oui, lequel ?
- 4- Quelle conception avez-vous du métier d'enseignant ?
- 5- Considérez-vous qu'il y a des tâches qui reviennent plus spécifiquement aux enseignants et d'autres plus spécifiquement aux CPE ?
- 6- De quelle manière pouvez-vous dépasser ces rôles traditionnels de respect de l'ordre d'un côté et de mission de transmission de savoir de l'autre ?
- 7- Pensez-vous que les réformes scolaires actuelles permettent de rompre ce clivage pédagogie/éducation ?
- 8- Comment définiriez-vous aujourd'hui la collaboration enseignants-CPE dans les situations de conflits ?
- 9- Quelle collaboration peut se mettre en place avec un enseignant en amont afin d'éviter les conflits avec les élèves?
- 10- D'après vous, qu'est ce qui facilite et/ou empêche le travail collaboratif entre enseignant et CPE ?
- 11- Quel est l'intérêt selon vous d'intervenir en lien avec les enseignants dans la gestion des situations de conflit avec les élèves?
- 12- Pensez-vous que cela peut avoir un impact sur la réussite scolaire des élèves ? Et si oui pourquoi ?
- 13- Comment définiriez-vous la répartition du travail entre enseignants et CPE dans votre établissement ?

Annexe 3

**** 1er Entretien Professeur ****

Vivian

- Comment gères-tu vous les situations de conflits avec les élèves?

- Comment est ce que je gère les situations de conflits avec les élèves? Beh déjà c'est pas évident de répondre à cette question c'est le conflit entre élèves ou moi avec les élèves?

Toi avec les élèves.

- Euh, j'essaie euh assez rapidement... J'ai toujours dans l'instant immédiat euh... j'essaie de euh... J'suis un peu tiraillé entre deux objectifs c'est à dire l'apaisement et en même temps que mon autorité soit complètement assise. Et donc du coup, la réaction c'est que je suis, je suis heu... on va dire en volume et dans les mots choisis je suis assez catégorique et j'exige qu'il n'y ait aucunes répliques... Et puis heu je dis on voit ça à la fin de l'heure.

D'accord.

- Donc du coup je laisse du temps que le cours se passe etc... C'est souvent, c'est, voilà, c'est un petit peu ça. Et heu je... je ne pratique quasiment jamais la sanction. Je n'ai jamais connu.

Humhum

- Je fais des rappels à l'ordre, j'ai puni, mais enfin en tout cas ici à Truffault depuis 2009, j'ai jamais puni. J'ai jamais eu l'occasion de coller ou de donner, ou de demander à ce qu'il y ait un avertissement etc.... Voilà. Donc les conflits, j'ai jamais été confronté à des conflits vraiment sévères. Plus des petites choses qui se règlent dans l'heure ou à la fin de l'heure.

Ok. Euh... Dans le cas d'un élève qui vous insulte, que faites vous ??

- Ah ça ne m'ai jamais arrivé (petits rires)!!! Donc du coup, ouaah, qu'est ce que je ferais?!!

Oui?

- (silence) Ah je ne sais pas du tout, parce que je pense que ça dépend vraiment de beaucoup de paramètres. Je pense que c'est... qu'il faut essayer de garder le contrôle donc heu... Je pense que j'aurai une colère très froide...

Une colère vis à vis de l'élève, oui...

- Et que assez immédiatement je lui ferai comprendre que là il a dépassé des limites infranchissables et que oui, non mais là par contre je passerai à des choses plus sévères. Mais je leur expliquerai la même chose, c'est à dire que là, on en reste là et on voit ça après coup.

D'accord.

- Une fois j'ai eu à régler un conflit entre élèves qui allaient rentrer dans ma classe, ils en sont venus aux mains. Donc euh... voilà, j'avais fait ça, je les avais calmés, je leur avais dit maintenant "vous allez franchir le seuil de cette classe, on oublie tout et on va voir ça après"...

Humhum, après...

- Voilà, après. On avait vu ça avec le CPE assez immédiatement. Ils s'étaient présentés des excuses. Ils étaient venus devant la classe, et devant la classe ils s'étaient excusés aussi.

D'accord et quand tu dis que tu avais vu ça avec le CPE assez rapidement...?

- Oui, parce que je pense que quand ça prend une heu... quand ça dépasse voilà des limites heu... J'estime qu'il faut que je passe à autre chose... là, il faut que j'intervienne auprès du CPE ou du proviseur.

Et c'est quoi pour toi les limites?

- Celle ci par exemple hein, insulte au professeur. Là en plus, comme je suis agressé, attaqué, donc en quelque sorte là c'est une agression. Evidemment je ne peux pas régler ça moi même. C'est pas possible. Je ne pense pas en tout cas. Parce que je suis partie prenante en quelque sorte. Donc du coup, non.

Donc tu n'envisages pas de régler les situations ou tu es impliqué...?

- Ah non. Je ne sais pas par exemple, on me volerait un document ou je ne sais pas quoi enfin... A partir du moment où je suis, ou oui, ma personne en quelque sorte est agressée entre guillemet, je me vois mal régler la situation seul.

Donc du coup il y a certaines limites à partir desquelles tu ne vas pas gérer la situation tout seul mais tu vas faire appel soit à la vie scolaire, au CPE, soit du coup au proviseur??

- Complètement. J'essaie de faire en sorte qu'en cours en fait, ça n'arrive jamais. Enfin, je ne sais pas comment te dire... Je crois que c'est une ligne chez moi, c'est à dire de faire en sorte que ce qu'il se passe entre eux et moi dans la classe ça

se passe au mieux et qu'il n'y ait pas besoin de... d'alerter, de mettre tout en branle. Donc du coup, je sais que j'essaie de réguler beaucoup, beaucoup de choses.

Pour éviter d'avoir à gérer...?

- Pour éviter heu... C'est peut être le danger parce que du coup... mais je n'ai pas l'impression d'être laxiste ou, non, non.

Et qu'est ce qui fait que tu souhaites éviter d'en arriver là ?

- Euh... c'est plus par heu... par soucis d'efficacité. Je n'ai pas envie de perdre mon temps. Euh... et puis j'estime que... Enfin, je sais qu'en cours ça se passe plutôt bien, ça fait maintenant 20 ans que je suis prof, ça se passe plutôt bien. Donc je me dis, voilà, si il y a un petit conflit, un truc qui va de travers, un mot de travers etc... ou un boulot qui n'est pas fait, je ne vais pas aller déranger en quelque sorte alors que je peux le régler moi même en fait. Je ne vais pas déranger les autres professionnels du bahut alors que je sais que voilà, qu'on est 1040, vous êtes... pas grand monde non plus.

Donc les petits incidents que tu considères pouvoir gérer c'est plus pour être efficace, pour pas heu.. pas perdre son temps entre guillemet...?

- Oui aussi voilà. Pour être efficace et que la chose se règle assez vite en fait.

Et du coup, c'est quand ça dépasse vraiment des limites que...?

- Ah, oui, voilà!

Et tu mettrais quoi comme limite?

- Beh ce que tu disais, je pense que l'insulte heu, que l'insulte au... une forme vraiment agressive à la personne. Face à un élève ou à un prof, ou moi en l'occurrence. A partir du moment où ça devient vraiment agressif et... ouais, même si il y a des excuses immédiatement ou une rétractation en quelque sorte je ferai quelque chose. Heu... tout ce qui est de l'ordre du travail, ça je le règle, c'est entre lui, elle et moi. D'accord? Tu vois?

Humhum.

- Mais tout ce qui est agression je pense. Et puis tout ce qui est problème nécessitant l'intervention de quelqu'un d'autre... Un problème médical, problème de... quand je repère un élève qui bah, qui visiblement a fumé, n'est pas dans son état normal etc, ça c'est nécessaire d'en parler...

assez immédiatement, oui. Alors j'en discute avec lui pour bien cerner le truc et faire en sorte qu'il me dise à un moment donné: "beh oui j'ai fumé ou je ne sais pas quoi" et puis après voilà... CPE ou infirmerie.

D'accord, alors d'après toi qu'est ce qui empêche ou facilite la résolution des situations conflictuelles avec les élèves?

- Qu'est ce qui empêche la résolution ??

Oui qu'est ce qui empêche et qui facilite?

- Beh ce qui empêche c'est de rester heu... C'est de rester véritablement camper sur un mot ou sur heu... un constat. J pense qu'effectivement il faut, je ne sais pas comment te dire... J pense qu'en discutant... Ce qui va permettre de résoudre les choses c'est de, c'est de heu.. j pense c'est de discuter un temps donné. D'avoir un petit peu clairement et sans... Et, oui, ce qui peut empêcher c'est l'oeil du groupe.

D'accord.

- C'est à dire que ça, ça, je pense que c'est... Alors surtout au collège je pense. Mais effectivement quand un conflit éclate, l'oeil du groupe joue à 90% dans la réponse et du prof et de l'élève. Donc du coup, il ne faut surtout pas que ça se passe à ce moment là. Il faut que ça soit à l'écart du groupe. J pense que le groupe ça peut empêcher la bonne résolution.

Humhum. Et du coup dans en conflit grave comme évoqué tout à l'heure, qu'est ce qui empêcherai de résoudre ce conflit?

- Qu'est ce qui empêcherait ? Dans l'instant ou sur la longue durée?

Et bien heu... enfin voilà qu'est ce qui pourrait peut être cristalliser ce conflit et qui ne permettrait pas de le dépasser??

- Ah ouaah, j'ai beaucoup de mal à... parce que je n'ai jamais vécu un truc pareil... Alors peut être que la solution... Je verrai peut être plus des solutions que des...

Oui? Qu'est ce qui facilite alors?

- Beh j pense que c'est ça, c'est la parole. C'est vraiment prendre le temps avec l'élève de discuter, de bien cerner heu... le problème, la limite qui a été franchie. Et de lui faire prendre conscience... Tout en prenant en compte peut être d'autres paramètres. Parce qu'il a peut être d'autres choses à nous dire en fait. Il m'insulte moi, parce que voilà, je suis le représentant de l'autorité à cet instant là, mais... il a peut être autre choses à nous dire. Donc beh, voilà en discutant.. et en trouvant un terrain d'entente en fait. J pense que c'est toujours possible en fait, de lâcher prise dans des choses conflictuelles. (... 6'58)

D'accord donc l'échange facilite la résolution des conflits et pour reprendre ce que tu disais tout à l'heure quand ça dépasse certaines limites c'est un échange du coup avec d'autres professionnels?

- Oui.

Et dans ces situations quelle peut être la place de chacun des professionnels dans la gestion des conflits?

- Ok. Et bien là, là immédiatement CPE. J' pense qu' il a une place fondamentale heu.. Et du coup heu... il a une place fondamentale heu... Donc ça nécessite aussi de le connaître un petit peu, de voir un petit peu son fonctionnement j' pense aussi.

Hum?

- Parce qu' il y a plusieurs CPE. Et... voilà, j' en ai plusieurs dans ma petite carrière, donc du coup effectivement j' ai eu des temps où je me suis adressé plus facilement au CPE que d' autres fois où je n' avais pas forcément la... la confiance entre guillemet. Donc ça c' est important aussi d' avoir confiance en la personne... enfin au professionnel disons. Et ça heu... ça c' est important. Mais vraiment le CPE pour ce type de gros conflit, il a une place fondamentale.

Et alors il y a plusieurs fonctionnements que tu as pu identifier dans les CPE?

- Oui.

Et avec quel fonctionnement tu as le plus confiance et avec lequel tu vas le plus travailler?

- Le fonctionnement avec lequel je suis à l' aise c' est heu... C' est le professionnel qui va prendre l' affaire en main, avec un début, un milieu et une fin. C' est à dire qu' il va prendre le temps de clairement identifier ce qui c' est passé. Prendre le temps de dire là où ça ne va pas et puis proposer très concrètement quelque chose.

Hum.

- Mais c' est vrai que je viens très souvent avec le paquet. Enfin l' idée c' est à lui de trouver quelque chose. En tout cas d' avoir les mots, d' organiser heu... Moi je suis partie prenante évidemment, mais très souvent si je me tourne vers le CPE c' est que j' attends de lui qui... Parce que je sais qu' il a les mots, ou je sais qu' elle a les mots, je sais que... tu vois? Il a l' habitude en fait. C' est comme une pièce de théâtre, c' est la tierce personne donc du coup heu... Elle est censée heu... Déjà, en faisant la démarche j' pense que... En faisant cette démarche, il y a 50% du truc... L' idée c' est de tirer l' élève de l' espèce d' engrenage dans lequel il est.

Et du coup quelle est pour toi la place de chacun dans une situation de conflit très importante?

- A la fois de collègues et heu... C' est pas arbitre, je cherche le mot mais... (silence) Beh j' pense que le terme conseiller est approprié. c' est pas arbitre c' est Conseiller quoi. Et Du coup heu... (silence) J' allais presque dire heu... Y' a un côté un petit peu sage quoi, dans le sens où c' est celui où celle qui sait un petit peu dans ce cas de figure ce qui peut se passer. Tu vois ce que je veux dire?

Oui, oui. Avec l'oeil extérieur ?

- Voilà avec l' oeil extérieur, voilà. Qui connaît différents types de situations qui pourraient moi, me désarçonner complètement parce que j' ai pas l' habitude et puis, c' est souvent ce que je... Quand j' ai fait appel au CPE ici c' est souvent le sentiment que j' ai eu, heu, c' est que quand je viens, je présente une situation qui, moi me paraît exceptionnelle et déroutante, et puis en fait je vois qu' en face on a le mode opératoire en quelque sorte. Donc, voilà, y' a le côté un peu de "professionnel de gestion du conflit".

Professionnel de gestion du conflit?

- Un petit peu.

Donc à la fois pour structurer une intervention et à la fois avec un regard critique et une capacité professionnelle à intervenir sur des situations qu' ils ont déjà pu rencontrer ?

- Voilà. Et en dialogue avec le prof quoi. D' être avec lui quoi.

Ok. Comment définis-tu la collaboration avec le CPE et la vie scolaire ? A t-elle un intérêt ? Et si oui, pourquoi ?

- Ah, beh alors faut que ça soit vraiment tu vois, confiance. Relation de confiance en un mot. relation de confiance heu... A partir de là, tout en découle en fait hein... Si il y a la confiance du coup on se comprend facilement, on sait ce qui est attendu, on sait ce qui est sous entendu. Pour moi la confiance ça serait le maître mot dans la relation collaborative avec le CPE.

Et pour toi est ce que cette collaboration a un intérêt?

- Ah beh oui! Ne serait-ce que pour régler les choses que tu... que moi en tant que prof, j' ai pas le temps, j' ai pas l' énergie, j' ai pas le savoir. Et puis j' ai pas le temps tu vois, enfin, t' as les 35 élèves dans ton cours, 55 min, pouf, pouf, tu peux pas gérer ces choses là.

Et vis à vis de l'élève est ce que cette collaboration a un intérêt?

- Ah oui vis à vis de l' élève c' est vrai qu' il existe lui, je l' oublie un peu (rires) ça c' est bien le prof ça!!!

Et donc vis à vis de l'élève, est ce qu' il y' a un intérêt ?

- Ah beh oui!! Beh oui évidemment! Parce que du coup y'a une cohérence et il en a besoin un petit peu. C'est un peu comme papa et maman!! (rires) Il faut qu'on tienne le même discours. un petit peu c'est ça. Qu'il y ait une cohérence, qu'il y ait une cohésion que heu... Que tout n'est pas cloisonné. Que rien n'est isolé.

Humhum. Que l'on travaille ensemble?

- Ouais voilà. C'est important ça. Au moins de le montrer, après voilà on n'est pas forcément... C'est peut être pas toujours aussi le cas, très concrètement, car on n'a pas toujours heu... le temps de mener des projets ensemble ou quoique ce soit mais au moins sur l'instant...

Sur des moments de crise..?

- Voilà, de crise être heu, oui ensemble tout simplement. J'pense...

Que pourrait on faire en amont pour éviter des situations de conflits??

- Ah pff.. Alors tu veux dire le "on" c'est qui ? Les profs, les CPE ? C'est le "On" général ?

C'est heu.. Beh face à une classe qui peut être conflictuelle avec les profs qu'est ce qui peut être fait en amont pour éviter cela?

- Déjà je pense que d'une façon très pragmatique, c'est que les règles soient entendues comprises et connues. Juste par exemple tu vois moi, la 1ère chose que je dis quand je les accueille en tant que prof principal je dis: "Si vous avez un professeur qui vous dit : "là tu te taie, là tu changes de place", il ne se trompe pas. Vous obtempérez tout de suite! Que les choses soient très claires dès le début... Parce que j'ai pu constater que si on improvise, si c'est un peu le vague, le flou heu... Il vaut mieux, voilà, dire ce qui est toléré, ce qui n'est pas toléré, les limites à ne pas franchir et ce qu'on attend. Et du coup après généralement les élèves admettent plus facilement bon, beh qu'il y a eu problème. Ca n'empêche pas les pb de conduite mais ça permet d'avoir un discours plus cohérent en fait.

Est ce que vis à vis de ça, il y a pour toi, une place à donner au CPE ?

- Beh oui c'est vrai qu'on vous appelle surtout quand c'est problématique hein...

Donc, en amont?

- En amont ?... En amont... Beh si j'pense qu'il y a tout le travail de... d'antenne qui peut y avoir là, tu vois, de collecte d'informations sur un élève. C'est vrai qu'assez rapidement quand on vous parle d'un élève, c'est vrai que vous disposez d'informations très précises et du coup bon, ça

vous permet, ça nous permet d'avoir un regard un petit peu plus juste quoi. Non et sinon je ne vois pas trop après en terme d'autres interventions en amont.

Donc pour revenir sur le conflit, à quel niveau de conflit interpellés tu le CPE?

- Beh c'est ce que je disais, c'est ça, c'est quand ça ne relève pas du travail en fait. Tu vois, de la leçon qui n'est pas apprise, du boulot qui n'est pas fait, du bouquin qui n'est pas là, etc... tout ça j'estime que c'est DANS mon cours et que c'est mon champ d'intervention. Et heu, à partir du moment où une personne est agressée, ou qui a un comportement qui ne va pas... irrespectueux, ou quelqu'un qui a fumé, quelqu'un qui ne sent pas bien...

Donc ça c'est plus l'aspect santé ?

- Oui, voilà. Parce que ça arrive aussi que les élèves... moi ça m'est arrivé parfois, les élèves qui se tournent vers moi à la fin de l'heure et qui me disent: "J'ai tel problème". Des trucs assez lourd des fois. Bon là c'est systématique, je prenais l'habitude de l'infirmière.

D'abord l'infirmière?

- Oui. Parfois c'est lourd donc du coup souvent je disais : "beh oui j'ai bien entendu mais là tu peux aller voir l'infirmière."

(...1min)

Quelle conception as tu du métier du CPE?

- Alors quelle conception ?Heu.. heu.. (silence) Ah c'est rigolo y'a pas, y'a forcément l'ombre, c'est terrible ce que je vais dire, y'a forcément l'ombre du Surveillant Général. C'est dingue hein?! Que j'ai jamais vraiment connu en plus (petit rire)!! Jamais vraiment connu... Y'a cette espèce de... ouais de, personne, de, de pilier comme ça là... Qui connaît l'élève très bien, qui dit : "Beh oui, beh c'est pas la 1ère fois..." ou qui dit voilà : "Beh l'élève, il est..." Qui connaît beaucoup de choses de l'élève en fait.

D'accord. Tu entends Surveillant Général dans le sens connaissance des élèves?

- Connaissance des élèves et puis rappel à... Rappel à l'ordre et puis organisation de cette énorme machine à sanction, punitions, colles... Y'a ça aussi tu vois?

Oui, oui.

- Tout ce qui n'est pas très agréable quoi (rires). C'est un peu celui qui s'occupe des trucs pas très agréables en fin de compte (rires)

Beh oui ça fait parti, mais pas que.

- Oui pas que, parce qu'après vous êtes dans le... Il peut y avoir une relation humaine qui est très forte aussi, enfin qui est enrichissante aussi.

Comment tu as perçus les évolutions du métier du CPE justement entre Surveillant général et aujourd'hui ce qui est attendu avec les nouvelles missions?

- Beh j'ai connu beaucoup de CPE qui n'en n'étaient pas vraiment. Comment te dire? Si tu veux, Pendant longtemps j'ai fonctionné avec des CPE qui étaient un peu défaillant tu vois? Ou qui n'étaient pas des supers pro quoi. Même pas très pro. J pense que j'ai de plus en plus à faire à des personnes qui sont plus motivées, mobilisées et heu... prêt à des choses. Donc c'est peut être lié à la formation tout simplement. Parce qu'avant j'ai connu des CPE qui n'étaient pas des CPE...

Qui se formaient sur le tas?

- Voilà, tu vois. Donc j'ai pas de souvenirs de mes premières années tu vois de CPE en qui je pouvais vraiment avoir confiance. Là, je constate que (silence) beh oui y'a vraiment quelqu'un quoi. Après j'ai toujours cette impression aussi qu'il ou elle ont beaucoup de choses à gérer.

De façon générale dans quelles situations tu fais appel au CPE?

- Beh c'est toujours la même réponse. C'est vraiment pour les choses les plus critiques. Celles où je ne suis pas armé quoi, ou j'estime que j'ai pas, que j'ai vraiment besoin de quelqu'un d'autre. La situation exige plutôt qu'il y ait un autre professionnel.

Qu'est ce qui facilite ou empêche le travail collaboratif ?

- La surcharge de boulot. La surcharge de boulot pour les uns comme pour les autres. J pense que c'est ce qui nous flingue tous. J pense qu'on rentre tous dans l'éducation nationale avec beaucoup de bonne volonté. Vraiment la volonté de changer les choses, en tout cas de faire bien les choses, voilà d'avancer... Et puis j pense que la surcharge d'exigences multiples fait que concrètement on n'a pas le temps quoi. On n'a peu de temps...

Peu de temps à consacrer à la collaboration en dehors en fait des crises?

- Ah beh oui, complètement! Regarde par exemple avec les secondes B... Moi je le vois par exemple dans la semaine, le temps que j'y ai passé et en fait j'avais autre chose de prévu mais il fallait cette demi heure là, il fallait ce quart d'heure là... C'est évident! Mais du coup dans l'ensemble de tout ce qui est demandé à vous comme à nous... On est obligé d'aller vite. On est obligé de... Les choses ne sont pas abouties, ne sont pas... Ca c'est décevant! La surcharge je pense c'est ce qui...

Comment est ce que tu définirais la répartition du travail entre enseignant et CPE dans ton établissement?

- Le prof enseignant.. Beh oui parce que c'est quand même notre job avant tout et puis heu... Educateur aussi dans une certaine mesure. Même si on n'est pas très formé pour ça ou même si c'est pas vraiment notre job. Même si on n'a pas forcément envie. Un peu éducateur. Heu... Et puis beh, le CPE, heu (silence) ouais dans l'éducation. Dans l'éducation...

Quand tu dis on n'a pas forcément envie?

- Beh, souvent t'es prof soit un peu par dépit ou soit par goût d'une matière etc... T'es loin d'imaginer toute la démarche éducative que tu dois mettre en branle pour que ça fonctionne quoi. Et du coup tu pensais débarquer dans une classe de 4ème et les émerveiller en évoquant Louis XIV et Versailles et en fait non il faut d'abord qu'ils apprennent à s'asseoir.

Et le CPE ?

- Et le CPE j pense que vraiment alors là du coup l'éducateur... Ouais l'éducateur plus. Dans le sens où il reçoit beaucoup, il entend beaucoup, il sait beaucoup, il apprend beaucoup et puis heu... Beh il essaie de faire en sorte que l'élève avance quoi... Qu'il ne reste pas enfoncé dans un problème, surtout pas. Surtout pas.

Et que penses tu des nouvelles missions des CPE et de leur entrée dans la sphère pédagogique, en heure de vie de classe par exemple? Le travail sur les compétences psychosociales?

- Mais ça : welcome!! Mais ça j'y crois... Bienvenu il faut essayer, il faut essayer. Je ne sais pas si c'est valable à 100%. Il faudrait avoir le temps d'essayer (...) Vous ne venez pas enseigner des maths ou l'histoire géo...

Annexe 4

** 2ème Entretien Professeur **

Henri

- **Comment gères tu les situations de conflits avec les élèves?**
 - Alors il y a différents types de conflits là. Lorsque l'élève ne se met au travail, j'essaie de voir cela avec lui en classe. je discute avec lui, j'essaie de prendre ça avec dérision. (...) Quand c'est un conflit avec un élève qui est en train de s'amuser en classe et si c'est redondant, bon beh là je monte une marche.
- **Je "monte une marche", c'est à dire ?**
 - Alors je monte une marche et bien ça veut dire, si c'est un élève qui peut générer quelque chose de négatif pour la classe, je le met en dehors de la salle... il se dit houla qu'est ce qui m'arrive?" et hop je le fais revenir. Et heu si c'est conflictuel à long terme je... vois avec la vie scolaire mais enfin... en général, pff... c'est rare.
- **C'est rare?**
 - Beh oui, j'suis pas trop embêté en général.
- **Mais dans le cas d'un élève qui va t'insulter, qu'est ce que tu fais?**
 - Qui m'insulte? Beh je reviens sur la notion de respect par rapport à ce qui a été mis dans le règlement intérieur. ça va être ça. ça dépend à quel moment il insulte et comment je vais être dans la semaine. Mais une insulte heu, pff... (silence) Je pense que je prends du recul, par rapport à ce qu'il va dire. Je ne me met pas en opposition avec lui.
- **Humhum...**
 - Parce que c'est aussi mon âge qui fait ça et le public que j'ai là au lycée c'est un public qui est vraiment tranquille. Au collège, j'étais beaucoup plus heu, difficile avec les élèves sur la notion de respect, sur la discipline.
- **Et dans ces situations de conflits à partir de quand tu considères que c'est nécessaire de... d'interpeller ou de travailler avec la vie scolaire ?**
 - Beh ça dépend de... l'interlocuteur que tu as, à la vie scolaire. C'est à dire que, si dès le départ heu... il y a un travail qui est collectif et bien on va travailler main dans la main. Ca dépend de la personne.
- **D'accord.**
 - Oui. Je pense qu'il y a ça. Après, on se dit aussi en tant qu'enseignant heu, beh t'as peut être pas envie que ça sorte de ta salle de classe. Ca pourrait être ça, inconsciemment, donc tu te dis tu vas gérer le problème tout seul. (silence) Au départ c'est ça. Et après on va travailler avec la vie scolaire. Mais ça peut être la vie scolaire, mais ça peut être aussi le principal adjoint, ou même le proviseur. Tout dépend du... beh du cas.
- **Et qu'est ce qui différencie d'aller vers la vie scolaire ou vers...?**
 - Et bien peut être parce que la vie scolaire elle est occupée et que t'as envie que le problème soit résolu heu... de suite. t'as pas envie que ça reste dans le temps.
- **En suspent...**
 - Ah oui. J'crois que c'est important de régler les choses assez rapidement. Des fois il faut du temps hein pour donner une suite par rapport à un conflit, mais quelques fois tu règles le problème... A mon avis ça évite d'avoir quelque chose qui dans le temps ne va pas être productif quoi.
- **Donc là, ce que tu dis, c'est que la collaboration dépend déjà d'une relation de personne à personne?**
 - Hum.
- **Ca dépend de comment la relation va s'installer dès le début et après en fonction de la réceptivité de la vie scolaire... Est ce qu'on est à l'écoute... ?**
 - Beh c'est pas que l'écoute, c'est le fait que: est ce que vous êtes disponible? Voilà. Parce que dans un établissement vous êtes quand même amené à suivre un certain nombre d'élèves ou de situations complexes qui fait que... (silence) Pour moi, je trouve que c'est important de régler les problèmes au fur et à mesure. (...)
- **Et la disponibilité de la vie scolaire c'est lié à quoi d'après toi ? (6'...)**
 - C'est à dire que, si le ou la CPE considère que l'on travaille dès le début de l'année main dans la main et beh on travaille de manière collective. Il faut qu'il y ait, à mon avis, un appel du CPE dans ce sens là.
- **Humhum...**

- Je ne sais pas si naturellement l'enseignant va aller vers le CPE. sauf si l'enseignant sent qu'il est en difficulté. Et là, heu, il a besoin d'un soutien dès le départ. Ca ça dépend des rapports de confiance que tu peux avoir avec le ou la CPE.

- **Qu'est ce qui amène un enseignant à parler à la vie scolaire d'une difficulté?**

- Une difficulté?

- **Oui quelles sont pour toi les limites qui te font franchir le cap d'aller solliciter la vie scolaire?**

- Et bien c'est à dire que par rapport à mon expérience professionnelle je me dis qu'il y a certains cas pour lesquels je me dis que je vais gérer ça de manière efficace et ... y'en a d'autres je sens bien que j'ai des limites dans ma formation, dans la gestion d'un cas difficile...

- **C'est quoi ces "cas difficiles"?**

- Et bien c'est des cas... Beh le cas dont on parlait ce matin (*une élève qui fait une grosse crise d'angoisse en cours*), pour moi, c'est une situation inédite. Donc heu, besoin de réagir assez vite et de faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de stress dans la classe... Heureusement qu'il y a eu cet élève qui est allé prévenir l'infirmière... si ça n'avait pas été l'infirmière, c'est vrai que j'aurai pu passer par la vie scolaire mais y'a eu ce réflexe... j'me suis dit mince comment faire dans une situation comme celle-ci. (9'40...) pour moi c'est le réflexe là: appelle de l'accueil qui va me rediriger vers un service....

- **D'après toi qu'est ce qui empêche ou facilite la résolution des situations conflictuelles avec les élèves?**

- En tant qu'enseignant?

- **Oui. Quand du coup tu es dans une situation de conflit...?**

- ... avec un élève, qu'est ce qui l'empêche? Alors déjà parce que tu es en cours et que... tu ne veux pas perdre du temps par rapport au cours. Ensuite qu'est ce qui peut l'empêcher? Parce que des fois avec cette personne ça fait plusieurs fois qu'on a un conflit et donc... tu vois? On va pas le résoudre de la même manière. Je vois que ça à dire pour l'instant.

- **Ensuite, qu'est ce qui facilite la résolution de conflit?**

- Beh ça, la relation qu'on a avec la classe, la relation qu'on a avec les élèves, la relation de confiance, la relation heu de... (silence) de respect. Enfin toutes ces valeurs citoyennes que l'on met en place dès le début de l'année, ou on sent que la classe, elle a confiance en l'interlocuteur qui est l'enseignant.

- **Hum...**

- De toute façon après aussi, l'enseignant, il a déjà une carte de visite qui est heu.. Il a le savoir donc il y a déjà ce respect. Si il arrive à gérer de manière heu... Comment dire? De manière simple et spontanée la gestion de classe, après ça se fait naturellement. Mais là on est au lycée. C'est plus difficile au collège..

- **Hum, hum ??**

- Au collège c'est plus compliqué. Je me souviens au collège, là, d'un cas particulier que j'ai eu, d'un élève qui est arrivé parce qu'il était en situation d'échec sur pleins d'établissements et donc il le faisait tourner comme ça... Et qui était décalé par rapport aux autres élèves. Décalé parce qu'il était violent, parce qu'il n'arrivait pas à rester sur une chaise et donc il a fallu lui montrer qu'il y avait des règles. Donc je l'ai fait de manière heu... on va dire, un petit peu, brutale entre guillemet, pour montrer que voilà... pour faire raccourci: il y a un chef et puis après heu... on se tient sur certaines règles.

- **Hum...**

- Mais bon c'était un cas particulier. Et donc l'élève, à ce niveau là, il s'est retrouvé surpris de voir que l'enseignant il pouvait être dur avec lui et que les règles elles étaient super importantes. Mais ça n'a duré qu'un temps. Et donc après pour raisonner avec un élève comme ça et beh... C'est : discussion avec les enseignants avec qui on bosse, discussion avec la vie scolaire, discussion avec heu... Mais, c'est l'appréhension après, de se dire cet élève là quand il va entrer dans la classe (silence) Beh qu'est ce qu'il va faire? Comment il va résonner? Et heu... on n'a pas envie que la séance soit gênée. Et donc il y a toujours une appréhension par rapport à un élève comme ça.

- **Et là, tu parlais des différents professionnels que tu as pu solliciter dans cette situation: quelle place tu identifies pour chacun des professionnels dans une gestion de conflit?**

- Beh heu... une situation pour qu'il y est déjà un soutien. Déjà c'est ça. On a envie de discuter pour être soutenu. On a envie de discuter parce qu'on se dit que l'avis d'un collègue que ce soit un enseignant ou la vie scolaire, ou ça peut être l'infirmière, ou aussi l'assistante sociale, enfin voilà ça dépend de plusieurs cas. C'est aussi pour avoir tous les éléments afin de répondre à quelque chose qui soit le plus équitable possible quoi. Qu'on ne se plante pas par rapport à cette remédiation.

- **Hum... Donc l'idée c'est que chacun échange les informations sur la situation pour être le plus heu...?**

- ... juste possible. Oui, parce que tout seul des fois on peut, peut être... de manière affective, avoir une réaction qui peut être disproportionnée ou... On n'a pas pris assez de recul. J'pense avec l'expérience, avec le temps,... c'est plus facile à gérer. Mais inversement, plus de sensibilité avec le temps peut être aussi que ça affecte différemment. On est plus affecté avec plus d'expérience qu'avec moins d'expérience. On sent qu'au niveau sensibilité c'est pas pareil, quoi.

- **Qu'est ce que tu veux dire par "affecté"?**

- Peut être que ça nous parle un petit plus les problèmes parce qu'on a des enfants qui ont fait des études... Parce que le fait de voir un certain nombre de classes et beh on sent que ces problèmes là, j'sais pas, ça a une consonance différente.

- **Ca marque plus, t'es plus attentif heu... ?**

- On est plus attentif et des fois ça peut même nous déstabiliser. A mon avis.

- **Et heu, alors du coup pour recentrer sur la collaboration avec le CPE, dans ces situations, tu la définirais comment?**

- La collaboration avec le CPE? Qu'avec le CPE là dessus?

- **Oui ?**

- La collaboration avec le C. P. E., c'est ce que je disais au début ça dépend de comment on a mis en place heu... quelle stratégie on a mis en place en début d'année. Est ce qu'on considère qu'on se partage les différents cas, ou les différents types de conflits avec les élèves? Ou est ce que la décision elle va se prendre heu... (silence) après qu'il y ait eu un échange qu'avec le CPE ou qu'avec l'enseignant. Et puis cette décision sur un conflit, elle va être prise j'sais pas, lors d'un conseil de classe? Tout dépend des situations. Là, je reviens sur ce que je disais au début...

- **Humhum.**

- Là on revient sur ce côté heu, qu'est ce qu'on attend d'une relation avec l'enseignant, avec les autres membres de la communauté éducative? Puisqu'il y a certaines informations des fois qu'on n'a pas. Que les CPE ont, ou que l'administration a, et qu'ils ne veulent pas divulguer parce que c'est peut être quelque chose à garder. Ca dépend de comment ça s'installe, de ce qui se dit.

- **D'accord et toi dans l'idéal, cette collaboration?**

- Beh l'idéal c'est qu'on puisse identifier par rapport... Sur une classe donnée, par exemple, sur une classe de seconde, on peut avoir une idée de comment les élèves ont réagi au collègue et se dire voilà, on sait que ces élèves là dont on a parlé, il va falloir raisonner autrement. Pour le niveau première et terminale, bon on a déjà des infos. Donc toutes ces infos, j'pense que ces infos il faut qu'elles soient sur papiers, qu'on puisse les avoir dès le début d'année et que par rapport à ces infos on puisse se dire : est ce qu'il y a eu progrès? Est ce qu'on a avancé avec l'élève ou autre? Ces infos faut qu'on puisse les avoir et qu'on puisse les formaliser. Parce que sinon il n'en restera pas quoi. (...)

- **Donc ça a besoin d'être formalisée, la collaboration?**

- Oui je pense que c'est quelque chose... C'est pas que parler, c'est aussi mettre à l'écrit certaines choses et puis se dire : "Voilà on fait tel travail, est ce que sur 2, 3 ans cet élève a évolué?". Il faut que les échanges se fassent de manière structurée?

- **Très bien. Et heu... du coup cette collaboration a un intérêt pour toi?**

- Beh oui sinon heu, si il n'y avait pas de CPE beh heu... j'vois pas comment on peut gérer certaines situations, enfin... En fait, ça a un autre rapport le CPE avec l'élève.

- **Hum, hum?**

- On n'est pas dans les savoirs. Donc heu l'élève il se dit: "j'ai un référent, parce que ma vie au lycée ce n'est pas qu'apprendre des choses, c'est aussi le lien social..." Donc le CPE il est là aussi pour faire en sorte qu'il y ait un équilibre entre tous les élèves.

- **Et du coup l'intérêt de cette collaboration CPE - Prof, il est à quel niveau?**

- Beh c'est sur le plan de comment gérer la vie d'un élève au lycée. la gestion c'est quoi? C'est, est ce que j'arrive à travailler au lycée, est ce que j'arrive à me concentrer, est ce que j'arrive à travailler à la maison, est ce que je n'ai pas trop de problème de transport et que ça me génère de la fatigue... etc. C'est toutes ces informations qui sont... que moi je peux avoir mais de manière... limitée. A mon avis, naturellement l'élève il va pas voir l'enseignant pour dire: "voilà, j'suis fatigué, y'a trop de boulot..." Quand il y a un soucis individuel, ils vont voir le CPE ou un assistant d'éducation, y'a un besoin de se confier et puis là, on voit bien qu'il y a un échange qui va se faire.

- **Donc du coup, si je résume un peu, la collaboration elle peut avoir du sens dans le fait d'apporter une autre dimension plus individuelle de l'élève qui en cas de conflit peut apporter un plus au professeur ?**

- Il va donner autre chose. Il va donner une information sur heu, sur son état de santé, sur le fait qu'il ait une allergie, le fait que cet élève et beh, il a perdu quelqu'un de sa famille, y'a eu un problème familial, voilà. C'est toutes ces petites choses que, finalement, on n'a peut être pas besoin de savoir en tant qu'enseignant, peut être en tant que professeur principal, si il y a une relation de confiance, mais à mon avis naturellement les élèves vont se diriger vers le CPE.

- **Et ça c'est un apport qui te semble important dans la relation prof-cpe?**

- Oui. Je pense. Oui, j'crois que c'est important. Y'a des fois on est dans notre routine, On avance, on se dit qu'il faut faire telle ou telle chose. On est sur des... des pans entiers là de... d'informations, de choses liées à notre programme, il faut avancer, on a notre progression... Et puis des fois, faut se dire: "Attention là, il faut prendre du recul parce qu'il peut y avoir un ou deux élèves et bien ils ont pas suivi le... Ils n'ont pas pu rentrer dans le train, ils n'ont pas pu avancer quoi." Et donc là, essayer de se dire, ah beh peut être raisonner par l'intermédiaire d'un tutorat, par l'intermédiaire de chose qui va faire que l'élève on le raccroche, on évite qu'il sorte de la classe.

- **Donc une prise en compte plus individuelle, qui peut se faire en collaboration avec le CPE?**
 - Hum, mais après la collaboration elle ne peut pas se faire avec tous les élèves finalement. ça fait beaucoup de cas. Parce que les conflits il y en a partout chez les élèves. Il y en a qu'on arrive à identifier et il y en a d'autres pour lesquels... Peut être que le CPE il n'est pas capable de les identifier aussi hein. Peut être qu'on passe par d'autres intermédiaires pour avancer.
- **D'autres intermédiaires que... ?**
 - Que le CPE. ça va être la mission locale, enfin voilà. C'est sur qu'il y a le CPE qui peut servir de... qui est là pour, qui est en lien avec cette personne là. Mais il y a aussi d'autres personnes qui vont être là pour générer de la confiance pour l'élève.
- **D'accord, alors quelle conception tu as du métier de CPE?**
 - La conception du métier de CPE c'est donc heu... (silence) Alors, avoir une vue d'ensemble sur l'ensemble des élèves d'un établissement. La façon dont fonctionne un établissement. une vue d'ensemble sur les classes qu'ils ont à leur charge. Sur leur façon de travailler, leur façon d'être en classe, sur leur façon de se comporter dans un établissement. Ensuite heu, il y a tout l'aspect lié au règlement intérieur hein, avec beh... tout ce qui est vie dans un établissement. Mettre en place des règles pour que l'élève se rende compte qu'il n'est pas dans sa chambre, ou qu'il n'est pas dans un espace où il fait ce qu'il veut. Donc y' a tout cet espace de règle. (silence) Après, beh moi je le met au même niveau qu'un enseignant, sauf qu'il n'est pas avec une classe où il va travailler le savoir, il va travailler d'autres compétences. Donc, au même niveau, comme le documentaliste qui va travailler autre chose. Il est entre heu, beh la direction et puis heu... Il peut être au même niveau que les enseignants mais il est aussi... en fait il va faire le lien avec la direction.
- **Hum, hum...**
 - Parce que plus de temps pour pouvoir heu... discuter de tel ou tel problème. Enfin, quand je dis du temps, dans sa mission, on lui a dit, il a ça à travailler. Que l'enseignant il y a peu de choses derrière quoi. Donc c'est vrai que c'est l'intermédiaire. Et après il y a un retour à mon avis auprès des enseignants sur telle ou telle chose. Mais il est au même niveau que l'ensemble des personnels.
- **Hum. Et toi tu attends quelque chose en particulier de lui?**
 - Qu'est ce que j'attends d'un CPE? Je ne sais pas si j'attends quelque chose d'un CPE en fait? Heu.. (sourires) Non, mais ce n'est pas... Il est donc dans ses missions. Je ne vais pas interférer dans ses missions, donc je me dis je fais confiance à un CPE et si à un moment donné il y a besoin de discuter de telle ou telle chose, beh je vois avec lui parce qu'il a une vision qui est peut être différente quoi. Mais... je ne sais pas si j'attends quelque chose d'un CPE?
- **Y'a pas d'attente particulière?**
 - Non. J'attends comme n'importe quel personnel de l'établissement, qu'il soit professionnel.
- **Un collègue avec qui tu peux échanger...?**
 - C'est un collègue voilà, mais qui... C'est un collègue avec tous les élèves de l'établissement quoi. Il a, à sa charge tous les élèves de l'établissement...
- **Avec la dimension générale et individuelle dont tu parlais tout à l'heure en fait?**
 - C'est ça. C'est ça. Il est complémentaire de ce que nous on fait en terme de savoir quoi.
- **Et après avec l'aspect réglementaire dont tu parlais tout à l'heure?**
 - Voilà, je trouve que c'est important le règlement intérieur pour les élèves. (8'23...)
- **Et quand il ya de l'irrespect vis à vis des règles, comme tu dis que le CPE est peut être plus sur cet aspect, tu irais plus facilement gérer ces situations avec le CPE?**
 - Beh, si il y a un manque de respect des règles... beh je fais en sorte d'y remédier, mais après peut être que certaines règles ont besoin d'être heu... prise en charge par le CPE parce qu'il a peut être des outils que j'arrive pas à mettre en place moi.
- **Hum, des outils?**
 - Beh, par exemple la notion de harcèlement. J'irai que là, moi je... c'est peut être pas mon domaine. La notion de heu... beh tout ce qui est lié au vandalisme, tout ce qui est lié à la détérioration des locaux, des choses comme ça... Peut être que là il y a quelque chose à faire avec eux? Sur l'orientation aussi peut être... Enfin voilà, il y a des thèmes sur lesquels il faut avoir plusieurs interlocuteurs.
- **Hum.. et dans le cas de conflit avec un élève est ce que tu renvois du coup la gestion au CPE?**
 - Et bien j'veux pas considérer que le CPE ou les assistants d'éducation sont là pour régler un problème que je n'ai pas envie de...
- **Tu ne t'en détaches pas...?**
 - Mais non. Si il y a un conflit avec un élève c'est que le conflit il est généré par la relation qu'il y a entre l'enseignant et l'élève. Et donc, si on veut que ce conflit se termine, si la première étape n'a pas été efficace entre l'enseignant et l'élève, ça

veut dire qu'il faut passer par un autre biais quoi. C'est la relation avec le CPE, ça peut être la relation avec mes collègues. Mais c'est pas pour dire: "il s'en occupe et c'est pas mon problème". Je ne suis pas là dessus. (1'16... harcèlement)

- J'pense que c'est important qu'on soit associé. parce que c'est aussi cette confiance qu'on génère entre l'enseignant et l'élève. L'élève il se dit: "Et beh l'enseignant il n'est pas là que pour heu... donner des savoirs. Il est là aussi pour écouter ce qu'il se passe."

- **Ok. Est ce que dans l'établissement dans lequel tu es aujourd'hui il y a une répartition particulière du travail entre enseignant et CPE?**

- Houlala... Une répartition du travail entre enseignant et cpe, pff!!! Je ne sais pas si je peux te donner une règle. En fait, c'est quelque chose qui doit se faire de manière collégiale quoi. J'pense que (silence) chaque CPE ou chaque enseignant a une façon d'aborder tel type de problème, et que si a un moment donné on a besoin d'en discuter ensemble et beh... faut répartir les tâches quoi. mais je ne sais pas si on peut éditer une règle.

- **Et là dans cet établissement?**

- Et bien après cet établissement il a une histoire, on est d'accord. ça reste entre nous... Il y a un CPE qui est là depuis un certains nombres d'années, qui a une vision de la vie scolaire, voilà. Il faut qu'il y ait plusieurs CPE. Quand il y a deux CPE, je trouve que ça permet de confronter les choses et puis d'avoir un échange. Quand t'as un CPE qui est là depuis très longtemps beh ça peut des fois générer des conflits... (6'00...)

- En fait y' a eu... Moi, ça fait 8 ans que je suis là. J'ai connu plusieurs CPE pendant que j'étais au collège, là j'ai connu que X et Y Ils sont resté là pendant un certain nombre d'années et ils tenaient la boutique. Et heu... en fait ils prenaient les problèmes heu... Tout, tout, tout ce qu'ils avaient à gérer, ils les prenaient parce qu'il y avait peut être besoin d'une Reconnaissance.

- **Humhum.**

- A un moment donné, c'est comme ça. Il faut dire ce qui est, on a un gros bloc enseignant, après tu as à côté heu, les personnes qui sont isolées et donc tu as besoin... Comme au niveau enseignants, il y a certaines matières qui ont eu besoin d'être reconnues. Tu prends l'EPS (...) Et donc là, nous ils ont pris beaucoup de problèmes à leur charge, en se disant que: "Voilà, on s'en occupe et après on voit ensemble." mais, moi j'avais ressenti que c'était quand même un travail qui était (silence) plus personnel. Pas assez collectif. Le fait que Y soit parti et qu'il y ait eu des CPE féminins... Et ça, c'est quand même important, c'est une sensibilité différente à mon avis, et bien ça a changé. Ca a changé la donne et ça travaille plus collectivement. Je le vois bien.

- **Humhum**

- Le fait qu'à un moment donné: "Bon alors, qu'est ce qu'on fait ensemble?", déjà, là c'est la question qui fait qu'on s'ouvre. Après quand on cherche pas, on se dit: "voilà j'ai telle classe, on se voit que quand y'a un problème." Ca aussi, c'est gênant, j'crois que c'est important de se dire on se voit à partir du moment où on a décidé que, voilà on discute de ceci, de cela, comme ça heu.. on identifie... (silence) les éventuels conflits. Oui, moi je crois.

- **En amont?**

- En amont. C'est à dire dès le départ. Mais après, comment faire pour que ce soit quelque chose qui soit validé tout le temps? Beh c'est générer peut être un temps qui serait comme heu... une heure de concertation. On fait de la concertation nous entre enseignants, on va la mettre entre midi et deux. Mais peut être que dans le projet d'établissement, que dans la politique qui est menée en début d'année, peut être qu'on pourrait identifier une heure et que si des gens ont besoin de se rencontrer, ça permet de...

- **Oui où le CPE référent des classes pourraient participer...**

- Je pense. Et puis beh après peut être qu'un jour ils changeront les statuts et qui nous demanderont d'avoir un petit peu plus de regard heu... sur la gestion des situations complexes. On fait bien de l'AP. Donc peut être qu'à un moment donné on peut aller sur d'autres champs.

Annexe 5

** 3ème Entretien Professeur **

Stefan

- **Comment tu gères les situations de conflit avec les élèves?**
 - De conflit avec un élève ou un groupe d'élève?

- **Un élève.**
 - Et bien je hausse le ton, heu beh y'a une gradation quoi. J'utilise l'arsenal disponible. Heu... Dans un premier temps je hausse le ton et je regarde comment il se comporte. Mais pendant l'heure, si je vois que ça a fonctionné, je recommence à aller plus volontier vers lui pour l'aider pour son travail. Pour lui montrer que la situation est apaisée et que je ne lui en veut pas pour son comportement.

- **Bien sûr.**
 - Après j'ai eu des élèves où hausser le ton ne servait à rien. J'ai souvenir plutôt au collège d'une élève qui, dès le début de l'année, en 4ème, je faisais l'appel heu, au lieu de me dire oui, elle m'a dit "Ouais!". Je lui ai dit on dit "oui". Elle m'a regardé droit dans les yeux et elle m'a dit "ouais". Et ça trois fois de suite. Donc là j'ai haussé le ton, elle a haussé le ton aussi. Donc heu... j'ai préféré la sortir de cours, parce que par rapport au groupe, ça ne fonctionnait pas. Et donc heu, l'élève a été accompagné par un surveillant heu... à la vie scolaire. Et puis je l'ai revu plus tard, elle s'est excusée pour son comportement et... Bon ça a été un peu difficile par la suite mais bon...

- **Hum.**
 - Donc heu voilà c'est les deux cas de figure: soit ça s'apaise, soit ça ne s'apaise pas. Après ça dépend heu du conflit, si le conflit est violent ou si c'est...

- **Et bien du coup dans le cas d'un élève qui t'insulte?**
 - Ah qui m'insulte, carrément!

- **Qu'est ce que tu fais?**
 - Heu... Qu'est ce que je fais? Heu... ça ne m'est jamais arrivé en fait! Une fois un élève m'a tutoyer mais bon... Qui m'insulte? Beh j'aurai tendance à... également le sortir de... de cours. (silence) Si c'est un petit conflit je préfère le régler à la fin de l'heure, tu vois? Peut être pas dans le groupe, mais en tête à tête. Et si c'est carrément une insulte, c'est compliqué pour tout le groupe donc il vaut mieux l'extraire du cours.

- **Et comment tu règles du coup à la fin de l'heure?**
 - Heu... J pense que je... je vois avec le CPE et puis on en discute tous les trois et puis on essaie de voir comment... Parler des notions de respect et savoir pourquoi il a été comme ça!

- **Et alors est ce que tu peux identifier à quels moments tu interpellés justement le CPE dans les relations de conflit avec les élèves?**
 - Si c'est répétitif. Si il y a une répétition de... voilà, de bavardages ou de travail non fait, je vais voir le CPE référent si il y a ce types de soucis, ou je vais voir directement le proviseur, ou le proviseur adjoint, ça dépend qui a en charge l'élève. Et puis, maintenant comme on a des conseils de mi trimestre, là par exemple j'ai pu parler avec me O. directement des quelques cas heu... qui posent problème.

- **Humhum...**
 - Donc il arrive parfois de passer... outre les CPE, si il y a une réunion avec les proviseurs. Mais là par exemple, j'ai eu le cas d'une élève qui est en grande difficulté... Non en fait je suis allé voir le CPE responsable de la classe...(silence) Dont je ne donne pas le nom (sourire) Et je lui ai demandé à propos d'un élève, parce qu'il avait disparu du radar depuis une semaine et demi. Donc il m'a dit: "Oui j'aurai du t'en parler, voilà...". Donc c'est un élève qui va sortir du système conventionnel et travailler à distance.

- **Et donc des fois tu passes directement aux proviseur?**
 - Beh ça dépend. Beh si il y a un gros problème par rapport à un élève heu... je vais y aller. Là par exemple je n'avais pas coller d'élève depuis un moment, c'est toi qui a régler le problème... avec Christophe, Christophe X.

- **Oui, oui.**
 - Donc voilà. Après je pense qu'il a compris que moi aussi je ne le lâcherai pas, et depuis il a un comportement qui est plus approprié. Tu me dis si je suis trop bavard...

- **Ah non pas du tout... Là au contraire j'ai besoin d'identifier...**
- Et puis là je te parle d'un monde idéal hein?
- **Bien sûr.**
 - J'te parle d'un monde idéal. Parce qu'il arrive parfois que les informations ne passent pas. J'ai eu le cas l'année passée, tu vois? J'avais un problème avec une élève... heu... la CPE m'a dit : "Ouais tu aurais pu m'en parler!" et, je lui ai dit "Oui, toi, tu ne m'as pas parlé d'un problème, par rapport à la drogue...", 'avait eu un problème comme ça, donc: "Tu ne m'en as pas parlé non plus alors que je suis professeur principal." Donc heu, voilà, il faut...il faut que ça aille dans les deux sens.
- **La collaboration avec le CPE?**
- Voilà. J'trouve que c'est heu... c'est un peu cloisonné.
- **Qu'est ce que tu entends par "cloisonné"?**
- Beh cloisonné c'est que... Tu vois, tu m'as demandé comment je réglais le problème, j'essaie de le régler déjà... moi même. Parce que c'est la relation qu'on a avec l'élève tout au long de l'année, donc il faut que ça soit humain, que ça soit...
- **Hum...**
- Après, après heu... on l'a évoqué pendant la réunion la semaine dernière, tu sais pour la classe qui pose problème?
- **Oui, oui.**
- Après, le but c'est de travailler en même temps et de pouvoir canaliser ensemble quand il y a une classe vraiment qui pose soucis.
- **Tout à fait. Et du coup, je reviens sur le terme de "cloisonné", donc toi, tu as plutôt tendance à gérer ce que tu peux gérer, c'est une relation d'individu à individu et après, il faut aussi qu'il y ait aussi un échange qui soit installé entre l'enseignant et le cpe...?**
- Oui.
- **...pour après travailler sur un autre niveau, quoi?**
- Oui, c'est ça. Après je... Alors soit c'est un travail conjoint, soit je passe le relais parce que... Voilà, il y a des choses que je ne maîtrise pas. On ne sait pas toujours tout sur les élèves. Vous en savez beaucoup plus, la situation de famille et tout ça... Nous on gère heu... Voilà le... (silence) l'enseignement, la pédagogie donc on essaie... Donc j'essai de gérer au maximum. J'pense que pas mal de collègues le font. Et heu... on gère tout seule et heu... Bon les CPE ont un grand rôle mais c'est aussi notre heu... notre Autorité.
- **Hum..**
- Oui. Donc renvoyer toujours quand on a un problème à l'échelon au dessus, c'est heu..Voilà, c'est... ça pose problème par rapport à notre relation à la classe et puis heu... à comment ils nous perçoivent tous ces élèves. Est ce qu'on est apte à gérer la classe, est ce qu'on a assez d'autorité? ou est ce qu'il faut faire appelle à papa et à maman pour heu..?
- **D'accord. Qu'est ce qui empêche ou qui facilite selon toi, la résolution des conflits avec les élèves?**
- Beh, le travail conjoint dont on parlait auparavant?
- **Qu'est ce que tu entends par le "travail conjoint"?**
- Beh que l'élève sente qu'il n'y a pas que le cours en question, qu'il y a l'ensemble des enseignants, donc l'équipe pédagogique, plus l'infirmière, plus le CPE, et que... même le proviseur. Et que, voilà, ça ne s'arrête pas quand ils sortent de ma salle...y' a un prolongement, y' a eu un suivi et que tout le monde est d'accord par rapport à ça.
- **Hum**
- Je crois que le problème qu'on a avec la seconde en question, est en train de se régler parce que tout le monde à fait front. Parce que si il n'y en a que quelques uns qui font front, c'est le type de classe à chercher où sont les fragilités et... se lâcher complètement dans certains cours et rendre la vie impossible.
- **Donc un travail conjoint et est ce qu'il y a autre chose qui facilite la résolution des conflits?**
- Beh le rapport à l'élève, lui montrer qu'on n'est pas rancunier, ça se poursuit. Je suis toujours là. Je ne suis pas rancunier. (...9'24) Je sais que c'est des adolescents et que... les mots peuvent dépasser leur pensée et que leur comportement, voilà. Et puis rester 8h assis en cours à écouter des choses qui ne sont pas toujours très palpitantes heu... c'est pas facile. Je l'ai connu moi-même. Je n'étais pas un super élève. Donc je sais tout ça!
- **Et pour revenir sur le travail conjoint, quelles places et quels rôles peuvent avoir les enseignants et les CPE?**
- L'enseignant c'est plus la matière déjà. Après, je sais qu'il y a des élèves qui vont pouvoir se confier. Et je leur dis toujours: "Ecoute, ça n'a pas l'air d'aller heu... ton comportement, ou tu as l'air fatigué des choses comme cela... Donc j'essaie de les attraper à la fin du cours : ça ne va pas, y'a des choses que tu n'as pas comprises..."

- **D'identifier un peu la situation...?**
 - Oui, identifier... Mais je finit toujours par leur dire: "Tu sais, y'a d'autres adultes hein. Tu as ton professeur principal, tu as l'infirmière, tu as les CPE." Donc je pense que les CPE et l'infirmière ont un rôle à jouer sur tout ce qui... tout ce qui est en dehors et qui peut conditionner un comportement un déviant en cours.
- **En dehors des cours tu veux dire?**
 - Oui, en dehors des cours. Tout ce qui est dehors des cours, et puis la vie aussi dans l'établissement. Nous on est, on est voilà... on est un univers clos. C'est huis clos? Donc c'est, c'est notre scène, on a un échange et heu... si on perçoit quelque chose on peut en parler à l'élève. Après l'élève heu... peut en parler avec nous ou pas, mais en tout cas les orienter vers les autres adultes.
- **Et dans le cas d'une situation de conflit...?**
 - ... (Silence)
- **... Est ce que toi tu identifies des rôles particuliers aux enseignants et aux CPE?**
 - J'parle pas de l'infirmière?
- **(silence) Non, plus CPE.**
 - Plus CPE. Je sais qu'il y a des élèves qui se confient bien aux CPE. Donc c'est... Voilà... Y'a éducation quand même dans CPE, donc heu...
- **.... (Sourire)**
 - Non mais... Moi, je trouve qu'on est plus dans l'enseignement, un petit peu dans l'éducation et vous vous êtes vraiment dans l'éducation pour essayer de... de régler les conflits entre élèves, entre élèves et profs et puis essayer de...
- **Hum...**
 - Tempérer un petit peu les difficultés. Et puis vous avez une vision de l'ensemble, voilà, de la famille, les grands frères etc... Vous avez un suivi heu...
- **Oui, avec d'autres éléments...**
 - D'autres éléments qui expliquent. Alors heu;, après est ce que toutes les informations passent vers les professeurs? C'est une grande question!
- **Hum, c'est ce que tu disais au début là? Qu'est ce qui est échangé? Qu'est ce qui est transmis de la part du CPE?**
 - Oui, c'est ça. Oui, oui, oui. (...) Alors, le professeur principal sait des petites choses...Bon, c'est important, on fait circuler par mail ou autre. Mais heu... parfois on découvre uniquement en conseil de classe que: "Ah bah la situation familiale... Voilà, paupérisation heu..."
- **Donc ça, ça te paraît important dans la collaboration?**
 - Beh... oui.
- **Et est ce que c'est important dans une gestion de conflit avec un élève?**
 - Beh, ça peut. Après ça peut expliquer, pas pardonner, mais ça peut expliquer certainement choses. On a des élèves comme ça hein... Après on s'en rend compte. (silence) On s'en rend compte qu'ils sont dans des situations un peu difficiles, on sent une fragilité. Et on... on n'arrive pas à mettre le doigt dessus. Après est ce que c'est un bien ou un mal ? Est ce qu'on doit ses cantonner à donner un enseignant... sans rentrer dans le pathos ? Oui, y'a une vrai problématique là dessus.
 - (...4'39)
- **Et est ce qu'à un moment donné, un passage d'infos te permettrait de résoudre les conflits qui peut y avoir avec les élèves plus facilement?**
 - Heu... peut être pas forcément. Disons comprendre un peu plus le problème, et sachant qu'il y a autre chose, beh... passer le témoin après au CPE, pour avoir une discussion plus longue, pour avoir un suivi, voir l'évolution de l'élève... Et puis vous, bvous avez un regard de la seconde à la terminale donc c'est plutôt intéressant.
- **Hum...**
 - Et puis c'est intéressant pour nous, parce que les cas que vous allez réussir à gérer, enfin.. à comprendre, à épauler, à accompagner, ce sont des l'élèves qui nous reviennent beaucoup plus heu.... tournés vers heu... Voilà, vers l'enseignement. Avec un peu plus de compréhension face aux enseignants, face aux situations de groupes... Donc tout ça vous pouvez les éclairer. Même si on... on en parle régulièrement en cours, ou en vie de classe... Donc on essaie de le faire mais on n'est pas tout à fait formés pour ça. On essaie! Par expérience, voilà.
- **Et comment tu définirais la collaboration avec le CPE?**
 - (Bruit de bouche signifiant "houlalala") Heu... (silence) Insuffisante.
- **Humhum?**

- Insuffisante parce qu'on ne voit pas les CPE heu... On les voit peu. Et puis nous une fois qu'on a fini le cours heu, voilà on... Sauf gros problème on ne va pas tout le temps faire un rapport sur tel ou tel élève. Il faut vraiment que ça voilà... Quand on sent que ça nous échappe heu... un peu, oui.

- **Qu'est ce que tu entends par "ça nous échappe"?**

- Beh quand ça dérape. Quand tu sens que voilà, ce que tu as mis en place au sein de la classe, ta relation avec l'élève, tu sens que ça ne fonctionne pas... Alors ça peut être, lui demander de se taire, ça peut être une punition, ça peut être une heure de colle et tu vois bien que c'est... ça ne lui suffit pas. Tu as beau faire preuve de... d'empathie, mais tu sens qu'il y a un truc qui ne va pas donc voilà..

- **Donc quand tu sens qu'effectivement ce que tu as mis en place toi, n'a pas d'impact sur l'élève tu vas voir les CPE... Mais malgré tout, ce que tu constates c'est qu'il y a une collaboration qui reste insuffisante?**

- Beh on ne voit les CPE finalement qu'au conseil de classe... où ils évoquent les absences des élèves et puis quelques petits cas. Mais pendant trois mois heu... si nous on n'a pas... On n'a pas de véritable échange.

- **Humhum...**

- Donc heu... des petites réunions où... Tu vois, la dernière, y'avait le PP, y'avait quelques profs, y'avait toi, c'est heu... On n'est pas tous sur la même longueur d'onde, on n'aborde pas tous de la même façon... Mais c'est ce qui fait la richesse aussi! Et puis on va essayer de cibler comment régler le problème.

- **Et du coup cette collaboration, si elle fonctionne bien, pour toi, elle a qu'elle intérêt?**

- Beh le suivi de l'élève. La compréhension, le suivi de l'élève heu... Savoir comment l'orienter aussi parce qu'on est confronté à ça. La partie de l'éducation qui est tournée aussi vers l'orientation. Beh vous êtes un peu les chef de guerre quoi.

- **Humhum?**

- Beh j'explique, par exemple j'ai une élève là qui est dans une situation à la fois socialement et par rapport à ses études, elle est en difficulté voir en décrochage scolaire et j'voulais l'envoyer directement voir la référente du décrochage et heu... finalement en allant voir le CPE responsable, je lui ai dit: "Beh tiens y'a cet élève là qui pose problème, et je lui ai parlé de cette personne référente" et il m'a dit: "Avant, je vais la voir et puis après elle verra le conseiller d'orientation après." Donc y'a un chemin qui est en train de se tracer, alors qu'on aurait tendance à se dire: "Tiens je soupçonne ça chez cet élève et je vais faire appelle à telle ou telle personne..." mais en passant outre heu... d'autres strates en fait.

- **Et pour éviter les situations de conflit, est ce qu'en amont tu penses qu'il y aurait des choses à mettre en place enseignants - CPE?**

- Beh déjà peut être que les CPE de collèges pourraient échanger avec les CPE de lycée pour heu... pour voir quels sont les problèmes qui vont se poser. En lien avec les professeurs principaux qui vont prendre en charge ces élèves... (...) et qu'on soit averti très vite. Parce que finalement en début d'année, on est uniquement informé sur des élèves qui ont des problèmes médicaux ou qui sont accompagnés par une AVS...

- **Humhum...**

- Donc ça, c'est bien, mais heu.. le reste heu... qu'on nous dises: "Et bien tiens voilà cette année tu vas avoir dans ta classe, tel élève, voilà ce qui c'est passé au collège, donc il faut faire attention à ça." (...1'04) Donc ça fait parti des choses qui sont intéressantes, à mon avis, pour un meilleur suivi en début d'année. (...1'50) En début d'année habituellement je reçois en tête à tête les élèves qui me semblent déjà fragiles plutôt que de faire face au groupe... donc tête à tête et si on avait des informations déjà sur des élèves qui sont dans des situations, où qui ont eu des comportements heu... particuliers au collège, si ils étaient déjà.. Alors c'est un peu du catalogage mais je pense que c'est important dans ce cas là.

- **Humhum**

- Si on pouvait lister déjà en début d'année les problèmes, on pourrait tout de suite mettre en place des choses. En parler avec le CPE, voir l'évolution de l'élève, voire mettre en place des fiches de suivi où autre pour que... pour que l'élève parte dans de bonnes dispositions.

- **Ouais, prendre en compte ce qui c'est passé avant et...**

- Bien sûr car un élève ne va pas naître en seconde, c'est le prolongement d'un parcours. Et il est rare qu'un troisième qui ne travaillait pas et qui faisait le bazar arrive en seconde en se disant: "Je suis lycéen maintenant et donc je vais travailler 2h par jour et puis je vais être..." Donc voilà.

- **D'accord. Donc la collaboration en amont...?**

- Oui bien sûr.

- (...4')

- **Quelle conception tu as toi du métier de CPE?**

- (silence) Heu... quelle conception? Information aux familles. Lien avec les familles, plus que les profs. heu... Suivi des cas compliqués... ça peut être une proximité aussi... C'est à la fois le... le bâton et puis... et puis la caresse.

- **D'accord. (Sourire)**
 - Ouais. Donc je vois ça comme ça, enfin avec le CPE qui est en place depuis longtemps. Je sais qu'il peut avoir de très bons rapports et une complicité humoristique avec les élèves, mais en même temps quand il hausse le ton et que le bâton est sorti, ils savent où ils sont quoi. Donc c'est un rôle important parce que... tout à l'heure on parlait d'élèves qu'on pouvait faire convoquer où exclure, savoir qu'au dessus il y a une Autorité (silence) Que voilà, qu'il va y avoir un suivi, qu'il va y avoir un appel aux familles... c'est très important d'avoir quelqu'un de solide au dessus.
- **Humhum...**
 - Parce que si on dit: "Tu vas aller chez le CPE", et que l'élève s'en moque parce qu'il pense que ça n'a aucune incidence, ça c'est mauvais. Donc il y a cet aspect, bâton et aussi échange et parfois complicité, et compréhension, soutien. Donc il y a ce double aspect. En fait, je disais "maman et papa" tout à l'heure pour caricaturé, mais c'est un peu ça!
- **D'accord. Et, est ce que tu penses que ça n'appartient qu'au CPE cet aspect "bâton"?**
 - Non, mais nous on a des petits bâtons. (Rires partagés)
 - Non, mais on a des moyens de contraintes aussi. Quand je dis à un élève: "Vas y, continue comme ça, je vais appeler tes parents pour expliquer la situation", là ça calme. Donc on a des petits moyens, mais après heu... Après ils sortent du cours et ils passent à autre choses donc ils cloisonnent vraiment les matières, ils cloisonnent vraiment les profs. Alors que le CPE, il est au dessus et il a une vision d'ensemble donc heu... j'pense que ça a plus d'impact.
- **D'accord, c'est ce qui fait qu'il y a le petit bâtons et le gros bâton avec le CPE qui prend l'élève dans sa globalité...?**
 - C'est ça. Voilà c'est le César d'honneur... dans l'ensemble de l'oeuvre. Oui, oui, c'est par rapport au comportement général. Parce qu'un élève que je vais punir en classe, beh il va se dire: "Ah beh en français ça va pas, déjà je ne comprend pas trop, en plus M. X ne m'aime pas, et en plus il m'a mis une punition alors que c'est un autre qui parlait..." Donc il va pouvoir rejeter sur un enseignant ce problème relationnel, et dans d'autres cours ça va bien se passer donc heu... il va se dire: "ce n'est pas très grave, je peux toujours dire cela à mes parents". Tandis que si c'est le CPE et que celui-ci pointe différents éléments dans telles matières et des retards, etc... donc là ça commence à faire un casier un peu lourd. Là ce n'est plus un problème de personnes, ça devient un problème de l'élève, plus.
- **Est ce que tu as une attente particulière face au CPE?**
 - Beh j'tai dit, communication heu... voilà. Et puis se voir de temps en temps et pouvoir échanger. C'est tout.
- **Alors d'après toi qu'est ce qui facilite ce travail collaboratif entre enseignant -CPE en établissement?**
 - Qu'est ce qui facilite ? (silence) Heu... Il faut qu'on vienne nous, les enseignants, dès qu'il y a un soucis. Parfois on garde ça pour soi, parce que ça peut être un aveu de faiblesse ou heu... Donc, c'est pas facile d'aller voir un collègue et de lui dire: "Beh moi ça ne va pas avec untel, ou avec une classe.", alors que d'autres y arrivent. Il y a peut être cet aspect là.
- **Humhum...**
 - Après, plus prosaïquement, on sort de cours, on est un peu fatigué, on va directement à la voiture et on part avec nos... nos petits soucis. Ou alors on se dit "tiens il faudrait que j'en parle avec le CPE et puis on oublie. Le cours suivant ça c'est bien passé avec l'élève donc on se dit que c'est réglé. Alors qu'il faudrait peut être à un moment heu... faire un rapport systématique par rapport à un élève pour qu'à la fin vous ayez toutes les informations....
- **Oui et pour pas intervenir qu'à un moment où ça c'est cristallisé...**
 - Voilà. Tu vois on a un logiciel pour pointer les absences heures par heures les retard, il pourrait y avoir heu... tu vois, un petit truc comportement...
- **Ah je pense qu'il y a...**
 - Beh, moi je ne sais pas... Mais tu vois, plus tôt que de se dire: "Tiens beh, j'en parlerai plus tard", juste se dire: "beh tiens ce jour là, "comportement, travail où comportement en cours: petite croix. Et la fois suivante en cours, on observe, tiens on va ajouter une petite croix... et puis au bout d'un moment quand il y a tant de croix heu... et si c'est dans plusieurs matières, hop ça remonte directement pour vous et on n'a même pas besoin de passer à la fin du cours. Après à la fin vous aurez un ensemble d'informations et on se voit...
- **Oui, comme les absences et les retards...**
 - Voilà, c'est ça.
- **Donc de prendre les choses encore en amont.... Et qu'est ce qui pourrait empêcher le travail collaboratif, d'après toi?**
 - Heu... (silence) ça peut être des problèmes de personnes. Voilà, y'a des enseignants qui ne s'entendent pas avec les CPE et qui jamais, au grand jamais n'irai voir certains ou certaines.
- **Plus de personne... ?**
 - Beh oui, non mais c'est comme mes collègues, y'a des collègues avec qui on a envie de bosser et... pas d'autres.

- **Oui. Tout à fait.**
 - Donc heu... voilà, on est dans des rapports humains, donc y'a des gens avec on s'entend bien, on est sur la même longueur d'onde. Moi je travaille très bien avec des collègues, avec d'autres je n'ai pas envie de bosser forcément...
- **Ah oui ça dans toute équipe.**
 - Donc c'est valable dans toute équipe. Donc c'est aussi valable dans la relation au CPE je pense. On ne se connaît pas bien... on ne se voit pas en salle des profs souvent heu, tu vois y'a pas... (silence)
- **Le lien est peut être moins facile à établir.**
 - Oui.
- **C'est ce que tu veux dire?**
 - Oui.
- **Parce que tu dis "on se connaît pas"...?**
 - Beh, on ne se connaît pas parce qu'on... chacun, c'est très cloisonné, chacun travail un peu dans son coin. Heu... avec les collègues de temps en temps on parle, on corrige les copies, voilà, on discute : "Tiens tel élève, machin", donc y'a des informations qui circulent de temps en temps. Mais les CPE... voilà, c'est....
 - (...3'17)
- **Alors est ce que pour toi le cloisonnement reste comme il était avant c'est à dire avec chacun son rôle...?**
 - Je ne sais pas. (silence) Il m'est arrivé une fois d'avoir une relation forte avec une CPE, c'était au sable d'olonne. On avait une classe vraiment pfff... les gamins prenaient des médicaments piqués dans la pharmacie des parents, heu... y'a avait des cas, c'était vraiment incroyable.
- **Humhum..**
 - Donc là, il a vraiment fallu se serrer les coudes et j'crois que c'est dans ces moments là, face à ces difficultés... Et d'ailleurs, c'est dans les établissements où il y a plus de problèmes, voilà qu'il y a une vraie fusion entre enseignants, déjà ENTRE enseignants et entre enseignants et CPE, et peut être que ici, c'est pas très révélateur du fonctionnement CPE - profs... habituel. Parce qu'il y a un peu moins de problèmes.
- **Oui comme ce qu'on disait tout à l'heure pour la classe de seconde...**
 - C'est ça. Quand y'a pas trop de problème, y'a moins de rapprochement. On connaît moins l'autre. Mais dans un établissement où il y a de vrais difficultés, forcément c'est nécessaire. C'est face à l'adversité qu'on se serre les coudes.
- **Bon très bien, merci à toi.**

Annexe 6 :

**** 1er Entretien CPE ****

Laure

- **Dans quelle situation les enseignants font ils le plus souvent appelle à toi pour intervenir?**
 - Le plus souvent... quand il y a un élève qui pose soucis en cours, il l'exclu, et heu... bien souvent pour eux ça s'arrête là et c'est à nous de gérer. Alors qu'en tant que CPE on aura besoin de revoir l'élève et d'en discuter avec l'élève ET l'enseignant, pour poser les choses. C'est ce qu'il y a de plus efficace. Alors qu'à partir de là il peuvent considérer qu'ils nous passent le bébé et puis débrouiller avec ça en quelque sorte.
- **D'accord. et quand tu dis "soucis en cours", c'est quoi le plus souvent?**
 - Heu... Ils perturbent le cours, ou des bavardages, qui travaillent pas. Qui se retournent, qui interpellent des camarades des choses comme ça.
- **Et du coup ils vous amènent les élèves et ils reviennent pas forcément vers vous pour heu...,?**
 - Ouais.Parfois, ouais, c'est ça.
- **Et d'après toi, ils attendent quoi des CPE les profs?**
 - Qu'on fasse le côté heu... police, sanction. (petits rires partagés) Ca va être différent d'un prof tu vas voir! Qu'on fasse ce qui les enquiquine en fait.
- **Hum, d'accord. Dans les cas de conflit entre le prof et l'élève, à quel moment penses-tu qu'ils font appelle au CPE? Enfin à toi en l'occurrence?**
 - Heu... J pense que c'est à un moment où le manque de respect, l'insolence est beaucoup trop importante. Et que parfois il faut heu... aussi passer au collègue CPE parce que... Voilà, malgré tout il y a un cours à terminer, il y a les autres élèves, etc... Et heu... c'est cette partie là, où nous, on est plus à même de pouvoir intervenir en tant que, un petit peu médiateur, un petit peu... (silence) Mettre les choses à plat et heu... permettre à chacun d'exprimer ce qui va, ce qui ne va pas, ce qui... Voilà.
- **Donc tu dirais quand il y a heu... le débordement, c'est l'insolence? C'est que... entre autre?**
 - Ouais. L'insolence, le manque de respect. Ou là effectivement ils sont en quelque sorte décrédibilisés, ou en tout cas mis à mal devant le reste de la classe, qu'ils ont un cours à poursuivre et que heu... Ils ont aussi heu... une posture à ne pas perdre, la face... Ne pas perdre la face en quelque sorte et que bien évidemment, il faut stopper et montrer qu'on a une réponse par rapport à ça et qu'on ne peut pas laisser un élève...
- **Et quand ils font appelle à toi, ça va être quand même renvoyer le bébé, ou autre chose?**
 - J pense que ça dépend des enseignants. Y'a des enseignants qui vont avoir tendance... Alors après ça dépend du degré du conflit, tu vois. j pense que ça dépend du motif du conflit, du degré. Voilà. Après si c'est quelque chose de très banal heu... un élève qui travaille pas, qui bavarde, qui perturbe le cours, c'est répétitif à chaque cours et puis à un moment on en arrive à une exclusion de cours par exemple... Y'a parfois certains enseignants qui vont justement venir régler les choses, mettre les choses à plat, en discuter et l'entretien avec l'élève; puis y'en a certains qui considèrent qu'on est informé, c'est à nous de gérer, de voir l'élève et heu... avec très peu d'éléments, voir pas du tout heu... (silence) On doit se débrouiller avec ça, puis faire en sorte que ça recommence plus, quoi.
- **Et quand tu parlais de "degré de conflit"... ?**
 - Y'a parfois certaines situations où heu, si les élèves sont beaucoup plus agressifs et que les enseignants se sentent un peu plus menacé, ou attaqué, c'est nécessaire ou obligatoire de... (silence) Voilà, d'évacuer l'élève et de laisser gérer ça par une tierce personne et bien souvent c'est le CPE.
- **Et quand tu parles de "médiation" tu entends quoi précisément par cette place là ? Concrètement, comment ça se...?**
 - Alors,c'est heu... J pense qu'on est là pour permettre à la fois à l'élève d'exprimer ce que lui ressent, et à l'enseignant d'exprimer aussi ce que lui ressent. Et, on est là un petit peu pour heu... (silence) Pour... (silence) bien faire en sorte que ça ne soit pas juste le prof qui va dire : "J'te reproche ça et ça et ça et "pam" du coup je te puni, puis ça s'arrête là."
- **Humhum...**
 - C'est aussi laisser l'élève s'exprimer sur heu.. Effectivement, oui, il a peut être fait des choses pas bien, mais pourquoi ça en est là? Qu'est ce qu'on peut faire pour que... pour que ça aille mieux et que ça perdure pas? Et j pense que c'est important qu'il y est une communication entre l'élève et l'enseignant pour pouvoir justement poser les choses. Et parfois y'a des

enseignants avec qui c'est possible, qui vont le faire d'eux-mêmes avec les élèves, puis y'en a d'autres où c'est plus compliqué et... Ils nous sollicitent où ils nous sollicitent pas et c'est nous qui, à l'inverse pouvons aller les solliciter.

- **D'accord. Est ce que tu as l'impression qu'un rôle spécifique est attribué dans ces situations conflictuelles au CPE?**

- (silence) Heu... J pense qu'effectivement on est la personne, LA personne à solliciter quand il y a un conflit. Heu... J pense que d'un côté c'est nécessaire pour les enseignants d'avoir cette personne envers qui ils peuvent se tourner. Heum...

- **Et de part tes expériences, tu as l'impression que les professeurs heu... attribuent un rôle particulier au CPE en cas de situations de conflit qu'ils ont du mal à gérer ou...?**

- J pense qu'effectivement on est là pour poser des règles que parfois, eux sont aussi capable de poser mais c'est plus facile de... de laisser ça au CPE.

- **Qu'est ce que tu entends par "c'est plus facile"?**

- Heu, alors là je prends l'exemple des enseignants qui vont avoir tendance à nous transmettre le bébé, juste pour qu'on règle et que, eux ne soient pas... obligés de le faire. Après avec les enseignants qui le font d'eux-mêmes, ça pose pas de soucis. Ils peuvent parfois prendre l'initiative de discuter avec un élève, sans même nous demander d'intervenir. Ils vont nous en informer ou pas après, ça c'est à eux de juger. (silence) Mais heu... y'a des situations où heu... bah c'est un petit peu la vieille figure du surveillant général là, où malgré tout ça nous colle à la peau, et heu... Et voilà, dès qu'il y a un PROBLEME de comportement avec l'élève la personne à aller voir, c'est le CPE. J pense que ça c'est une réalité.

- **Donc ça c'est plus ceux qui ont une pratique de "refiler le bébé au CPE" ou là, l'attente du rôle c'est un peu le surveillant général ?**

- Ouais, ça peut être ça. Ou ça peut être aussi certains enseignants qui ont besoin de pas être tout seul... pour gérer des problèmes justement. Qui heu... (silence) Qui préfèrent être accompagnés, ou qui peut être ne se sentent pas capable de gérer ça tout seul heu..

- **Donc là c'est une autre vision là, que celle du "on refile le bébé" ?**

- Ouais. Il peut y avoir ceux qui nous refilent le bébé, ceux qui effectivement savent qu'on suit la classe et que donc heu... c'est mieux de poser les choses avec le CPE pour cadrer et bien montrer aux élèves qu'il y a communication, y'a travail en équipe etc... Il y a à la fois ceux qui ne sentent pas assez à l'aise dans ce domaine là, et donc heu, c'est pas refile le bébé, mais c'est un besoin pour eux d'être accompagnés. Et puis voilà c'est déjà bien.

- **Quelle conception tu as du métier d'enseignant?**

- Ma conception du métier d'enseignant ? Heu... Ils sont effectivement là pour transmettre un savoir... (silence) dans des conditions pas toujours facile ça c'est une certitude. Quand on a un grand groupe d'élèves, avec des élèves qui s'en sortent bien, d'autres pour qui c'est plus difficile, d'autres qui ont certaines pathologies qui compliquent aussi leur scolarité etc... des élèves qui ont une heu... un passif assez compliqué par rapport à l'école, la vie familiale et sociale et l'adolescence et toutes ses complications, donc effectivement c'est parfois pas facile à gérer pour eux... (silence) Malgré tout, je pense que c'est nécessaire de prendre en compte l'élève avec heu... comme on dit dans le métier de CPE: dans sa "globalité".

- **Humhum...**

- Et je pense que plus un enseignant prendra l'élève dans sa globalité en étant à l'écoute et bienveillant, plus il s'en sortira avec sa classe. Par contre, un enseignant qui sera présent pour transmettre son savoir sans se préoccuper de... tel élève qui le jour 1 n'est pas bien et de tel autre élève le jour 2 qui a aussi ses raisons de ne pas être bien etc, etc... ou qui a des difficultés dans telle matière, qui y arrive plus difficilement et compagnie... Ne pas être à l'écoute c'est s'ajouter des difficultés en tant qu'enseignant, je pense.

- **Est ce que, de part l'expérience que tu as, tu as pu constater une évolution dans la posture des enseignants?**

- J pense que les jeunes enseignants, sont plus formés ou en tout cas c'est plus dans l'air du temps de parler justement de climat scolaire, de bien être etc... et que du coup, ils ont quelques notions de... Voilà, c'est des notions dont ils ont entendu parlé, donc ils ont une certaine sensibilité par rapport à tout ça.

- **Humhum...**

- La seule chose c'est que par leur manque d'expérience sur le terrain ils se retrouvent dans des situations où ils peuvent être parfois un petit peu perdu, dans la façon de gérer les choses, par rapport à un fonctionnement d'établissement, par rapport au fonctionnement de groupe classe... Par rapport justement, à... on doit transmettre des savoirs, mais on a en face de soi des ados qui sont là avec leur vie, leurs soucis, leurs bonheurs, leurs malheurs, etc... Donc ils sont à la fois sensibilisés mais en même temps, malgré tout, il n'y a pas l'expérience qui fait que c'est parfois difficile.

- **Hum...**

- Au niveau des anciens enseignants,... j pense que... (silence) Alors il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac, mais j pense qu'il y en a beaucoup qui sont gavés. Qui ont peut être été au début de leur carrière motivés, mais qui heu... en fin de carrière, s'essoufflent un peu. C'est légitime aussi d'un côté de leur part. Malgré tout on reste avec un public devant nous qu'on est en train de former pour devenir des citoyens, pour devenir des...

- **Des jeunes adultes. Et est ce que tu vois une différence de pratique entre les jeunes enseignants et les plus anciens? Est ce que les jeunes enseignants seraient plus à même d'aller vers de la collaboration avec les CPE?... Est ce qu'il y a une différence?**

- Ouais, je pense. Enfin, ici par exemple je ne constate pas trop, mais là où j'étais, (*collège REP*) je m'entendais beaucoup mieux... Alors, s'entendre: j'appréciais les personnes mais aussi le côté professionnel, et j'ai fait beaucoup de projets avec les jeunes enseignants. Alors il y en a aussi certains qui sont là, heu... qui estiment que eux, ils ont un savoir et que les élèves... C'est ce qui est paradoxale aussi, hein, c'est qu'il y a aussi des jeunes enseignants qui vont être plus dans le... Généralement, ils ont été fils d'enseignants et c'est toute une famille d'inspecteurs, d'enseignants, et voilà quoi, ils ont grandi dedans et finalement ils sont un petit peu... dans le truc quoi...

- **Dans le "truc"? C'est dans la transmission de savoirs?**

- Ouais, voilà. Et donc heu... y'en a certains, ils sont plus fermés ils sont là, ils font leurs cours, ils rentrent chez eux et basta. Mais y'en a aussi des jeunes qui sont aussi... Mais je pense que ça...(silence) Finalement, ce n'est peut être pas plus être jeune ou être un ancien, c'est tout simplement ceux qui sont passionnés par leur métier. Ceux qui aiment vraiment leurs élèves... et qui sont passionnés par leur métier, c'est formidable de travailler avec eux!

- **Humhum...**

- Ils ont pleins d'idées, ils ne sont pas juste là pour faire leur cours: hop, ils ont fini leur journée, ils rentrent chez eux, quoi. C'est heu... on continue de réfléchir à des projets en commun qu'on pourrait mettre en place justement qui contribue heu... au bien être des élèves et à faire qu'ils se sentent bien dans l'établissement parce qu'il y a des projets collectifs sur des niveaux, ou sur tout l'établissement, voilà.

- **Donc, eux ils ne sont pas forcément sur le fait de "renvoyer le bébé" en cas de conflit?**

- Non. Ah beh non. Effectivement, ceux qui sont passionnés, qui communiquent, qui s'investissent dans des projets, sont aussi ceux qui vont venir naturellement venir faire le point d'eux mêmes, sans qu'on fixe des rendez vous pour faire le point sur la classe. Et voilà, la communication va se faire naturellement heu... au quotidien j'ai envie de dire. (silence) Et on sent qu'ils aiment les élèves, qu'ils savent les prendre en compte aussi dans leur globalité, avec leurs soucis et heu...

- **Et du coup là les rôles ne sont pas cloisonnés là?**

- Oui, voilà.

- **Et d'après toi, de quelles manières tu arrives à dépasser les rôles traditionnels, du respect de l'ordre d'un côté et des missions de transmission de savoir de l'autre?**

- Heumm... (silence) Le dépasser, j pense qu'il faut croiser tout ça. Ça va... l'un fonctionne avec l'autre.

- **Heu... Alors le sens de notre question c'est plutôt: si tu te trouves dans une relation face à un professeur qui a tendance à te renvoyer le bébé, qu'est ce que tu fais pour dépasser ça?**

- Beh j pense que dans tous les cas, je ne jouerai pas le jeu où je fais le boulot de mon côté et ça s'arrête là. J'vais justement avoir tendance à aller voir l'enseignant après en disant : "Beh y'a eu un soucis avec tel élève, qu'est ce qui c'est passé? Beh ça serait bien qu'on voit ensemble et qu'on discute." Peut être que, si c'est un problème récurrent, voilà j'aurai tendance à dire l'enseignant : "N'hésites pas à contacter la famille même par téléphone. Ça serait bien de les informer de ce qui se passe et puis ça va peut être apaiser les choses." ou après selon la situation, inviter l'enseignant à rencontrer l'élève, la famille avec moi aussi, pourquoi pas.

- **Donc ouais, de l'inviter à prendre position et sa responsabilité dans la situation?**

- Oui. Il le fera peut être pas de lui même, mais du coup c'est moi qui l'incite et heu... Et puis même s'ils disent non, tu trouves d'autres techniques pour que voilà. Peut être pas un rendez vous, mais au moins juste un appel ou heu... ou peut être juste un entretien avec l'élève à la fin d'un cours. On pousse un peu les choses, on force un peu les choses de manière...

- **D'accord. Est ce que tu t'es déjà trouvée confrontée à ce qu'on te dises : "Tiens tu mets la punition, tu gères"?**

- Oui, bien sûr.

- **Et là, tu réagis comment?**

- Alors j pense que... (silence) Y'a toujours ce soucis où c'est parfois difficile et heu, on peut pas dire bhein... J pense que ça dépend les enseignants. Y'a des enseignants avec qui on sait que de toute façon on n'en tirera pas grand chose et donc heu... Je vais voir l'élève et heu... je peux effectivement le faire à la place de l'enseignant mais en abordant les choses en disant : "J'ai rencontré et donc on a décidé." Voilà.

- **Humhum...**

- Pas dans le sens où : "Votre prof m'a dit de vous mettre donc je le fais." mais plus : "J'ai discuter, effectivement le comportement ça va pas, donc on a décidé de..."

- **Oui, donc tu englobes le professeur... ?**

- Oui, voilà.

- **Et si ça devait se reproduire régulièrement?**
 - J'en discute avec l'enseignant. Et après si il faut en arriver à dire : "Beh écoutes tu veux le mettre en retenue et bien met le toi même." A un moment, je pense que, parfois, y'en a certains avec qui c'est nécessaire.
- **Hum, d'accord.**
 - Mais après, il faut toujours s'adapter au contexte de l'établissement, savoir si tu vas être suivi par ton chef ou pas. Si ça va plus loin après ou, voilà. Parce qu'il y a certains enseignants qui ne se gêneraient pas pour après aller voir le chef, en lui disant : "Le ou la CPE me fais bien chier, il se passe ça, machin...". Donc, tu sais que tu as un chef qui se positionne effectivement heu... Nous ici par exemple, la situation se produirait, tu sais que M. X n'acceptera pas ça et qu'elle...
- **Elle serait soutenante...**
 - Voilà, elle serait soutenante. Après, tu sais que tu as un chef qui... qui n'en n'a rien à secouer et qui te soutiendra pas, beh j'ai envie de dire, il faut aussi qu'on adapte notre pratique à ça et heu... Voilà. On va jusqu'où on sait qu'on peut aller sans se brûler les ailes.
- **Du coup, si ton chef te soutient pas, tu n'as pas forcément le choix. Tu acceptes qu'à un moment c'est le CPE qui pose le cadre et rappelle les règles?**
 - Ouais. Où après je refuse tout simplement de le faire, mais ça s'arrête là. Je ne gère pas non plus la situation. Parce que je n'irai pas non plus jusqu'à respecter le fait que... Enfin, respecter... Accepter le fait que l'enseignant m'impose de le faire et que je le fasse. "Tu veux faire, tu fais toi même. C'est toi qui a eu un soucis donc tu fais. Après je ne ferai plus."
- **Oui, tu renvoies la balle quoi?**
 - Oui, oui. J'ai quand même quelques principes.
- **Pense tu que les réformes scolaires actuelles permettent de rompre ce clivage entre pédagogie et éducation ?**
 - En tant que CPE, je dirai que oui. Après si on me demande ce qu'en pensent les enseignants, ça les enquiennent un peu. (silence) Heu, moi je pense que c'est une bonne chose. Après, aller dire à un enseignant que le CPE fait du Pédagogique, j'y pense qu'il y en a certains qui tiltent un peu et qui se disent : "Mais N'IMPORTE QUOI!!!"
- **Y'a eu les réformes mais de là à ce que ça soit entendu, accepté...?**
 - J'y pense que nous, CPE, on est capable d'entendre ces choses là. ça fait parti de notre métier, de notre formation et de notre personnalité quand on fait ce métier là. Après, c'est pareil, pour les enseignants qui sont très ouverts, passionnés par leur métier et voilà. Et y'a pas de... (silence) Y'a pas de gens avec des cases et des missions bien particulières et finalement on est vraiment TOUS dans une Communauté Scolaire et on travaille TOUS pour les élèves. Là effectivement, oui, les réformes... Mais ceux qui n'ont pas cette façon de pensée là, j'y pense pas que...
- **Ouais, ils restent dans cette logique de : "je passe un savoir"...?**
 - Oui, voilà. Je fais mes cours, j'ai fait mes 18h et je rentre à la maison et, voilà. Et je fais un métier difficile, houlala, je travaille 18h par semaine!!! (petits rires)
- **D'accord, alors en amont est ce que tu imagines une collaboration qui peut s'installer entre prof-CPE pour éviter les conflits avec les élèves?**
 - J'y pense que oui. C'est peut être plus facile pour les professeurs principaux qui ont un lien particulier avec les élèves dans le sens où il y a tout ce qui est suivi de l'élève auprès des familles, par rapport à l'orientation, etc... Et donc les élèves ont en général un respect et ils apprécient fortement leur prof principal. Donc effectivement, et quand on est pas prof principal j'y pense que c'est quelque chose qui peut s'instaurer, quand on est à l'écoute des élèves, qu'on est à la fois dans le : "Je ne suis pas content après toi mais je te laisse t'exprimer", et moi aussi je m'exprime sur mes attentes et quand il y a de la communication et que chacun écoute l'autre. Et là, effectivement, je pense que les conflits il n'y en a pas.
- **Et en terme d'outil ou de dispositifs qui pourraient être mis en place pour cette collaboration?**
 - Outils ou dispositifs, je ne sais pas si il y en a vraiment. C'est plus travailler un climat. On en parle beaucoup du climat scolaire. Un climat où on est à l'écoute les uns les autres, ou on prend en compte l'autre avec ses difficultés, etc... (2'30 être juste)
- **Qu'est ce qui empêche le travail collaboratif entre cpe-enseignant?**
 - Moi, je pense que c'est une question de... (silence) personnalité déjà. et après le reste ça se résume par être professionnel ou non. Et du coup ça ça englobe beaucoup de chose... (silence) Au niveau professionnel ce qui empêche c'est quand on ne communique pas, quand on ne travaille pas ensemble. Donc, on tourne autour des mêmes notions finalement.
- **Oui. Alors qu'elle est l'intérêt selon toi d'intervenir en lien avec les enseignants dans ces situations de conflits?**
 - Que les élèves sentent qu'on communique ensemble et que... c'est vraiment un travail des différents adultes de l'établissement. Et que du coup, si il se passe quelque chose, tout le monde le saura et que du coup, ils ne peuvent pas faire avec l'un ce qu'ils ne ferait pas avec l'autre parce que dans tous les cas on sait tous ce qui passe et que... On communiquera aussi avec la famille très rapidement.

- **Et d'après toi, au niveau des apprentissages est ce qu'il y a un intérêt d'intervenir avec les enseignants?**

- Oui, parce que... Comme nous on a des informations sur ce que vit l'élève, au niveau social et dans sa famille, au niveau tout... heu les enseignants c'est des infos qu'ils n'ont pas forcément. Et donc demander à un élève de travailler à l'école et de réussir sa scolarité plus ou moins, si à la maison il vit des choses hyper difficiles heu... qui le blessent, qui le mettent en colère, qui le rendent triste etc... Y'a aucun élève qui peut réussir sa scolarité si, au niveau personnel, il vit des choses hyper difficiles. C'est impossible, ce n'est pas compatible. Même nous adultes... Et donc cette collaboration avec les enseignants, elle est nécessaire pour pouvoir justement heu... s'informer les uns les autres, sans pour autant rentrer dans les détails, voilà. Mais d'informer de ce qui se passe pour que l'enseignant sache que beh, effectivement, l'élève était peut être dans la lune mais qu'il a des raisons. Alors ça n'excuse JAMAIS rien mais ça explique beaucoup de choses. Et c'est ce qu'on dit aussi aux élèves. Ils peuvent vivre des choses difficiles mais ça n'excuse en aucun cas si ils ont insulté un enseignants. Ça peut expliquer le fait qu'ils soient énervé en colère etc.. donc ils seront sanctionnés parce que ça ne se fait pas (silence), mais après on comprend qu'ils ne sont pas bien et qu'ils ne sont pas à fond dans leur scolarité.

- **D'accord. Comment définirais-tu la répartition du travail entre cpe et enseignants dans ton établissement?**

- (silence) Dans tous les cas, je pense que le CPE, on centralise toutes les informations concernant un élève. On a, à la fois le paramètre, on sait comment ça se passe au niveau de sa scolarité, de façon générale bien sûr... Nous on a cette particularité de finalement tout centralisé en ce qui concerne l'élève. On sait ce qu'il vit, on sait comment ça se passe en classe, on sait ce qui est mis en place pour l'accompagner quand parfois c'est autre qu'au niveau scolaire: suivi psy, infirmier, etc... On est vraiment heu... on est censé être cette personne qui centralise tout et qui heu... qui du coup après, si on toutes les infos, on peut... Redistribuer certaines infos en quelque sorte, ou en tout cas aux personnes envers qui c'est nécessaire, pour pouvoir faire en sorte de mettre en place tout ce qui faut pour que l'élève réussisse sa scolarité.

- **Humhum...**

- Donc, après on peut détailler hein... Comme forcément, l'élève qui va pas bien, il y a un suivi psy, on informera juste le professeur qu'il ne va pas bien et qu'il y a des choses qui sont mises en place. Et que du coup parfois en classe, il peut ne pas être très attentifs etc... et qu'on continue à être vigilant, d'en discuter etc...

- **D'accord et est ce que tu penses qu'ici il y a une répartition, c'est à dire CPE c'est rappelle à l'ordre et les enseignants plus du côté du savoir?**

- Oui, malgré tout oui. de toute façon quand il y a un problème de non respect des règles ça passe forcément par le CPE. Et en même temps, d'un côté c'est aussi ce qu'on demande. Tu vois, quand par exemple, pour exclure un élève de cours, mettre une retenue, on demande à ce que l'enseignant vienne chercher le document chez nous et nous le ramène... c'est que dans tous les cas ça fait parti de ce qu'on souhaite aussi.

- **Oui, de nos missions... Et par rapport à ton expérience d'avant?**

- Là où j'étais CPE avant, c'était un établissement chaud patate, et effectivement j'étais sollicitée pour tout, tout le temps. Dès qu'il y a avait un soucis avec un élève, même un élève qui ne travail pas, qui ne fait jamais ses devoirs, c'était en collège, qui ne rend jamais ses DM, ça allait même jusque là... ça arrivait TOUJOURS jusqu'à moi. C'est évident que ça arrivait toujours jusqu'à moi. (...)

- **Et la collaboration est différente?**

- Et bien c'est une collaboration qui s'impose. Les profs ils sont obligés de transmettre au CPE parce que y'a forcément tout un contexte derrière. Oui, ça s'impose. Ici il se passe pas grand chose donc finalement c'est ça aussi qui fait qu'il y a moins de communicatio. Donc ça vient de là aussi.

Annexe 7 :

**** 2ème Entretien CPE ****

Renaud

-Ma première question dans quelle situation les enseignants font ils le plus appelle à toi ?

La plupart du temps, c'est pour des situations liées à la discipline ou à l'absentéisme...heu...mais bon c'est assez variable...heu...il y a des enseignants qui privilégient ce rapport avec nous et puis il y a ceux qu'ils font plus appel à nous...ça ne veut pas dire qu'ils en ont plus besoin que les autres mais eux font la démarche de venir nous voir pour dire tiens tel élève n'a pas l'air très bien, qu'est ce qui se passe...est-ce qu'il a des soucis...on échange un petit peu par rapport à ça

-D'accord...

Mais assez souvent les profs quand on se croise de manière informelle me disent...ah mais tiens un tel a été absent, qu'est ce qui s'est passé, bon j'ai l'info...il y a ceci, il y a cela.

-Ok, et toi ça dépend de quoi...pour toi il y a des profs, tu disais ...qui communiquent plus, qui sont plus dans l'échange et d'autres qui le sont moins..

Oui

-Heu...pour toi, ça dépend de quoi ?

Ca dépend un petit peu de...comment dire de leur facilité à venir vers nous...déjà...heu...il y a des profs que je connais depuis 15-20 ans...voilà ils n'ont aucune appréhension à venir me voir pour heu...comment dire...parfois il ya des jeunes profs qui viennent nous voir comme si on était leur supérieur hiérarchique ... or ce n'est pas le cas et...les profs qui sont là depuis longtemps, ...c'est une question de personnalité quoi tout simplement...ça ne répond pas à une règle comme dans tel cas je fais ceci...il y a beaucoup d'informel dans la relation.

-Et d'après toi, les profs qui viennent te voir pour telle ou telle raison, qu'est-ce qu'ils attendent de toi à ce moment là ?

Bah ils attendent de moi des réponses, du soutien, heu ...une intervention aussi quand il y a besoin, un coup de fil aux parents...heu...comment dire ...mettre en place un rendez-vous pour mettre les choses à plat...heu...ça arrive de temps en temps...assez souvent quand même...qu'on reçoive conjointement l'élève, le prof principal et moi ..pour mettre les problèmes à plat et puis essayer de trouver des solutions...c'est de la remobilisation qu'on fait dans certains cas..

-Oui...Donc ils viennent chercher un soutien et un relai ?

Oui un relai, ...enfin un relai pas dans le sens où ils ont besoin de soutien parce que moi les profs avec lesquels je travaille c'est souvent dans l'intérêt des élèves...parce que en plus j'ai des premières S, des terminales S...heu il y a des élèves en difficultés, des élèves qui se laissent aller, donc c'est nécessaire d'être de temps en temps...heu ...comment dire...heu...auprès d'eux pour leur dire attention, il faut se mettre au boulot, on met en place des études obligatoires, on essaye d'analyser certains problèmes, on dirige les élèves vers des Conseillers d'Orientation...voilà c'est assez divers

-Ok. Dans les cas de conflit entre un enseignant et un élève, un petit conflit en classe...heu ...pour toi à quel moment l'enseignant fait-il appel à toi ?

(Souffle)...bah c'est pareil là c'est variable, il y a des enseignants qui ne vont pas partager leurs difficultés avec un élève...et puis... à l'inverse, il y en a qui vont venir sans arrêt pour dire : tel élève il a fait ceci, après il a fait cela...il n'y a pas de règle ...bon mais...souvent quand le professeur débarque dans le bureau du CPE, c'est que l'élève a dépassé la ligne rouge et donc il y a une tendance même chez les jeunes professeurs ou même chez les contractuels à minimiser la gravité de certaines actions d'élève.

-D'accord, donc ils ne relaient pas forcément tout de suite, ils gardent...

Non, ils ne relaient pas. Et puis parfois...heu...je ne sais pas c'est une espèce de ...pas de renonciation mais il y a certains profs qui acceptent parfois l'inacceptable peut-être en pensant que tant que ça dépasse une certaine limite c'est encore acceptable selon leur critère.

-Tu penses que du coup, ils n'ont pas, les jeunes profs n'ont pas la même limite que ceux qui ont l'expérience...

Ah bah non non, non non...

-Mais parce qu'ils ne savent pas où aller ?

Bah un petit peu et en même temps, il y en a beaucoup qui temporisent un peu par crainte du conflit plus grave mais finalement souvent c'est un petit peu contreproductif.

-Donc toi tu remarques que les jeunes profs ont moins de facilités à venir travailler avec le CPE pour ces questions là ?

Bah euh...c'est peut-être un peu générationnel parce que les jeunes profs...heu...moi je suis peut-être à cheval sur les notions de respect, de façon de parler...il y a des profs qui acceptent que les élèves leur parlent d'une certaine façon que moi je n'accepterais pas et...alors après...soit les profs, leurs critères ne sont pas les mêmes, soit...heu...ils pensent que voilà ils vont essayer d'être sympa mais ils se font bouffer quand même. Et puis, parfois c'est même difficile de revenir en arrière..

-Hum...

Ce qui fait qu'il y a beaucoup de profs... des jeunes profs...des stagiaires tout ça qui sont quand même mis en difficulté. C'est parce qu'ils ne sont pas bien préparés à euh...à comment dire...à la rugosité des élèves...même si ici à Chevrollier, on est quand même plutôt favorisés, parce que je suppose qu'il y a d'autres établissements qui sont bien durs que chez nous..

-Et du coup, je pense à ça...tu parles de la nouvelle génération des profs. Est-ce que tu penses que les réformes actuelles, la réforme du collège tout ça, viennent rompre ce clivage...

Je vais te poser une autre question d'abord...de quelle manière toi tu penses, que l'on arrive à dépasser ses rôles traditionnels qui sont le rôle de l'ordre d'un côté avec le CPE et transmission de savoir pour les profs. Comment toi tu trouves que l'on arrive à dépasser ce clivage là ?

-(Silence)...je ne sais pas trop où...j'ai du mal à évaluer...Moi je trouve que ça devient plus difficile maintenant parce que il y a une défaillance des parents...qui est flagrante. On dit toujours, euh...enfin il y avait des politiques qui disaient...comment dire...à l'école on enseigne et puis l'éducation, c'est les parents mais euh...il y a quand même un gros travail à faire de notre part, parce qu'il y a un manque d'éducation...hein...et...heu...c'est les parents qui sont défaillants moi je trouve...on ne peut pas tout rattraper malheureusement. Alors on est obligé de faire preuve de plus de rigueur...et sans éducation...quand on a à faire à des personnes qui ne sont pas bien éduquées et bah l'enseignement est difficile clairement.

-Et comment toi tu pourrais résumer ton travail...pas en sortant l'ordre de mission du CPE, mais comment toi tu vois ton rôle de CPE ?

Moi je ...comment dire...je vois beaucoup mon travail dans le rappel des règles euh...et puis parce qu'il faut être sur le terrain, au self, dans l'atrium, dans les couloirs...hum...faut pas comment dire...même si les surveillants font sérieusement leur travail, il ne faut pas se reposer sur eux pour que finalement ils soient dans les couloirs, il faut relayer leur travail, être sur place...même être au self pour le passage des élèves...bon bah c'est important même si on est simplement...comment dire passifs...il faut que les élèves nous voient par rapport à ça et je pense que ce qui est important aussi c'est que l'on ait des rapports avec les profs, des rapports de proximité...comment dire...pour que les élèves sachent aussi qu'il y a une communication et une cohérence dans notre travail. Et parfois, ...bon je n'ai pas beaucoup d'expérience dans d'autre établissement...bon quand j'ai été voir des collègues à droite, à gauche, j'ai souvent trouvé qu'il y avait un cloisonnement entre les profs, la vie scolaire, les CPE, et euh ...

-C'est ça sur lequel je t'interroge...

Voilà et en fait je trouve que ce n'est pas très bon.

-Et du coup pour toi quel peut être l'impact sur les élèves d'avoir ce type de clivage...tu parlais de cohérence...

Oh bah...comment dire...les élèves vont se permettre des choses avec les profs parce qu'ils savent qu'il n'y aura pas de réaction derrière. Je crois que...fort modestement...à Chevrollier c'est quand même relativement calme mais c'est lié justement à cette cohérence là...parce qu'on est là depuis longtemps...parce qu'il y a beaucoup de profs que l'on connaît depuis longtemps...parce que les élèves aussi voient...souvent ce sont les petits frères de ceux qui sont passés avant, ils savent qu'à Chevrollier on ne fait pas ceci, on ne fait pas cela... et bon voilà, c'est important qu'il y est ce maillage et que chacun n'est pas forcément retenu dans son rôle...voilà donc ...et puis on prend aussi une autre place...moi je m'occupe du foyer et tout ça, donc les élèves aussi savent que je suis sur d'autres activités que simplement la...le rappel à l'ordre, les sanctions, les punitions...d'ailleurs je ne donne pas beaucoup de punition.

-Comment...pour revenir sur la situation de conflit entre un prof et un élève...comment tu définirais la collaboration enseignant-CPE dans une situation de conflit ?

Oh bah c'est une relation de soutien...moi j'essaie de toujours aller dans le sens du professeur et euh...de temps en temps il y a des professeurs qui sont pas ...comment dire...laxistes par ailleurs, qui se font déborder et viennent nous chercher à la rescousse...bon. Mais d'une manière générale, moi je vais dans le sens du professeur et il faut toujours essayer d'arrondir les angles..

-T'as déjà eu une situation où il y a un conflit entre un prof et un élève et clairement les deux versions (celle du prof et de l'élève) te font dire que c'est le prof qui a débordé et qui est clairement remis en cause par rapport à l'élève ?

bah écoute...je suis très prudent par rapport à ça...la situation que tu décris par rapport à un prof...moi j'ai pu me trouver dans cette situation comme ça...où on a dit ah le CPE il a débordé et tout...mais il faut toujours tout remettre dans son contexte hein.

C'est ce que je dis aux élèves qui me disent ah le prof il m'a dit ceci, il m'a dit cela...il y a un argument qui...qui fait mouche assez souvent...c'est dire le prof il est tout seul, vous vous êtes 35...voilà. Et donc le prof ne peut pas accepter qu'un élève dise ceci parce que si c'est multiplié par 35 ce n'est plus possible. Euh...il faut toujours mettre dans son contexte...et puis je pars aussi du principe que si on laisse filer...eh bah on est bien moins emmerdé que si on va jusqu'au fond des choses.

-Si on laisse filer la situation tu veux dire ?

Oui si on laisse filer la situation, si on voit des choses qui ne sont pas normales et puis on dit oh bah...on ne dit rien, bon bah on n'a pas de problème. C'est toujours les gens qui vont au devant des conflits qui en ont des soucis. Et le prof qui un moment donné... qui a perdu le contrôle...moi je...il faut remettre les choses dans leur contexte.

-Toi tu te vois plus, dans ta posture auprès de l'enseignant, dans un soutien...

Oh bah oui oui, surtout avec des enseignants que je connais depuis longtemps...dont je sais qu'ils sont sérieux, qu'ils font leur travail...bon...moi j'essaie d'avoir toujours...euh...l'enseignant qui déborde...pff il y a toujours des raisons à un débordement.

-Qu'est ce qui pour toi pourrait empêcher ce travail collaboratif entre le CPE et l'enseignant ?

Qui pourrait l'empêcher ?

- Oui quels seraient pour toi les éléments essentiels pour travailler de manière collaborative avec les enseignants

...

la confiance...c'est claire...il faut qu'il y est de la confiance, il faut que...mais c'est difficile de répondre à des questions comme ça car il n'y a pas de recette...dans tel cas je fais cela..

-Oui c'est ce qui te vient du coup, la confiance tu me parlais...

La confiance oui et un peu de proximité...c'est pour cela que c'est important de connaître les profs...moi j'aime bien aller dans la salle des profs et discuter avec les uns avec les autres...on échange sur tout un tas de choses, de toute façon ça revient toujours sur l'enseignement, sur la classe, sur tels élèves...on plaisante aussi mais c'est ...

-Du coup on parlait de la gestion de conflit avec les enseignants et les CPE, est-ce que pour toi ça peut avoir un impact sur la réussite scolaire des élèves ?

Le fait de travailler de manière collaborative, avec les enseignants ?

Bah ça peut, c'est difficile de quantifier...j'ai fait ça, la réussite scolaire elle est...il y a des choses que l'on met en place comme les études obligatoires...qui donnent des résultats et puis parfois c'est sur la durée parce que ...par exemple, l'année dernière il y a eu deux élèves qui ont eu leur bac et bah c'était deux gamines qui en Seconde étaient extrêmement difficile à gérer. En plus dans leur langage c'était toujours ordurier, c'était compliqué et puis à un moment donné, elles ont été punies, collées et puis elles séchaient les cours et puis il y a l'une des deux...son parcours c'était ST2S et puis euh...les professeurs ont dit pourtant c'est bête parce qu'il y a du potentiel...donc on a eu une démarche de discussion, de quelques heures d'études obligatoires, valoriser les points positifs et puis bon à chaque fois qu'il y a avait une prise de bec, par ce que c'était récurrent, dès qu'il y avait un conflit, ça montait des les tours etc...on a toujours désamorcé la situation en disant bon bah écoute non on ne dit pas ça...il y a un message qui est passé...peut-être aussi parce que c'était des filles, et c'est peut-être plus simple avec des filles...Et..

-Tu penses que c'est plus simple avec des filles qu'avec des gars... ?

Oui je crois. Et les deux sont passées en première S avec des petites moyennes...euh et puis finalement elles se sont un peu mises au boulot et moi j'ai...euh les profs principaux ...c'était Mme.B. très proche des élèves, souvent on se voyait et on se disait bah avec untel ça va, mais là elle a manqué, pourquoi elle a manqué...il y avait un peu de pression...et puis finalement elles sont rentrées dans le moule petit à petit. En terminale, il ne s'est rien passé... et résultat les deux ont eu leur bac du premier coup... Et là, la collaboration avec les profs a bien fonctionné mais ce n'est pas parce que l'on a mis quelque chose en place, c'est parce qu'on a travaillé sur la durée, sur trois ans quand même et c'est quand même inespérée au bout du compte qu'elles aient leur bac. L'une des deux, sa maman est agent de service ici au lycée...bon c'est pas une famille qui à priori comme ça qui envisageait que leur fille face des études...Je crois qu'elle est en médecine cette année, je ne dis pas qu'elle va réussir en médecine parce que c'est dur mais au moins voilà...

-Donc là travail de collaboration qui a fonctionnait pour la réussite.

Exactement.

-Une dernière question et on en arrêtera là, pour toi comment définirais tu la répartition du travail scolaire dans un établissement entre enseignant et CPE ? Quel rôle tu donnerais à l'enseignant et quel rôle tu donnerais au CPE ?

Bah l'enseignant, j'aimerais bien qu'il s'investisse un peu plus dans ...dans les interours...dans les choses comme ça. Que ça soit moins clivé nos rôles, notre rôle de la discipline, le rôle de l'enseignement...de temps en temps il y a encore des profs qui disent « ah bah il y a encore des élèves qui font les zwaves dans les couloirs mais c'est pas mon problème...moi je suis prof »... non non il faut qu'il est encore un petit peu..

-Toi t'irais en classe faire les cours ?

bah..

-(Rires) pour rompre ce clivage..

De temps en temps, ça m'arrive d'aller prendre le relai d'un prof pour une surveillance de devoir quelque chose comme ça et ...il faut que l'on ait un petit peu ce rôle là...le rôle du prof il ne s'arrête pas à la fermeture de la porte quoi. Alors après on prend le relai si il faut prendre des mesures ou...

Il faut que les élèves aient le sentiment qu'il y ai une unité dans l'équipe, profs, cpe même surveillants...d'ailleurs c'est pour ça que quand on recrute les surveillants, on leur laisse beaucoup d'autonomie par rapport à ça. C'est pour ça aussi que les profs viennent voir les surveillants et ça valorise beaucoup le travail des surveillants. Quand ils sont au portail, les profs viennent les

voir, il y a beaucoup d'échange et... il y a des établissements où ça ne fonctionne pas comme ça, le surveillant c'est la 5^{ème} roue du carrosse, il est ignoré par les profs... je crois que le rôle du surveillant est quand même reconnu ici au lycée et je trouve que ça fonctionne pas si mal même si c'est pas totalement satisfaisant.

-De quoi le service ?

Oui bah il y a toujours... là aussi c'est lié au nombre d'élèves cette année... il y a des années parfois où il ne se passait rien du tout de l'année... parce qu'on était sur le terrain aussi ..

-Aucun incident tu veux dire ?

Aucun gros incident. Je crois aussi que le calme de Chevrollier est lié aussi à ça... les surveillants sont valorisés, les profs communiquent avec les surveillants... c'est un tout, une cohérence.

-On en terminera là sur ce beau mot cohérence qui résume notre travail ! Merci Renaud.

Annexe 8

**** 3ème Entretien CPE ****

Jean

-Pour toi dans quelle situation les enseignants font-ils le plus appel à toi ?

Euh...effectivement quand ils sont confrontés à des difficultés avec des élèves, c'est sur...

-Problème de comportement ?

Mouai principalement, travail également ...non plutôt comportement on va dire ça. C'est vrai qu'on est plus entre guillemets étiquetés comme ça. Je vois par exemple un nouveau prof...euh...un nouveau collègue qui n'a jamais enseigné, il est un peu..bah voilà, il ne sait pas trop comment faire, il connaît pas le règlement intérieur donc il ne sait pas comment fonctionner pour tenir des élèves, c'est un rôle de conseil. Ca je l'ai toujours fait, un collègue comme au lycée...régulièrement...ça arrive que des collègues enseignants viennent me solliciter pour du conseil.

-D'accord et cette casquette là si tu avais à définir le profil des enseignants qui ont besoin de ce rôle de conseil...est-ce que c'est essentiellement des jeunes pros ?

Non, c'est pas forcément les plus jeunes. Non non, je me rappelle du collègue où j'étais, j'avais une prof qui avait de la bouteille qui s'en sortait très bien et qui a été confronté à un élève et qui ne comprenait pas. Elle était plutôt en fin de carrière. Et puis, tu vois aujourd'hui c'est plutôt quelqu'un qui arrive et qui a besoin d'un éclairage sur le fonctionnement du lycée. Et puis, des parents. Tu parlais d'image du CPE par rapport ça, c'est que là j'ai eu un mail d'une famille qui me demande ce que je fais. Comment il est possible que je laisse dériver une ambiance de classe...euh...que je ne tape pas du poing sur la table et que je ne sévisse pas. Souvent il ne save pas ce qu'est vraiment un CPE donc...euh...c'est nous le shérif et c'est nous qui gérons le côté discipline même en cours.... Ce sont des choses qui nous dépassent.

-Du coup dans ces situations de conflit, as-tu l'impression que l'on te donne un rôle spécifique ? Qu'est ce que les enseignants attendent de toi dans ces moments là ? Tu parlais d'un rôle de conseil. Il y a d'autres attentes que le conseil ?

Hum...après on est un peu, pour certains enseignants, on est ...nous et l'équipe de direction...c'est pourquoi c'est parfois compliqué de se positionner parfois...euh...on est responsable de la discipline...donc qu'est ce que vous faites quoi. Ils ont une situation qu'ils ont du mal à gérer et nous on doit donner une solution, quelque chose dont on a ni les tenants, ni presque pas les aboutissants donc voilà. Euh...je ne me rappelle plus de la question précisément.

-Quel rôle spécifique on t'attribue dans une situation de conflit ?

Euh...bah le rôle de celui qui met des heures de retenue, fin voilà...celui qui punie un petit peu...je l'assume ça c'est pas, ça ne me dérange pas plus que ça...Ici dans l'établissement je suis pas, je ne fais pas que ça, je ne suis pas identifié comme ça. C'est à dire face à une situation je peux normalement en accord avec la direction proposer des sanctions ou mettre des punitions, mais je ne suis pas uniquement vu comme ça...même si pour certains, c'est un peu compliqué, enfin bref.

-Notre travail c'est aussi d'identifier ceux qui vont voir le CPE comme celui qui va poser la sanction uniquement et puis d'autre qui vont voir cette casquette de conseiller...et comment...est-ce que c'est dû seulement à des représentations anciennes construites, est-ce que c'est dû seulement à la pratique du CPE et ce qui met en place ?

Oui je pense, je pense parce que...sans tirer sur la personne qui était là avant moi, c'était une personne qui est parti parce qu'elle partait à la retraite...enfin voilà en fin de carrière, il était plus identifié comme quelqu'un responsable de la discipline, des retards...enfin voilà, moi je pense que chacun amène ce qu'il est et effectivement moi je n'ai pas envie de fonctionner comme ça, je ne suis pas un kaporal donc euh...Donc voilà, tu amènes ce que tu es, comment tu envisages la fonction, mais ça ça se fait parce que tu créer du lien dans la salle des profs. Moi la salle des profs j'y vais régulièrement, c'est vraiment un lieu où il y a beaucoup d'échanges informels, trop d'échanges informels parfois t'oublies. Mais sinon ils n'hésitent pas à venir me voir quand ils sont en difficultés avec un élève, avec une classe. Ceux que je connais, ils savent qu'il n'y aura pas de jugement de ma part, il n'y aura pas tout ça et euh...ils peuvent trouver un appui ici. On trouve des solutions ensemble quoi, c'est pas à moi de trouver la solution...

-Ca du coup, tes pratiques...tout ce que tu as voulu mettre en œuvre dans ton métier, ça se construit quand même sur une certaine ancienneté...tu n'es pas arrivé en disant « voilà moi je fonctionne comme ça »...

Surtout pas, non jamais et puis les choses qui ne me convenaient pas forcément, que j'ai du...voilà que j'ai du accepter...comme quoi ? Qu'est ce qui était différent...euh...peut-être le rapport aux absences. C'est vrai qu'au collège ce sont des élèves mineurs et puis qui n'ont pas le droit de sortir...On est dans un lycée, je suis arrivée à me détacher du fait que certains profs me reprochent le fait qu'ils ne soient pas là. C'est à dire que moi, je ne suis pas responsable des absences, je suis responsable du suivi des absences. C'est vrai que ça, ça a été une petite différence parce qu'au collège c'est plus carré, au lycée, il y a plus d'élèves qui sèchent, certains ne peuvent pas venir parce qu'ils habitent à 50kms, c'est compliqué...les transports...il y a plein de choses qui sont différentes. L'attente qu'ils avaient vis-à-vis de moi, je l'ai prise en main et je leur ai expliqué que voilà j'y suis pour rien moi pour les absences. Dans tous les postes que j'ai pris, je prends une situation telle qu'elle est, c'est à dire que je n'arrive pas avec mes gros sabots en disant on va changer ça, moi je fonctionne comme si, comme ça...faut vraiment s'adapter au fonctionnement de l'établissement pour petit à petit voilà ...

-Avoir l'adhésion ?

Voilà avoir l'adhésion et les amener vers autre chose si il y a des choses qui ne conviennent pas. Les grandes idées, c'est se mettre une salle des profs à dos... et après ça bloque toute possibilité de travailler.

-Je pense que tu y as répondu mais j'avais une question qui dit de quelle manière pouvez vous dépasser les rôles traditionnels de respect de l'ordre d'un côté et de transmission de savoir de l'autre ? Entre l'enseignant transmetteur de savoir et l'image de l'ancien surveillant général ?

Parce que justement, il faut responsabiliser les profs par rapport à ça, par rapport au fait que ce n'est pas moi qui va faire la discipline dans leur classe. Je... voilà... quand ils me demandent ça, je ne dis pas que je ne les aide pas mais je leur renvoie aussi que ce n'est pas qui est dans la situation, que c'est à eux de trouver une solution avec moi ou en triangulation avec un élève, voire deux, voire même un groupe classe... mais euh les amener à comprendre que moi je ne suis pas... euh... s'ils attendent de moi, du CPE, la gestion de la discipline et des comportements déviants de leur classe... moi je peux le faire sur une heure mais quand je ne suis plus là, j'suis plus là, donc euh... C'est les amener à comprendre qu'à distance je ne peux pas faire grand chose et que la sanction... ce n'est pas forcément la solution. Ce n'est pas la solution première. Ça m'arrive très régulièrement de faire de la triangulation entre un prof et un élève, parce qu'un élève me dit « ah il m'a dans le nez » et puis le prof en a marre. Ça ça m'arrive une dizaine de fois par an, de faire de la médiation... et il faut y aller sur des œufs parce qu'il faut qu'ils puissent entendre et ça ce n'est pas toujours facile... mais bon globalement on arrive quand même à débloquent les situations... quand même. Après les choses sont dites, si ça continue on est dans la sanction mais au moins, chacun a entendu le discours de l'autre et les ressentis qui puissent être dis.

-Pour toi, quel est l'intérêt d'intervenir avec les enseignants dans la gestion de des situations de conflit avec les élèves ?

Parce qu'ils peuvent être noyés, eux ils sont confrontés à 24 élèves voire plus, mais euh c'est vrai qu'ils sont noyés je les comprends être devant un groupe... moi là où c'est compliqué c'est d'intervenir sur le groupe. Moi j'ai un petit peu de mal..

-Dans ta manière à toi de...

Moi dans une classe pour tenter d'évoquer les problèmes d'un enseignant. Je le faisais un peu au collège c'est vrai qu'au lycée je le fais moins... euh je suis plus dans la relation individuelle quand même quoi... euh je ne me rappelle plus de la question

-Quel est l'intérêt pour toi d'intervenir avec les enseignants ?

L'intérêt... c'est qu'il y ait moins de conflit et que ça me laisse du temps pour faire autre chose après. L'intérêt c'est ça peut-être... c'est essayer de voir comment bosse les collègues enseignants, quelles sont leurs relations aux autres, aux élèves et puis presque euh... estimer la dimension pédagogique... ça m'arrive assez peu... mais leur rappeler que si les élèves ne sont pas toujours très attentifs, c'est peut-être parce que... alors il faut y aller sur des œufs, mais peut-être que la dimension de travail, de pédagogique n'est pas toujours bien fait, ils s'emmerdent quoi, ce n'est pas très jolie ce que je dis mais... ils s'embêtent, quand ils ne sont pas en activité...

Il y a cette dimension là, si tu te moques d'eux parce que tu ne leur offres pas des cours bien structurés, si tu ne sais pas où tu vas, c'est normal qu'ils te bordélistent. C'est pareil c'est compliqué...

-A faire entendre à l'enseignant ?

Oui on peut mais il faut y aller sur des œufs.

-Il faut de l'expérience...

Oui il faut les amener à réfléchir et à en sortir des solutions, parce qu'on est pas donneur de solution... c'est ça le truc.

-Quels seraient pour toi les éléments à mettre en avant par rapport à ce qui facilitent ou ce qui empêchent le travail collaboratif entre enseignant, CPE ?

Bah... je pense que ce qui facilite c'est d'aller voir les profs, d'être en salle des profs et de les rencontrer. D'avoir sa porte toujours ouverte... c'est vachement chronophage et énergivore parce que tu dois être... quand un prof te dit quelque chose entre deux portes, il faut que tu puisses l'entendre, le rappeler, en discuter... voilà il y a plein de choses informelles qui se passent comment ça... voilà... rappelles moi la question.

-Qu'est ce qui facilite ou empêche le travail collaboratif ?

Ce qui facilite c'est la rapport humain, c'est éviter d'être dans le jugement des autres, comme je te disais tout à l'heure si les cours ne sont pas bien préparés, il faut essayer de faire en sorte... faire abstraction de ça et se dire que l'on est là pour faire ne sorte que ça fonctionne, travailler avec le prof pour que la classe se mette à bosser. Être assez neutre, évidemment pas mettre les profs en porte à faux par rapport aux élèves.

-Comment tu traites une situation, où tu as une situation très conflictuelle entre un élève et un enseignant euh... et tu sens que là ce n'est plus possible, là il ne peut pas retourner en cours parce que c'est explosif, comment tu traites cette situation ?

Lorsqu'un élève est viré de cours, je ne le ramène jamais... même si je trouve effectivement que c'est exagéré.

-Parce que pour toi c'est aller à l'encontre de la décision du prof et c'est le mettre en porte à faux ?

Bah voilà... ouai c'est ça et en terme d'autorité ce n'est pas bon. Après ça ne m'empêche pas d'aller voir après le prof, je pense au prof d'atelier, il y en a au moins un où régulièrement un élève n'a pas ses affaires, il dégage. C'est pas sur une heure, c'est

pendant 4h donc pendant 4h, il est là le gamin...sans travail souvent...donc voilà je vais voir le prof, je vais voir si éventuellement il n'y a pas moyen de trouver un compromis...

-Ca pendant les 4h ?

Oui, et puis voilà s'il n'accepte pas, s'il ne veut pas le récupérer, je le garde mais je lui demande du travail. Alors après une situation entre un élève et...alors j'essaye dans un premier temps de le faire verbaliser sur son comportement, parce que généralement ils comprennent que leur comportement n'est pas idéal, ils le savent...donc le faire verbaliser sur ce qu'il fait bien, ce qu'il ne fait pas bien...le faire amener à comprendre que l'attente du prof n'est pas en adéquation avec son travail donc après soit il redescend...après ça peut être une triangulation avec le prof. Rien que le fait de verbaliser et de se poser...tu pars d'une situation de cours où ça s'est mal passé pour essayer de voir un petit peu autour...essayer de voir tout ça, et puis ils aiment bien. Trouver un lieu où globalement, ils font confiance, c'est à dire que la parole est lâchée. Ça permet de vider son sac. Et puis après on travaille sur les attentes des profs les manquements qui peuvent y avoir, généralement ils en sont conscients... « j'ai pas fait ce qu'il faut... elle m'en veut, oui mais tu n'as pas fait ce qu'il faut »...

-Comment toi avec tes mots tu définirais la répartition du travail entre les enseignants et les CPE ? Pour toi quelle est la mission générale du CPE et la mission générale de l'enseignant ?

Oula...la mission générale de l'enseignant ...c'est...euh...c'est de faire en sorte qu'ils sortent du cours 1. Dans l'état où ils sont arrivés, physiquement dans de bonnes conditions et 2. Si en plus ils pouvaient apprendre quelque chose ça serait très bien. Je dis ça car c'était une parole de chef d'établissement quand j'étais sur Paris, c'était ça : 1.physiquement, qu'ils arrivent et qu'ils ressortent dans le même état, c'est à dire qu'ils leur arrivent rien d'un point de vue physique, par rapport à la sécurité.

-Là tu parles plus du lycée professionnel ?

Oui même collège de banlieue c'était ça. C'était vraiment le discours de la chef...c'était un peu limite quand même car il faut ajouter le fait qu'ils apprennent quelque chose quand même...collectivement il faut faire en sorte que l'ambiance soit propice au travail. Alors...

-Donc toi ça serait cette casquette là que tu mettrais au CPE ?

Aider à...

-CPE c'est aider à..

Aider à faire en sorte que l'ambiance soit propice effectivement. Sans être là ! donc c'est là que c'est difficile.

-CPE pour toi c'est un outil à l'apprentissage, au savoir ?

Ouai parce que ça permet...ça leur permet d'être dans une condition d'esprit, une condition, une position d'apprentissage...D'être prêt à apprendre comme on peut le faire dans la petite école. C'est être capable de se concentrer, favoriser ...pas le bien être parce qu'on ne va pas aller trop loin non plus...bah si dans l'absolu c'est ça mais faire en sorte qu'il soit prêt à apprendre...donc essayer d'évacuer tout ce qui peut les perturber, les parasiter.

-Donc toi tu as cette casquette d'éducation, moi je me pose la question aussi de ton rôle pédagogique parce qu'on a de plus en plus de mission...je pense à l'apprentissage citoyen, à toutes ces casquettes là qu'on nous met. Pour toi dans ton boulot de CPE, ça prend quelle place ?

C'est déjà être disponible pour eux...faire en sorte que la vie scolaire soit un lieu...un refuge entre guillemets quoi...où ils peuvent venir, pas toujours pour se faire engueuler quoi. Ça c'est important déjà. C'est à dire les reconnaître en tant qu'être humain et pas qu'en tant qu'élève, ça déjà...ça serait se leurrer de penser que les problèmes ils les laissent à l'entrée. Ils viennent avec leur problématique. Donc si déjà ils savent ...qu'ils ont la possibilité de venir ici, un petit havre de paix entre guillemets avec du sourire de l'accueil de la part des surveillants...bah c'est déjà pas mal, pour moi c'est la première des choses. C'est à dire qu'on les reconnaît comme apprenti citoyen ou comme jeune. Après la citoyenneté c'est de faire en sorte que les élections se passent d'une manière euh...légitime, c'est à dire que les élections se passent à double tour, ça c'est pas gagné. Chaque année « ah au fait j'ai fait qu'un tour parce que je n'ai pas le temps... » voilà faire respecter les lois, faire respecter le règlement intérieur, faire respecter la démarche citoyenne pour faire en sorte que les élèves s'inscrivent et voient comment la société fonctionne. Démarche citoyenne...bah après c'est essayer de faire vivre le CVL, ça c'est un gros boulot surtout à Chevrollier, c'est quand même un gros bahut, c'est compliqué.

-Qu'est ce qui est compliqué ? J'ai l'impression que le CVL il naît aussi d'une démarche commune, d'un sentiment d'appartenance, de se sentir unit et que plus l'établissement est gros plus c'est compliqué.

Oui après ça dépend des années, ça dépend des élèves.

-Et en même temps la citoyenneté elle vit par des petits actes du quotidien...Et j'ai l'impression que l'instance du CVL peut vite tourner comme une obligation sans y mettre de sens avec des actions qu'on doit faire dans le CVL...tu vois ce que je veux dire...

Oui...bah l'action pour l'action...oui pour faire en sorte que ça soit beau...

Comme je te disais tout à l'heure mais les reconnaître déjà...c'est des trucs tout con mais passer dans le couloir et appeler l'élève par son prénom bah euh...c'est des trucs tout bête

-Du coup ça pose la question d'un si gros établissement ?

Oui c'est là que c'est compliqué.

-Est-ce que l'établissement peut réaliser toutes ces missions avec autant d'élèves ?

Oui après ce qui est bien dans cet établissement c'est l'autonomie que chacun peut avoir. Chacun est libre dans ces actions, on est vachement ordonnateur dans nos missions. On fait ce qu'on veut quoi..(rire)

-Et du coup dans la collaboration avec les profs, vous avez...j'ai vu une salle des profs à côté, ça y joue beaucoup ?

oh oui...

-Les enseignants sont très en lien avec le service vie scolaire ?

Oui comme je te disais, j'y suis très souvent, pour manger mon gâteau, pour fêter une naissance...c'est à travers de ses liens là qu'on arrive à se dire les choses aussi de manière apaisée...quand on créait du lien bah on arrive à se dire plus de chose aussi que si on reste sur une position où l'on voit jamais les profs ou si on les voit c'est parce qu'ils viennent avec leur sac à dos bien chargé et qu'il est déjà bien trop tard parfois...c'est...voilà...alors parfois c'est dur parce que t'entends certaines choses dans la salle des profs...Alors ce n'est pas de l'ordre du reproche mais c'est aussi le lieu où ils lâchent quoi...c'est important qu'ils puissent lâcher. Une salle des profs avec 36 profs ça n'a rien à voir avec une salle des profs avec 300 profs... On arrive à se connaître...ça c'est super important.

-Je pense avoir fait le tour...tu as peut-être des choses à ajouter.

Euh...moi le pédagogique...hum j'en suis un peu éloigné quoi

-Ca dépend comment on définit le pédagogique quoi. Tu fais des interventions dans les classes toi pour une thématique particulière ?

Je voulais le faire en 2nd, je voulais surtout avoir du temps pour des temps de parole...mais ça je n'y arrive pas. Ca fait 4 ans que j'essaye...

-Il y a des heures de vie de classe en Pro ?

Alors les élèves de 2nd ils ont deux heures d'études obligatoires. Ca pourrait être le lieu mais je ne trouve jamais le temps...enfin je ne prends pas le temps..euh mais effectivement sur les thèmes d'actualité ou même aller plus loin...mais par exemple ils n'ont pas de philosophie, ils n'apprennent jamais à réfléchir...c'est dommage ça.

-Ils ont des cours d'EMC ?

Dans les cours d'histoire oui, je crois qu'ils ont 12h à faire en 2nd sur l'EMC sauf que ...je ne suis pas sûre que ça soit fait. Voilà ce côté pédagogique, faire rentrer le CPE dans la pédagogie oui mais pas de manière directe quoi et puis...oui...il faudrait prendre le temps. On en n'a pas forcément.

-Alors la réforme du collège a permis une certaine transversalité dans les enseignements. Qu'est ce que tu en as pensé toi ? et qu'est ce qui manque au lycée pour rompre ce clivage du prof dans la classe et les CPE sur du hors classe alors que clairement il y a des valeurs transversales qui sont transmises...

C'est le programme à respecter, plus il se passe tellement de choses, des sorties, des rencontres, etc...les profs sont à la recherche de leurs heures de cours, donc il faut peut-être pensé à revenir sur les grandes vacances...enfin on ne peut pas tout faire !

Moi voilà, il y a beaucoup d'injonctions qui nous viennent du ministère mais quand est-ce qu'on a le temps de le faire ? Quand est-ce qu'on a le temps de se poser pour réfléchir à ce qu'on fait...

Donc voilà, moi je suis à côté sur ce qui est vie de la classe etc...Une année on a eu une classe difficile et ça nous est arrivé de faire de la co-animation de séance. Soit j'étais dans la classe auprès des élèves pour qu'ils se mettent au travail soit de l'aide en salle multimédia par exemple, de là rédaction sur de l'écriture longue j'en ai fait quelques unes. Quand y avait du besoin de la collègue qui se demandait comment ça allait se passer aujourd'hui car ils étaient quand même bien costauds.

-Donc oui, tu y es dans le pédagogique.

Oui ça faire de la co-animation c'est top.

Annexe 9

**** 4ème Entretien CPE ****

Sofia

-Alors, première question, dans quelle situation les enseignants font selon toi, le plus souvent appel à toi ?

Euh...le plus souvent, j'ai envie de dire que ça dépend d'un établissement à l'autre, ça dépend de ...en règle générale par rapport aux comportements, l'attitude d'un élève euh...sur du long terme, ils se posent des questions...souvent en retard ou il a un comportement bizarre ou il avait les yeux rouges à tel moment...euh...ou je ne le sens pas bien en ce moment...voilà des petites choses sur le comportement, l'attitude de l'élève.

Ca peut être aussi un point où un élève a loupé un devoir, ça ne lui ressemble pas...ça peut être de cet ordre là, ça arrive aussi qu'ils peuvent venir par rapport à l'attitude qu'un élève peut avoir en cours, d'ordre disciplinaire euh...il m'a manqué de respect voilà...ça peut être de cet ordre là.

-Par rapport à ça, d'après toi, si on prend un profil d'élève qui questionne le prof et qui l'amène à faire appel à toi...d'après toi qu'attend-il de toi à ce moment là ?

Qu'il y est une prise de relai. C'est arrivé plusieurs fois, alors certains ont pu me le dire simplement ...euh...soit ça les dépasse...à partir du moment où ils constatent qu'un élève ne va pas bien...euh...certains estiment que ce n'est pas leur rôle de questionner l'élève sur sa vie perso, ou sur son ressenti ou sur son mal-être, d'autres ne s'en sentent pas capable...voilà...qu'il y est une prise de relai, que nous on voit l'élève et qu'on puisse voir avec l'assistante sociale, l'infirmière, la psy Educ Nat...

-Donc pour toi, il y a certains profs qui se définissent un rôle avec certaines limites du coup...quand tu parles de relai, c'est qu'à un moment donné ils ne vont pas forcément aller sur le champ perso et qu'ils vont plutôt laisser cette place là au CPE ?

Oui ça arrive quelques fois oui...

-Ok, euh...dans les cas de conflit entre un élève et un enseignant, pour toi à quel moment l'enseignant fait-il appel à toi ?

Là ça dépend aussi des enseignants, ils sont tous différents. Ca dépend aussi du conflit, si c'est avec un élève en particulier ou si c'est avec un groupe classe...

-Donc avec un élève.

Avec un élève en particulier...euh...c'était quoi la question ?

-À quel moment...

les profs vont faire appel au CPE ? Certains enseignants avec qui j'ai pu bosser en confiance, vont venir me préciser, tiens j'ai eu tel conflit, tel souci avec tel élève juste pour m'en informer. D'autres avec qui j'ai moins travaillé ou moins en confiance, viennent me voir quand ils sentent que ça les dépasse et que ce conflit avec l'élève peut se propager sur le groupe classe ou en tout cas mettre une difficulté dans la progression de l'élève...

-Donc pour toi, tu as des enseignants qui viennent juste à titre informatif et d'autres qui viennent chercher un relai...

Oui

-et donc par rapport à ça, as-tu l'impression qu'un rôle spécifique t'es attribué dans ces moments là de conflit entre un prof et un élève, quand un prof vient t'évoquer une situation conflictuelle ? Ses attentes à ce moment là...

C'est compliqué ton truc, parce qu'après ça dépend vraiment de la personnalité du prof et de sa façon de bosser...tu en as certains qui vont venir en me lâchant le bébé et puis voilà... tu gères, tu te débrouilles, tu punis, tu sanctionne et puis voilà, je veux que l'élève reviennes dans ma classe en me présentant des excuses et puis s'il ne me présente pas ses excuses et bah je ne veux plus le voir, tu le dispenses de mes cours pour le reste de l'année...bon des situations comme ça...après il y en a d'autres qui attendent de moi que...un peu un rôle de médiateur...parce qu'ils sentent que la communication n'est plus possible et qu'il y a besoin d'une tierce personne...donc voilà.

-Humm...quelle conception as-tu du métier d'enseignant ?

(Rire) humm...ils sont là pour transmettre un savoir mais aussi pour former des futurs citoyen quoi donc euh...leur inculquer des savoirs fondamentaux mais aussi des valeurs, des savoirs faire, des savoirs être, euh voilà quoi...

-De quelle manière as-tu dépassé dans certaines situations les rôles traditionnels qui sont celui du respect de l'ordre d'un côté et celui de transmission de savoirs pour les enseignants ? Plusieurs choses ont évolué de quelle manière as-tu pu dépasser ce clivage dans les rôles de chacun...

C'est à dire que le prof est là pour enseigner et le CPE est là pour taper du poing sur la table ?

-Oui,

J'ai envie de dire à force de communication, d'explication, ça se fait sur du long terme, quand les gens commencent à mieux se connaître on arrive à poser les choses simplement...oui je ne suis pas là pour...t'as eu un conflit dans ta classe...euh ce n'est pas à moi de récupérer le bébé, de poser la retenue...c'est en expliquant je pense et alors des fois ça passe et d'autres fois ça ne passe pas...et quand ça ne passe pas, il faut reprendre...mais j'ai envie de dire que ça dépend aussi de la politique éducative du chef d'établissement. Si le chef considère que le CPE est là comme celui qui doit poser toutes les heures de retenue et gérer toutes les exclusions de cours...bah euh... c'est compliqué de montrer qu'un CPE n'est pas là que pour ça quoi...Je pense que le CPE fait beaucoup mais c'est aussi un ensemble...

-Donc pour toi, il y a à la fois le savoir être avec...du coup dans la communication que tu peux avoir avec les enseignants mais aussi une politique plus générale façonnée par des objectifs et des codes propres à l'établissement...

Oui oui ..

-Penses tu que les réformes scolaires actuelles permettent de rompre ou vont dans ce sens là de rompre contre le clivage pédagogie/éducation, pédagogie pour les enseignants, transmetteurs de savoirs et éducation, rôle donné au CPE ?

Est ce que tu penses que la réforme du collège par exemple va dans ce sens là ?

Bah la réforme du collège...les situations sont tellement différentes d'un établissement à un autre, la réalité bah voilà...je...je...Par exemple, le CPE qui participe aux EPI, oui d'accord mais il y a des établissements où on n'a pas le temps...voilà ça dépend vraiment de...

-Donc là tu parles de la politique de l'établissement ? Pour toi là c'est un des facteurs...

Bah de la politique de l'établissement mais aussi de la structure même de l'établissement...euh...tu ne fonctionnes pas de la même façon dans un petit collège au milieu de la campagne et un petit collège au milieu de la Roseraie...voilà...c'est différent quoi.

-Euh...comment définirais-tu aujourd'hui la collaboration enseignant-CPE dans une situation de conflit ? Comment ça fonctionne pour toi ou dans l'idéal, comment ça devrait fonctionner ?

Bah je pense que...comme tout à l'heure...il faut qu'il y est de la communication et de la confiance...que...ouai de la confiance et puis...qu'on attende pas de l'autre que...que la gestion se fasse ensemble...que l'enseignant ne se dise pas je prends mon problème et je le pose sur le bureau du CPE et que le CPE s'en occupe et voilà.

-Donc là le conflit vient de se passer, donc ça c'est plus dans le traitement où tu t'appuies beaucoup sur la communication, et en amont du conflit, quels éléments pourrais-tu donner pour justement favoriser cette collaboration enseignant-CPE afin d'éviter la situation de conflit ?

Mais c'est pas simple ton truc...parce qu'après tu as conflit parce qu'un élève arrive un jour et est mal luné et voilà c'est l'enseignant qui se prend ça dans la figure et après t'as le conflit qui peut se créer parce que l'enseignant n'est pas à l'aise et que ça peut entraîner un conflit...donc dans ce deuxième cas de figure euh..bah voilà...j'ai pu voir l'année dernière avec une enseignante, on se voyait régulièrement, et elle arrivait dans la fonction et ne savait pas trop si elle avait droit de faire ça...elle avait enseigné avant à l'étranger. Je l'accompagnais, je la rassurais, ..et puis, ça m'est arrivé d'intervenir dans la classe et puis de discuter avec les élèves de faire un petit peu le point avec eux en expliquant que vous êtes totalement conscients que votre enseignante n'a pas les codes classiques d'un enseignant mais pour autant vous apprenez plein de choses, ça se passe bien donc n'en profitez pas pour faire du n'importe quoi ou mettre la discipline en l'air alors que le cours d'avant vous vous n'êtes pas permis de le faire...ça m'est arrivée d'intervenir avec les élèves, ça m'est arrivée de m'entretenir avec un prof et de le conseiller...je ne te conseille pas de faire ça avec telle classe ou je ne te conseille pas d'avoir telle attitude avec tel élève parce que ...

-Et ça s'est plutôt bien reçu par un enseignant qui normalement est expert dans la gestion de classe...

Tout ça je me permets de le faire avec les profs qui sont en mesure de l'entendre, c'est sur que un prof que je ne connais pas, qui se fait bordéliser euh...c'est sur que je ne vais pas lui dire de passer à mon bureau et je ne vais pas lui faire une leçon...tiens c'est comme ça qu'il faut faire ton cours...non c'est au fur et à mesure...quand je les connais ou quand je sens que eux viennent vers moi en me disant que non ça n'a pas été aujourd'hui...lorsqu'ils me lancent des perches...là on peut en discuter, on peut essayer de voir...si tu veux je peux venir avec toi au début du cours, discuter avec les élèves et puis...mais là on vient sur le conflit classe en général.

-Si un prof ...tu viens d'arriver dans un établissement, il y a plusieurs situations de conflit ou tu as des rapports d'incident d'élèves en classe. Le prof ne vient pas forcément te voir mais tu sens qu'il y a un problème car les incidents se cumulent, comment peux-tu travailler avec cet enseignant là ?

Je vais lui demander de venir me voir parce que voilà, j'ai eu le retour de plusieurs situations...

-Donc tu le convoques ou tu vas le voir toi ?

Non je lui propose de me voir ou je vais en salle des profs à la récréation...ouai je vais vers lui alors soit je lui envoie un message soit je vais en salle des profs soit je passe dans le couloir et je vais dans sa classe à la fin d'un cours en expliquant...bah voilà j'ai eu plusieurs retours, est-ce qu'on peut faire le point, est-ce qu'on peut en discuter...euh...et puis voilà ça amorce...si je vois qu'il a envie, je lui propose de venir dans la classe, de faire un peut de médiation, si je sens qu'il coince, je peux essayer de voir le prof principal de la classe...peut-être qu'avec lui il aura réussi à se confier...sinon bah je ne sais pas...je vois avec l'adjoint en lui expliquant que ça a l'air conflictuel...

Je pense que c'est important d'en parler à la direction pour ne pas que ce genre de situation explose en conseil de classe...j'ai pu le voir parfois...où voilà les élèves sont à saturation et c'est un peu le linchage de prof...ça m'est arrivé de l'avoir vu...c'est super violent pour le prof en difficulté.

-Pour réagir à ça, qu'est ce qui pour toi pourrait empêcher la collaboration enseignant-CPE ? ...Dans le cas d'un prof qui peut avoir un regard assez critique, par exemple, sur la fonction de CPE, quels seraient pour toi les éléments qui empêcheraient cette collaboration ?

Bah une peur d'être jugé...d'être remis en question...d'être je ne sais pas..

-Ok, je repose ma question, qu'est ce qui empêche le travail collaboratif entre un enseignant et un CPE de manière plus générale ?

Qu'est ce qui empêche une collaboration ?...(silence) sincèrement ça ne met jamais arrivé de ne pas réussir à travailler avec un enseignant...euh...parfois c'était moins agréable, moins fructueux...euh...ou moins positif...mais je n'ai jamais eu d'enseignant qui ont refusé de..

-Et dans une situation plus compliquée, c'est dû à quoi si ça bloque un peu ?

Bah...ça a pu être des enseignants d'un certains âge, en fin de carrière qui était un peu blazés par leur boulot, par l'élève en lui même qu'ils pouvaient qualifier de futur délinquant alors que voilà...c'était des petits mimi euh...période d'ado et qui avaient une vision du CPE plus disciplinaire et qui pouvaient me considérer comme étant trop laxiste. Voilà.

-Ok, ok..

Il y a malheureusement...quand t'explique à un prof qu'il ne peut pas exclure 3-4 élèves parce qu'ils mâchent du chewing-gum ou parce qu'ils ont fait tomber leur crayon euh...et qu'on te répond qu'ils devraient être assis, presque au garde à vous et qu'à mon époque ceci...voilà, on essaye de composer et d'essayer d'expliquer quoi. Une situation comme ça, ça m'est arrivé une fois. Je n'ai jamais eu de blocage, ou en tout cas je ne m'en souviens pas.

-Pour toi l'intérêt principal d'intervenir communément avec l'enseignant dans le cas d'une situation de conflit ? ça paraît logique d'intervenir de manière commune, pour toi quel intérêt pour l'élève ?

Qu'il voit qu'il y a du lien, du lien entre nous...que l'on va tous dans le même sens, c'est extrêmement rassurant pour un élève je pense euh...je m'imagine face à un prof qui dit blanc, un CPE qui dit noir et puis...euh ...bah voilà...je pense que les élèves ont besoin de voir que l'on communique, qu'on travaille ensemble. On a chacun des rôles différents, l'enseignant est là dans la classe, le CPE est présent à d'autres moment mais qu'il y est du lien...euh...ouai je pense que c'est super rassurant pour l'élève, et puis c'est ça qui va l'aider à se construire, à être serein et d'arriver tranquille au collège ou au lycée.

-Tu penses que ça peut avoir un impact sur sa réussite scolaire du coup ?

Ouai je pense ouai...

-Pourquoi ?

Bah parce que...par exemple, un ...non je ne vais pas faire cette comparaison là mais euh...on va lui tenir un discours...je ne sais pas par exemple...un enseignant à un conflit avec un élève dans sa classe...euh ...il va voir le CPE pour du soutien, qu'il y est une prise de décision pour des retenues etc...Le CPE ne le suit pas pour de multiples raisons, l'élève est quand même face à une situation où bah euh...il y a une faille et à un moment ça devient super déstabilisant et il suffit que l'élève ne soit pas dans une période positive, qu'il soit dans un mal être X, ou qu'à la maison se soit compliqué, etc...Ouai je pense que ça peut avoir des répercussions sur son envie de venir à l'école, sur son envie de bosser...ouai. J'ai envie de dire, c'est la comparaison que je voulais dire...c'est comme un môme avec son père et sa mère...si les deux n'ont pas le même discours, il y a un moment où voilà ce n'est pas stabilisant pour lui.

-Oui ok, et en dernière question, comment tu définirais la répartition du travail entre enseignant et CPE ?

C'est à dire ?

-Je crois que tu l'as un peu dit...mais euh...le travail scolaire dans un établissement, quel rôle spécifique tu donnerais au CPE et quel rôle spécifique tu donnerais à l'enseignant ?

Bah j'ai envie de dire que l'enseignant apporte les savoirs fondamentaux et puis après il peut faire appel aux CPE pour ...essayer de dynamiser, même si les profs savent très bien dynamiser tout seul...mais euh...essayer de monter une collaboration ou un travail en commun...ouai essayer de créer des projets avec le CPE, même si l'enseignant apporte la matière première, après le CPE peut essayer de ...ensemble construire quelque chose, je ne sais pas euh...sur l'éducation civique, la citoyenneté, euh...sur les élections...voilà faire ça ensemble...chacun apporte.

-Donc tu mets un peu l'enseignant à une position principale, et le CPE qui peut apporter des billes pour que le travail scolaire réussisse ?

Ouai ouai ouai..

-Ok, je ne t'embête pas plus, merci Sofia.

Annexe 10

Analyse des entretiens

Comment cela fonctionne? Comment on pense? Comment on agit?

Entretien	Talon sociologique	Quelle conception du métier de l'autre ? / Quelle conception de l'autorité / Connaître les représentations de chacun	La gestion de conflit / Quel rôle donné/ comment on agit ?
Professeur 1	- Homme de 40 ans - 20 ans d'expérience et ça se passe bien, et depuis 10 ans dans cet EPLE - Professeur Principal cette année d'une Classe de 2de compliquée - N'a jamais eu de problème auparavant dans la gestion de classe	- Asseoir son autorité de façon ferme par les mots et volume sonore, - Pas d'utilisation de la punition ni demande de sanction par ce prof depuis son arrivée dans cet EPLE - Les conflits peuvent apparaître face aux professeurs qui sont alors représentants de l'autorité mais avoir d'autres raisons - "Il y a plusieurs CPE", il est nécessaire d'avoir confiance au professionnel (p.3) - Le CPE fait l'analyse de la situation et propose "concrètement" une façon d'intervenir, le professeur lui "donne le paquet" même si il est partie prenante = attente d'un professionnel en capacité de résoudre le problème - Le CPE est essentiellement appelé "quand c'est problématique" celui qui "s'occupe des trucs pas agréables"(p.4) - Le CPE dispose de différentes infos qui permettent d'avoir une vision plus juste des situations, - Le CPE = "l'ombre du surveillant général" cad celui qui connaît beaucoup de choses sur l'élève et "rappel à l'ordre", - Le CPE éducateur pour faire avancer les élèves face au problème rencontré(p.5) - Le CPE = collègue, arbitre, conseiller, "un petit peu sage" = c'est lui qui sait comment agir = avoir le "mode opératoire", "professionnel de gestion de conflit" - Le CPE a des compétences qui lui permettent de résoudre (habitude, mots, tiers personne..) et juste ce qu'il représente aux yeux des élèves suffit parfois alors que <=> - Le prof est dérouter dans ces situations, pas le temps, pas l'énergie, pas le savoir : "il n'est pas armé", "il n'est pas formé" (p.5), face au groupe (35 élèves) + temps de transmission du savoir qui s'enchaîne !! le prof en oublie l'élève "c'est vrai qu'il existe lui, c'est bien le prof ça!" - Tout ce qui relève de la pédagogie = "champ d'intervention du prof"(p.4) - L'autorité d'un prof ne se discute pas : si il dit qq chose, "vous obtenez tout de suite" - Le prof est avant tout dans l'enseignement même si il est contraint de devenir éducateur ce n'est pas son orientation première (p.5) - Evolution du métier de CPE vers plus de professionnalisme "connu des CPE qui n'étaient pas des CPE"	P1: - Asseoir son autorité de façon ferme par les mots et volume sonore, - Garder le contrôle, colère froide - Si c'est petit conflit cela se règle pdt l'heure où alors reporter la gestion du conflit après le cours en dehors de "l'oeil du groupe" (p2) - Quand dépassement de limites = "choses plus sévères" et interpellation du CPE voir du proviseur - Ces limites = quand le prof est agressé ou un élève (insultes), et alors là passage de relais P2: - Beaucoup de régulation dans le cours pour faire en sorte de ne pas alerter CPE, "faire en sorte que ça se passe bien avec les élèves" = soucis d'efficacité, capacité de gestion personnelle et professionnelle, prise en compte de la grandeur de l'établissement et du travail de la vie scolaire déjà intense donc ne pas "déranger" - Les pb liés au travail se règlent entre élève et professeur et sinon chacun son rôle en fonction de la raison du conflit = tout ce qui n'est pas de l'ordre du travail : passage de relais et notamment à l'infirmerie(p.4) - Une résolution de conflit passe par le dialogue et l'écoute de l'élève P3: - Qd dépassement des limites : le CPE a une "place fondamentale" - Pour une relation collaborative : il faut une relation de confiance entre professeur et CPE P4: - Cette collaboration prof/cpe a du sens pour l'élève car elle permet une cohérence et de ne pas cloisonner la gestion des situations : faire un peu "papa et maman", elle s'effectue surtout dans les moments de crise car pas toujours le temps de mener des projets communs : ceci parce qu'il ya aussi une surcharge de travail pour les uns et les autres "les choses ne sont pas abouties" (p.5) - Pour éviter les situations conflictuelles : "règles entendues, comprises et connues" permet d'avoir un discours cohérent et d'amener les élèves à reconnaître si il y a eu un pb, plus respect de l'autorité des prof P5: Collaboration possible tant que le CPE n'enseigne pas un savoir mais travail sur des compétences psychosociales

Entretien	Talon sociologique	Quelle conception du métier de l'autre ? / Quelle conception de l'autorité / Connaître les représentations de chacun	La gestion de conflit / Quel rôle donné/ comment on agit ?
Professeur 2	- Homme de 55 ans - "Moi, ça fait 8 ans que je suis là. J'ai connu plusieurs CPE pendant que j'étais au collège, là j'ai connu que X et Y"	- Plusieurs profils de CPE: ceux qui sont dans établissement longtemps et ont recherché/besoin d'une reconnaissance car moins nombreux que prof et donc dev travail plus personnel et non collégial : "ils sont restés là pendant un certain nombre d'années et ils tenaient la boutique", "Voilà, on s'en occupe et après on voit ensemble." mais, moi j'avais senti que c'était quand même un travail qui était (silence) plus personnel. Pas assez collectif.; "voilà j'ai telle classe, on se voit que quand y'a un problème." (p.11) - Autre collaboration possible : répartition des tâches, plus collégiale, en amont pour identifier les éventuels conflits, générer des temps de concertation entre professionnels (institutionnalisés par le PE) (p.11) - Le CPE est d'abord une personne avec sa personnalité qui va engager où non un travail collectif avec les profs (p.6): "un appel du CPE à travailler main dans la main"(p.7). Le prof n'ira pas vers le CPE ou qu'en cas de "besoin de soutien" - Le travail en collaboration dépend de la relation de confiance avec le CPE (p.7), dépend de la "stratégie mise en place au début de l'année" ("partage de la gestion des conflits ou décision suite à un échange commun")(p.8) - Ce travail de collaboration dépend aussi du passage d'informations ou non des CPE vers les professeurs "ça dépend de ce qui se dit" "qu'est ce qu'on attend d'une relation avec les enseignants"(p.8) - Surcharge de travail de la vie scolaire qui questionne sur la disponibilité de ce service et donc les professeurs qui vont s'adresser directement au proviseur : la vie scolaire est déséparée de ses missions car il est nécessaire de gérer les choses rapidement - Le CPE a une vue d'ensemble des élèves, des classes, du fonctionnement établissement + "mettre en place des règles pour que l'élève se rende compte qu'il n'est pas dans sa chambre"(p.9) - Le CPE fait l'intermédiaire avec la direction aussi de par ses missions mais il est au même niveau que les enseignants (p.9, 10) - Le CPE n'est pas dans le savoir, "il va travailler d'autres compétences", il a un autre rapport à l'élève, "gère la vie au lycée des élèves", l'élève va se confier "naturellement" au CPE plus qu'au prof et il va donc avoir un ens d'infos qui seront échangées ensuite pour gérer la vie d'un élève au lycée (travail, fatigue, lien social, pb de transport) = intérêt de la collaboration (p.9) Le CPE "il est complémentaire de ce que nous on fait en terme de savoir quoi." - Le prof n'a "pas besoin de savoir" certains éléments de la vie de l'élève à part le PP peut être = le prof n'entre pas dans cette sphère et reste dans celle du savoir (p.9) - Chacun a ses missions: "je ne sais pas si j'attends quelque chose d'un cpe?", le prof va voir le CPE quand il y a un problème (p.10), le prof attend du professionnalisme de la part d'un CPE - Le prof identifie bien des situations qu'il se sent capable de gérer et d'autres pour lesquels il fait appel parce qu'il n'a pas eu la formation (pas d'appel systématique à la vie sco = ici infirmière)(p.7) ou alors parce qu'il n'a pas l'ensemble des informations sur la situation - Le prof: soucis d'efficacité en cours ("pas perdre de temps"), objectif du programme à transmettre "il faut avancer" mais parfois besoin de "prendre du recul" par rapport à des élèves qui "n'ont pas pu entrer dans le train" (p.9) et pour cela la collaboration est importante pour "raccrocher" l'élève (tutorat...) mais elle ne peut pas se faire pour tous les élèves et le CPE n'est pas le seul interlocuteur - Le prof a "une carte de visite", il est respecté de par le savoir qu'il a, + gestion simple et spontanée de la classe possible au lycée (pas au collège) - Le prof plus ancien peut être plus affecté par les situations des élèves(p.8) - Evolution du statut des profs à venir : vers la gestions des situations complexes, entrer dans d'autres champs (p.11)	P6: - Gestion dans la classe, seul, car "inconsciemment pas envie que ça sorte de la salle de classe", échange avec l'élève, utiliser la dérision, mettre l'élève à l'écart et si conflit persiste : vie scolaire - Référence à un cadre connu = RI - Prise de recul et pas d'opposition grâce à l'expérience (âge) et au public lycée plus facile que celui au collège - Au collège: besoin d'insister plus sur la discipline en amont - Si vie sco pas disponible, interpellation de la direction : nécessité de "régler les problèmes au fur et à mesure" P7: - Pour éviter les situations de conflit: installer dès le début de l'année une relation de confiance avec la classe à partir des valeurs citoyennes - Au collège et notamment par rapport au cas difficile il faut "montrer qu'il y a des règles", "il y a un chef" = faire comprendre que les règles sont importantes P8: - Dans les cas extrêmes il faut en discuter avec tout le monde mais le prof peut connaître de l'appréhension dans la gestion de son cours lorsqu'un élève très difficile reste - Le travail d'équipe : pour se sentir soutenu, pour avoir tous les éléments de la situation par les différents acteurs, pour proposer la meilleure remédiation pour l'élève, celle qui sera juste et équitable, pour éviter les réactions disproportionnées que l'on peut avoir seul - Nécessité d'échanger sur les situations et de formaliser ce qui s'est fait et va se faire, la collaboration "c'est pas que parler... c'est aussi mettre à l'écrit, avoir des échanges structurés" P9: - Le CPE ne peut pas gérer tous les conflits et cette gestion peut aussi se faire avec d'autres partenaires P10: - Il y a certains thèmes sur lesquels il faut différents interlocuteurs (harcèlement, vandalisme...) avec l'idée que certains champs ne relèvent pas du domaine des professeurs - En cas de conflit avec un élève, il est important que le prof reste associé et s'associe à la régulation de cette situation : "le prof n'est pas que là pour donner des savoirs. Il est là aussi pour écouter ce qu'il se passe." (p.10)

Entretien	Talon sociologique	Quelle conception du métier de l'autre ? / Quelle conception de l'autorité / Connaître les représentations de chacun	La gestion de conflit / Quel rôle donné / comment on agit ?
Professeu r 3	<p>- Homme de 40 ans</p> <p>- "Rester 8h assis en cours à écouter des choses qui ne sont pas toujours très palpitantes heu... c'est pas facile. Je l'ai connu moi-même. Je n'étais pas un super élève. Donc je sais tout ça!"</p> <p>- depuis 5 ans dans l'EPL</p>	<p>P12: - Parler des notions de respect avec le CPE</p> <p>- Collaboration biaisée quand le CPE n'échange pas les informations sur les élèves et que les profs doivent faire la démarche d'aller se renseigner eux mêmes.</p> <p>P13: - La collaboration doit se baser sur un échange entre les deux acteurs et notamment entre CPE et PP = nécessité de communiquer (info à partager sur la vie de l'élève et pas seulement sur l'aspect scolaire)</p> <p>- Jusqu'où doit aller ce passage d'infos des CPE vers les profs: "parfois on découvre uniquement en conseil de classe que: "Ah bah la situation familiale... Voilà, paupérisation heu...", "Est ce qu'on doit ses cantonner à donner un enseignement... sans rentrer dans le pathos ? Oui, y'a une vraie problématique là dessus." (P14-15). Cet échange peut permettre de donner des explications sans pour autant pardonner et améliorer le suivi des élèves par les acteurs : "Disons comprendre un peu plus le problème, et sachant qu'il y a autre chose, beh... passer le témoin après au CPE, pour avoir une discussion plus longue, pour avoir un suivi, voir l'évolution de l'élève..." (P15)</p> <p>- Pourtant cette collaboration est un peu "cloisonnée"</p> <p>- En cas de conflit: "le but c'est de travailler en même temps et de pouvoir canaliser ensemble quand il y a une classe vraiment qui pose soucis."</p> <p>- Passage de relais: "il y a des choses que je ne maîtrise pas. On ne sait pas toujours tout sur les élèves. Vous en savez beaucoup plus, la situation de famille et tout ça... Nous on gère heu... Voilà le... (silence) l'enseignement, la pédagogie donc on essaie..."</p> <p>- l'intervention/l'interpellation systématique du CPE peut remettre en question l'Autorité du prof aux yeux des élèves, faire appel à "papa et à maman": "renvoyer toujours quand on a un problème à l'échelon au dessus, c'est heu... Voilà, c'est... ça pose problème par rapport à notre relation à la classe et puis heu... à comment ils nous perçoivent tous ces élèves."</p> <p>P14: - Rôle des profs: "L'enseignant c'est plus la matière déjà." même si des élèves peuvent se confier et que le prof peut chercher à identifier ou repérer quand un élève ne va pas bien (souvent en lien avec le cours), prof se considère pas tout à fait formé pour cela : "Mais je finit toujours par leur dire: "Tu sais, y'a d'autres adultes hein." "Nous on est, on est voilà... on est un univers clos. C'est huis clos, donc c'est, c'est notre scène, on a un échange et heu... si on perçoit quelque chose on peut en parler à l'élève. Après l'élève heu... peut en parler avec nous ou pas, mais en tout cas les orienter vers les autres adultes."</p> <p>- Rôle du CPE: "Tout ce qui est dehors des cours, et puis la vie aussi dans l'établissement." et qui peut conditionner un comportement déviant en cours + "une vision d'ensemble" de la situation de l'élève</p> <p>- "Moi, je trouve qu'on est plus dans l'enseignement, un petit peu dans l'éducation et vous vous êtes vraiment dans l'éducation pour essayer de.... de régler les conflits entre élèves,</p>	<p>P12: - Graduation de l'intervention et d'abord gestion dans la classe (hausser le ton), ou à la fin du cours mais si le conflit ne cesse pas (surtout collègue ou c'est plus difficile) et que cela peut être compliqué pour le groupe classe = mise à l'écart de la classe de l'élève</p> <p>- Interpellation du CPE à la fin de l'heure quand: actes répétitifs bavardages ou travail non fait</p> <p>- ou voir directement avec le proviseur : fonctionnement EPLE avec les conseils mi trimestre faits par les proviseurs</p> <p>P13: - Important de gérer d'abord soi même car c'est une relation qui s'établit pour l'année, c'est l'Autorité du professeur qui est en jeu</p> <p>- puis soit c'est un travail conjoint, soit passage de relais auprès du CPE.</p> <p>- Pour résoudre un conflit il faut "un travail conjoint" pour qu'il y ait un prolongement dans le suivi de l'élève et que "ça ne s'arrête pas quand ils sortent de ma salle"</p> <p>- Ex classe de seconde : cela se résoud car "tout le monde a fait front", "Parce que si il n'y en a que quelques uns qui font front, c'est le type de classe à chercher où sont les fragilités et... se lâcher complètement dans certains cours et rendre la vie impossible." Face aux difficultés il va vraiment y avoir collaboration, "une vraie fusion" entre acteurs, "C'est face à l'adversité qu'on se serre les coudes." (P18)</p> <p>- la gestion de conflit passe aussi par une persévérance du professeur qui maintien le lien et n'est pas "rancunier", qui excuse le comportement de l'élève et comprend le possible désintérêt face au cours (position possible ici de par le vécu scolaire moyen du prof - P14)</p> <p>P15: - Face à une situation de crise: la concertation permet de confronter les visions différentes : "On n'est pas tous sur la même longueur d'onde, on n'aborde pas tous de la même façon... Mais c'est ce qui fait la richesse aussi! Et puis on va essayer de cibler comment régler le problème." = permet la compréhension de la situation et un meilleur suivi de l'élève (surtt // orientation)</p> <p>- CPE = "Chef de guerre" de cette collaboration qui précise le chemin dans l'accompagnement de l'élève</p> <p>P16: - Pour une gestion efficace des élèves : faire le lien avec le collègue (CPE + rôle du PP ici) pour identifier dès le début les situations fragiles (la posture de l'élève), en dehors des pb médicaux et transmettre aux profs "Si on pouvait lister déjà en début d'année les problèmes, on pourrait tout de suite mettre en place des choses. En parler avec le CPE,</p>

Professeu r 3 / suite	<p>entre élèves et profs et puis essayer de... Tempérer un petit peu les difficultés." = rôle de médiateur en cas de conflit,</p> <p>P15: - Rôles : Le CPE va réussir à gérer, comprendre, accompagner les cas d'élèves pour qu'ils reviennent en cours avec plus de "compréhension face aux enseignants et face aux situations de groupe"</p> <p>- Collaboration CPE/Prof: perçue comme insuffisante, les uns les autres ne font pas la démarche d'aller échanger sur les élèves sauf en cas de gros problème cad "quand on sent que ça nous échappe" + il n'y a pas de temps institutionnalisés en dehors des conseils de classe pour échanger entre prof et CPE "pas de véritable échanges"</p> <p>P16: Rôle CPE : lien avec les familles, cas compliqués, lien de proximité, c'est "le bâton et la caresse" cad à la fois de "bons rapports, une complicité, compréhension, soutien" et un cadre représenté par le CPE = une autorité supérieure "savoir qu'au dessus il y a une Autorité (silence) Que voilà, qu'il va y avoir un suivi, qu'il va y avoir un appel aux familles... c'est très important d'avoir quelqu'un de solide au dessus.". Aller voir le CPE doit avoir une incidence, Idée du Prof/CPE = c'est un peu le binôme "papa et maman"</p> <p>- Le prof lui : il a des "petits bâtons" et moins de poids sur les élèves car centré sur sa matière et les élèves cloisonnent ce qui se passe avec chaque prof, alors que le CPE peut reprendre l'élève à partir d'une "vision d'ensemble" = "plus d'impact"</p> <p>P17: - le cpe = "c'est le César d'honneur... dans l'ensemble de l'oeuvre. Oui, oui, c'est par rapport au comportement général". L'intervention du CPE va permettre de dépasser les problèmes de personnes prof/élève (problème relationnel) et faire apparaître le problème de l'élève par rapport à sa scolarité (retard, cpt, absences)</p> <p>- La collaboration c'est aussi une question de personne = on s'entend bien où non, on travaille bien où non, on a envie de bosser où non avec telle où telle personne "on est dans des rapports humains"</p> <p>P18: CPE et prof ne se connaissent pas bien : "on ne se connaît pas parce qu'on... chacun, c'est très cloisonné, chacun travail un peu dans son coin." alors que les profs échantent plus ensemble de façon informelle</p>	<p>voir l'évolution de l'élève, voire mettre en place des fiches de suivi où autre pour que... pour que l'élève parte dans de bonnes dispositions."</p> <p>P17: - limite à la collaboration = prof qui ne vont pas non plus échanger avec les CPE quand il y a un pb car avec de faiblesse + manque de rigueur car pas de rapports systématiques : "Parfois on garde ça pour soi, parce que ça peut être un aveu de faiblesse ou heu... Donc, c'est pas facile d'aller voir un collègue et de lui dire : "Beh moi ça ne va pas avec untel, ou avec une classe.", alors que d'autres y arrivent.", + "on sort de cours, on est un peu fatigué, on va directement à la voiture et on part avec nos... nos petits soucis. Ou alors on se dit "tiens il faudrait que j'en parle avec le CPE et puis on oublie. Le cours suivant ça c'est bien passé avec l'élève donc on se dit que c'est réglé. Alors qu'il faudrait peut être à un moment heu... faire un rapport systématique par rapport à un élève pour qu'à la fin vous ayez toutes les informations..."</p>
--------------------------	--	---

Entretien	Talon sociologique	Quelle conception du métier de l'autre ? / Quelle conception de l'autorité / Connaître les représentations de chacun	La gestion de conflit / Quel rôle donné / comment on agit ?
CPE 1	<ul style="list-style-type: none"> - Femme - Remplacement dans un LGT depuis 2 ans - Expérience de 8 ans dans un collège difficile-région du nord 	<p>P19: - Les prof ne doivent pas perdre leur posture devant la classe, ils sont face à un enjeu qui est de ne pas perdre la face devant le groupe d'élèves et quand cela arrive nécessité d'y apporter une réponse (dont le renvoi au CPE)</p> <p>- Rôle de médiateur du CPE : chacun peut s'exprimer et surtout prise en compte de la parole de l'élève et pas seulement celle du prof, comprendre les origines des problèmes entre prof/élève, favoriser la communication entre ces deux acteurs et envisager des solutions pour que la situation s'apaise</p> <p>P20: - Le Surgé = Une représentation du métier de CPE par les profs : "y'a des situations ou heu... bah c'est un petit peu la vieille figure du surveillant général là, où malgré tout ça nous colle à la peau, et heu... Et voilà, dès qu'il y a un PROBLEME de comportement avec l'élève la personne à aller voir, c'est le CPE. J pense que ça c'est une réalité."</p> <p>- Deux cas dans lesquels cette figure du Surgé apparaît = quand les profs "réflètent le bébé" mais aussi quand ils ne se sentent pas capable de gérer seuls et "préfèrent être accompagnés". Dans ce dernier cas : idée du travail en équipe avec le CPE référent de la classe.</p> <p>- Rôle de l'enseignant: transmission du savoir mais des conditions d'enseignement pas toujours facile = face à un groupe classe hétérogène et pouvant présenter des difficultés diverses: individuelles, familiales...</p> <p>- Pour le CPE: c'est important que le prof arrive à prendre l'élève dans sa "globalité": "Et je pense que plus un enseignant prendra l'élève dans sa globalité en étant à l'écoute et bienveillant, plus il s'en sortira avec sa classe. (...) Ne pas être à l'écoute c'est s'ajouter des difficultés en tant qu'enseignant, je pense." = nécessité selon la CPE que les profs élargissent leur mission principale</p> <p>- Evolution du métier de prof : les jeunes prof sont plus "formés", "sensibilisés" aux notions de climat scolaire, de bien être de l'élève, mais paradoxalement ils ont moins d'expérience et se retrouvent donc en difficulté face à ce dilemme : "on doit transmettre des savoirs, mais on a en face de soi des ados qui sont là avec leur vie, leurs soucis, leurs bonheurs, leurs malheurs, etc..."</p> <p>- Différence dans les pratiques professionnelles des profs, même si il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac: il y a les anciens un peu moins dans la collaboration avec les CPE car "en fin de carrière, s'essoufflent un peu." et les jeunes enseignants avec qui "j'ai fait beaucoup de projets"</p> <p>P21: Il y a aussi des jeunes prof issus d'un milieu familial déjà impliqué dans l'éducation nationale, "qui estiment que eux, ils ont un savoir et que les élèves... Généralement, ils ont été fils d'enseignants et c'est toute une famille d'inspecteurs, d'enseignants, et voilà quoi, ils ont grandi dedans et finalement ils sont un petit peu... dans le truc quoi (...) ils sont plus fermés, ils sont là, ils font leurs cours, ils rentrent chez eux et basta."</p> <p>- Au delà de ces notions de jeunesse et vieillesse, il y a la notion d'exercer avec passion son métier d'enseignant : "Ceux qui aiment vraiment leurs élèves... et qui sont passionnés par leur métier, c'est formidable de travailler avec eux!" = ils ont pleins d'idée, ils travaillent en commun, ils participent aux projets collectifs, la communication se fait "naturellement", au quotidien. Ils prennent l'élève dans sa globalité ⇒ à contrario il y a ceux qui sont moins investis = "Je fais mes cours, j'ai fait mes 18h et je rentre à la maison et, voilà. Et je fais un métier difficile, houlala, je travaille 18h par semaine!!!" (petits rires) (p22)</p> <p>- le CPE joue aussi le rôle de Conseiller dans la gestion des situations de conflit : il propose différentes façon de réagir au professeur (notamment lorsque celui-ci renvoi la bébé), le CPE va à la rencontre</p>	<p>P18: - les profs font appel aux CPE quand il y a une exclusion de cours, un soucis avec un élève (perturbation du cours essentiellement) = passage de relais mais sans réellement en discuter ensemble : "A partir de là ils peuvent considérer qu'ils nous passent le bébé et puis débrouillez vous avec ça en quelque sorte."</p> <p>- 2 visions différentes du travail entre CPE et prof = travail ensemble avec échange pour le CPE et passage de relais pour les profs</p> <p>- Rôle donné au CPE par prof : police, sanction, faire "ce qui les enquiquinne"</p> <p>- Limites à partir desquelles le prof va interpeller le CPE : lorsque le prof est "décrédibilisé", quand il y a manque de respect, insolence qui nécessite de passer le relais au collègue car enjeu de "terminer son cours", et de ne pas gérer cela devant les autres élèves +</p> <p>P19: Idée de degré, de motif et de répétition du conflit = si le prof est menacé, l'intervention d'un tiers/du CPE est nécessaire</p> <p>- Rôle de médiateur du CPE dans ces moments là = "mettre les choses à plat", "permettre à chacun d'exprimer ce qui va, ce qui ne va pas..."</p> <p>- le CPE = LA personne à solliciter en cas de conflit, "c'est nécessaire pour les enseignants d'avoir cette personne, + CPE = celui qui rappelle la règle "J pense qu'effectivement on est là pour poser des règles que parfois, eux, sont aussi capable de poser, mais c'est plus facile de... de laisser ça au CPE."</p> <p>- Deux approches professionnelles des enseignants : "Y'a parfois certains enseignants qui vont justement venir régler les choses, mettre les choses à plat, en discuter et l'entretien avec l'élève; puis y'en a certains qui considèrent qu'on est informé, c'est à nous de gérer, de voir l'élève et heu... avec très peu d'éléments, voir pas du tout heu... (silence) On doit se débrouiller avec ça, puis faire en sorte que ça recommence plus, quoi." = ceux qui passent le bébé pour ne pas gérer et ceux qui gèrent tout seul sans forcément en informer le CPE</p> <p>P21: - Face aux enseignants qui passent le bébé : "dans tous les cas, je ne jouerai pas le jeu où je fais le boulot de mon côté et ça s'arrête là." mais aller voir l'enseignant pour en parler, proposer des pistes de gestion de la situation (appeler les familles, parler avec l'élève), proposer des entretiens de médiation = "Il le ferai peut être pas de lui même, mais du coup c'est moi qui l'incite et heu...(...) On pousse un peu les choses, on force un peu les choses"</p>

CPE 1 / Suite		<p>des profs même quand ceux là ne font pas la démarche eux mêmes et il invite mais aussi incite à ce que les profs agissent dans ces situations</p> <p>P22: - Stratégies face aux profs qui cherchent toujours à donner au CPE le rôle de celui qui sanctionne : ne pas laisser paraître cette dichotomie aux élèves = "on a décidé", puis renvoyer la responsabilité au prof quand cela est possible (nécessite de prendre en compte le positionnement de la direction à savoir soutenance ou non dans ces situations) "il faut aussi qu'on adapte notre pratique à ça et heu... Voilà. On va jusqu'ou on sait qu'on peut aller sans se brûler les ailes."</p> <p>- Limite cependant : Je n'irai pas jusqu'à "accepter le fait que l'enseignant m'impose de le faire et que je le fasse. "Tu veux faire, tu fais toi même. C'est toi qui a eu un soucis donc tu fais. Après je ne ferai plus."</p> <p>- Les réformes qui amènent le CPE à entrer dans la sphère du pédagogique sont acceptées par les CPE mais pas par l'ensemble des profs et certainement plus facilement par ceux (passionnés) qui ont la vision suivante : "Y'a pas de gens avec des cases et des missions bien particulières et finalement on est vraiment TOUS dans une Communauté Scolaire et on travaille TOUS pour les élèves."</p> <p>- La collaboration se fait notamment plus facilement avec les PP et leur rôle bien particulier qui les amène à faire aussi le suivi de l'élève avec lien au famille et orientation</p> <p>P23:- La collaboration CPE/prof s'appuie sur la personnalité des acteurs, mais aussi leur professionnalisme (= communication + travail ensemble)</p> <p>- Intérêt de la collaboration = vis à vis de l'élève, avoir une cohérence grâce à la communication, par rapport à ce qu'ils peuvent faire où ne pas faire vis à vis de chacun, être en lien avec les familles, + pour que chacun échange les informations qu'il a et que l'enseignant comprenne la situation de l'élève : "Y'a aucun élève qui peut réussir sa scolarité si, au niveau personnel, il vit des choses hyper difficiles. C'est impossible, ce n'est pas compatible." "Alors ça n'excuse JAMAIS rien mais ça explique beaucoup de choses." = prise en compte par tout le monde du mal être de l'élève</p> <p>- Le CPE "centralise toutes les infos concernant les élèves (ce qu'il vit, comment ça se passe en classe, les actions mise en place) et ensuite redistribution de ces infos pour que l'élève réussisse sa scolarité : "Redistribuer certaines infos en quelque sorte, ou en tout cas aux personnes envers qui c'est nécessaire, pour pouvoir faire en sorte de mettre en place tout ce qui faut pour que l'élève réussisse sa scolarité."</p> <p>- Y a t-il rétention d'infos de la part des CPE? : "Comme forcément, l'élève qui va pas bien, il y a un suivi psy, on informera juste le professeur qu'il ne va pas bien et qu'il y a des choses qui sont mises en place. Et que du coup parfois en classe, il peut ne pas être très attentifs etc... et qu'on continue à être vigilant, d'en discuter etc..."</p> <p>P24: - La collaboration s'installe plus facilement dans un établissement avec beaucoup de situations compliquées : communication nécessaire au vu du contexte, une collaboration qui s'impose = "les profs sont obligés de transmettre au CPE"</p>	<p>P23,24: - Une répartition du travail dans les faits et les procédures : dans les situations de non respect des règles c'est toujours le CPE qui est interpellé, "en même temps c'est ce qu'on demande" de part les procédures par exemple</p>
---------------	--	---	---

Entretien	Talons sociologique	Quelle conception du métier de l'autre ? / Quelle conception de l'autorité / Connaître les représentations de chacun	La gestion de conflit / Quel rôle donné / comment on agit ?
CPE 2	Homme +55ans 25 ans d'expérience au sein du même EPLE/ n'a connu qu'un seul EPLE	<p>P24: - La collaboration: c'est une question de personnalité, elle s'établit avec le temps : plus facile pour les anciens profs d'aller voir le CPE ↔ à contrario, les plus jeunes profs ont une certaine appréhension hiérarchique de la relation au CPE(mais refus du CPE de ce type de relation, elle s'appuie beaucoup sur de l'informel</p> <p>P25: - L'autorité des jeunes prof est mise à mal par la "rugosité" des élèves : <i>"ils vont essayer d'être sympa mais ils se font bouffer quand même."</i> = manque d'expérience et pas assez formés face aux élèves,</p> <p>- Pb dans la collaboration: Décalage entre un ancien CPE "à cheval sur les notions de respect, de façon de parler et la nouvelle génération des profs qui acceptent l'inacceptable,</p> <p>P26: - Le rôle du CPE c'est : <i>"je vois beaucoup mon travail dans le rappel des règles", "être sur le terrain", "relayer le travail des surveillants", "avoir des rapports de proximité avec les profs" = communiquer pour qu'il y ait une cohérence dans notre travail afin d'éviter le cloisonnement "j'ai souvent trouvé qu'il y avait un cloisonnement entre les profs, la vie scolaire, les CPE(...) je trouve que ce n'est pas très bon".</i></p> <p>- Cette cohérence dans la collaboration existe grâce à la stabilité des équipes qui se connaissent depuis longtemps et dont les élèves connaissent le fonctionnement (ce qui peut se faire ou non),</p> <p>- Cette cohérence suppose aussi ce non cloisonnement: <i>"c'est important qu'il y est ce maillage et que chacun n'est pas forcément retenu dans son rôle"</i>, le CPE peut aussi s'ouvrir à d'autres rôle que celui lié à la sanction comme l'animation du foyer</p> <p>- Pour qu'il y ait une collaboration : il faut qu'il y ait une confiance entre les CPE et les profs et une proximité (connaître les profs, aller échanger dans la salle des profs</p> <p>P27: - La collaboration sur la durée entre prof et cpe peut avoir des effets positifs pour la réussite scolaire des élèves : <i>"on a eu une démarche de discussion, de quelques heures d'études obligatoires, valoriser les points positifs et puis bon à chaque fois qu'il y a avait une prise de bec, parce que c'était récurrent, dès qu'il y avait un conflit, ça montait dans les tours etc...on a toujours désamorcé la situation en disant bon bah écoute non on ne dit pas ça...il y a un message qui est passé"</i>. + un suivi de proximité entre CPE et prof, un lien avec le PP proche des élèves, et "puis finalement les élèves sont "entrées dans le moule"</p> <p>- Il existe encore un clivage entre les enseignants et les CPE et leur rôles traditionnels d'un côté l'enseignement et de l'autre la discipline, Il y a encore <i>"des profs qui disent « ah bah il y a encore des élèves qui font les zwaves dans les couloirs mais c'est pas mon problème...moi je suis prof"</i></p> <p>P28: Les cpe prennent le relai des prof sur l'aspect pédagogique, il faut une unité dans les équipes : <i>"Il faut que les élèves aient le sentiment qu'il y ai une unité dans l'équipe, profs, cpe même surveillants"</i></p> <p>- Importance du travail en équipe en incluant les surveillants qui peuvent travailler avec prof</p>	<p>P24: - Deux profs de profs: ceux qui font appel au CPE pour des questions de discipline ou absentéisme et ceux qui vont venir échanger régulièrement avec les CPE lorsqu'ils détectent un élèves en difficulté</p> <p>- Les profs attendent du CPE : des réponses, du soutien, du relai, de l'intervention auprès des familles, de la médiation entre eux et les élèves afin <i>"de mettre les problèmes à plat et de trouver des solutions", "c'est de la remobilisation qu'on fait dans certains cas"</i></p> <p>P25: - Deux types de gestion du conflit par les profs: ceux qui vont gérer tout seul (ne partagent pas leurs difficultés) et ceux qui viennent sans arrêt pour signaler le moindre fait et geste de l'élève</p> <p>- De façon générale : les profs ont tendance à ne pas relayer l'information et à minimiser les actes des élèves (surtout les plus jeunes) <i>"certains profs qui acceptent parfois l'inacceptable peut-être en pensant que tant que ça dépasse une certaine limite c'est encore acceptable selon leur critère"</i>. Ils ne viennent voir le CPE que lorsque la <i>"ligne rouge est dépassée"</i>, <i>"il y en a beaucoup qui temporisent mais finalement c'est contreproductif"</i></p> <p>P26: - Quoiqu'il en soit le CPE doit aller toujours dans le même sens que le prof = relation de soutien : <i>"Mais d'une manière générale, moi je vais dans le sens du professeur et il faut toujours essayer d'arrondir les angles..."</i> même si ce sont des profs laxistes, qui se font débordés</p>

CPE 3	- Femme, TZR depuis 6 ans, connu de nombreux établissements	<p>P28: - Pour les profs ce n'est pas eux de gérer les situations problématiques d'un élève, pas leur rôle (la sphère privée de l'élève n'appartient pas au prof) + prof qui ne sentent pas capable de gérer ces situations : <i>"à partir du moment où ils constatent qu'un élève ne va pas bien...euh...certains estiment que ce n'est pas leur rôle de questionner l'élève sur sa vie perso, ou sur son ressenti ou sur son mal-être, d'autres ne s'en sentent pas capable"</i></p> <p>P29: - La collaboration c'est une question de personnalité du prof et de sa façon de bosser, + une question de confiance dans la relation entre prof et CPE : 2 types de collaboration = l'une basée sur le partage des informations de façon régulière, en amont, et l'autre au moment du conflit qui <i>"lâchent le bébé"</i> au CPE notamment parce qu'ils se sentent dépassés par la situation + risque de dégradation du fonctionnement du groupe classe,</p> <p>- Pour rompre les clivages dans la collaboration: nécessité de temps, de communication, d'apprendre à connaître son interlocuteur, de lui rappeler que le CPE n'est pas que là pour punir = positionnement clair du CPE // à ses missions et rappelle aux collègues</p> <p>- Ce clivage dépend aussi de la représentation et des attentes du CE : <i>"ça dépend aussi de la politique éducative du chef d'établissement. Si le chef considère que le CPE est là comme celui qui doit poser toutes les heures de retenue et gérer toutes les exclusions de cours...bah euh... c'est compliqué de montrer qu'un CPE n'est pas là que pour ça quoi... Je pense que le CPE fait beaucoup mais c'est aussi un ensemble"</i> = type de collaboration dépend de la politique d'un établissement</p> <p>P30: - cela dépend aussi des caractéristiques propres à l'établissement <i>"Bah de la politique de l'établissement mais aussi de la structure même de l'établissement...euh...tu ne fonctionnes pas de la même façon dans un petit collège au milieu de la campagne et un petit collège au milieu de la Roseraie...voilà...c'est différent quoi."</i></p> <p>- Une collaboration idéale pour la gestion de conflit = une gestion basée sur la communication, confiance, <i>"que la gestion se fasse ensemble...que l'enseignant ne se dise pas je prends mon problème et je le pose sur le bureau du CPE et que le CPE s'en occupe"</i></p> <p>- La collaboration va être différente selon que la situation de conflit soit individuelle ou vis à vis du groupe</p> <p>- Rôle du prof: ils sont dans la transmission des savoirs mais aussi dans la formation des futurs citoyens avec la nécessité de transmettre des valeurs, savoirs être, savoirs faire.</p> <p>- Si le prof ne vient pas collaborer dans les situations de conflit régulières, c'est au CPE de faire la démarche de l'interpeller pour proposer de la médiation entre lui et les élèves, si difficulté dans le travail en commun alors le CPE a aussi le rôle d'en faire part à la direction : <i>"Je pense que c'est important d'en parler à la direction pour ne pas que ce genre de situation explose en conseil de classe..."</i> = le CPE doit être vigilant à ce que les situations de conflit ne prennent pas plus d'ampleur et ne mettent encore plus en difficulté les profs</p> <p>- Ce qui empêche la collaboration = peur du prof d'être jugé et remis en question,+</p> <p>P31: des enseignants <i>"en fin de carrière qui étaient un peu blazés par leur boulot, par l'élève en lui-même qu'ils pouvaient qualifier de futur délinquant alors que voilà...c'était des petits mimi euh...période d'ado et qui avaient une vision du CPE plus disciplinaire et qui pouvaient me considérer comme étant trop laxiste."</i> = différence de vision de l'autorité en fonction de la génération de chaque professionnel (conflit de génération en jeu ici)</p> <p>- Ce malaise existe lorsqu'un professeur ou un CPE (souvent plus ancien) a une représentation de l'autorité (plus autoritariste) qui est en décalage avec le public accueilli et l'autre professionnel en face de lui qui est plus sur une autorité éducative</p> <p>- Pour la réussite scolaire des élèves, cette collaboration est pourtant importante car elle suppose du lien entre les professionnels visible pour les élèves et une cohérence de pratique malgré les rôles différents = cadre rassurant pour l'élève qui aide à sa construction et qui peut lui donner envie ou non de venir à l'école, de bosser</p> <p>- Une collaboration que l'on peut comparer à l'alliance éducative des parents : <i>"c'est comme un même avec son père et sa mère...si les deux n'ont pas le même discours, il y a un moment où voilà ce n'est pas stabilisant pour lui."</i></p> <p>- Répartition du travail : place centrale des professeurs vis à vis du savoir et avec l'aide des CPE idée de créer une dynamique de travail commun sur divers projets et notamment les éducation à : <i>"j'ai envie de dire que l'enseignant apporte les savoirs fondamentaux et puis après il peut faire appel aux CPE pour ...essayer de dynamiser, (...)",</i> chacun apporte pour créer des projets communs</p>	<p>P28: - Les profs interpellent les CPE quand ils repèrent des problèmes de comportement/attitude chez les élèves (repérage d'un mal être, d'un changement d'attitude, d'un pb disciplinaire = manquer de respect)</p> <p>- Attente d'une prise de relai de la part du CPE pour gérer les situation complexes et faire le lien avec les autres acteurs (inf, AS, Psyen...)</p> <p>P29: - Deux rôles reconnus au CPE : celui de médiateur et celui de Surgé qui sanctionne et fait appliquer la règle, le respect... <i>"tu en as certains qui vont venir en me lâchant le bébé et puis voilà... tu gères, tu te débrouilles, tu punis, tu sanctionnes (...)"</i> après il y en a d'autres qui attendent de moi que...<i>"un peu un rôle de médiateur...parce qu'ils sentent que la communication n'est plus possible et qu'il y a besoin d'une tierce personne"</i></p> <p>P30: - Le CPE peut aussi avoir le rôle de conseiller vis à vis des professeurs en situation délicate face aux élèves de façon individuelle où collective = accompagnement, rassurer des profs en difficulté en leur conseillant telle où telle attitude face à la classe où à un élève (cas d'une jeune prof prenant ses fonctions) : cela ne se fait qu'à la demande des profs, lorsqu'ils lancent des perches : <i>"quand je les connais ou quand je sens que eux viennent vers moi en me disant que non ça n'a pas été aujourd'hui...lorsqu'ils me lancent des perches..."</i></p> <p>P31: - <i>"ça ne met jamais arrivé de ne pas réussir à travailler avec un enseignant...euh...parfois c'était moins agréable, moins fructueux...euh...ou moins positif...mais je n'ai jamais eu d'enseignant qui ont refusé de..."</i></p>
-------	--	---	--

<p>CPE 4</p> <p>-- Homme -- 6 ans d'ancienneté dans l'établissement -- LP -- expérience en collège de banlieu</p> <p>CPE 4 / Suite</p>	<p>P32: - Il y a aussi les familles qui ont la conception du Surgé : mail d'une famille = "Comment il est possible que je laisse dériver une ambiance de classe...euh...que je ne tape pas du poing sur la table et que je ne sévisse pas. Souvent il ne save pas ce qu'est vraiment un CPE donc...euh...c'est nous le shérif et c'est nous qui gérons le côté discipline même en cours.... Ce sont des choses qui nous dépassent." - Collaboration difficile parfois car les enseignants voient un peu les CPE avec la direction - Pour les profs souvent, "on est responsable de la discipline...donc qu'est ce que vous faites quoi?" : ils attendent des réponses du CPE - Chaque CPE construit son identité professionnelle et peut dépasser le rôle disciplinaire, la fonction du CPE dépend de la personnalité de ce dernier : "moi je pense que chacun amène ce qu'il est et effectivement moi je n'ai pas envie de fonctionner comme ça, je ne suis pas un kaporal donc euh...Donc voilà, tu amènes ce que tu es, comment tu envisages la fonction, mais ça ça se fait parce que tu crées du lien dans la salle des profs." = La façon dont le CPE va investir sa fonction (ne pas faire que de la discipline) détermine la manière dont il va être identifié par les professeurs même si le rôle de Surgé est bien ancré chez certains. - La collaboration s'appuie sur les échanges informels (aller dans la salle des profs, manger un gâteau avec eux, fêter une naissance) et avec le temps, la connaissance interpersonnelle et professionnelle ("On arrive à se connaître...ça c'est super important".P36) de chacun favorise l'échange dans les deux sens et un travail commun : "Ceux que je connais, ils savent qu'il n'y aura pas de jugement de ma part, il n'y aura pas tout ça et euh...ils peuvent trouver un appui ici. On trouve des solutions ensemble quoi, c'est pas à moi de trouver la solution..." P33: - La collaboration diffère d'un établissement à l'autre (Collège/ Lycée, ancien fonctionnement EPLE: les profs n'ont pas les mêmes attentes vis à vis des CPE, taille de l'établissement avec beaucoup de profs qui ne facilite pas l'interconnaissance). Quand un nouveau CPE arrive : "Dans tous les postes que j'ai pris, je prends une situation telle qu'elle est, c'est à dire que je n'arrive pas avec mes gros sabots en disant on va changer ça, moi je fonctionne comme si, comme ça...faut vraiment s'adapter au fonctionnement de l'établissement pour petit à petit voilà..." - Le CPE doit chercher l'alliance en douceur avec les profs pour éviter de "se mettre une salle des profs à dos...et après ça bloque toute possibilité de travailler." - Les profs doivent aussi avoir une posture d'autorité dans leur classe et le CPE seul ne peut pas représenter cela vis à vis des élèves car le prof se retrouve seul face à sa classe : les profs sont fatalement confrontés à ce champ disciplinaire - Différence entre les profs et les CPE fondamentale : les profs interviennent face à un groupe classe et pas toujours simple de poser son autorité par rapport à une relation individuelle avec un élève - La collaboration doit permettre d'éviter les conflits, permet au CPE de questionner l'aspect pédagogique du professeur de façon délicate : "leur rappeler que si les élèves ne sont pas toujours très attentifs, c'est peut-être parce que...alors il faut y aller sur des œufs, mais peut-être que la dimension de travail, de pédagogie n'est pas toujours bien fait, ils s'emmerdent quoi, ce n'est pas très jolie ce que je dis mais... ils s'emettent, quand ils ne sont pas en activité... Il y a cette dimension là, si tu te moques d'eux parce que tu ne leur offres pas des cours bien structurés, si tu ne sais pas où</p>	<p>P32 : Interpellation du CPE en cas de pb de comportement essentiellement - Rôle de conseil du CPE surtout vis à vis de prof nouveau : "un nouveau collègue qui n'a jamais enseigné, il est un peu..bah voilà, il ne sait pas trop comment faire, il connaît pas le règlement intérieur donc il ne sait pas comment fonctionner pour tenir des élèves, c'est un rôle de conseil. Ca je l'ai toujours fait, au collège comme au lycée...régulièrement...ça arrive que des collègues enseignants viennent me solliciter pour du conseil."; même si il arrive que des anciens profs interpellent quand ils ne comprennent pas une situation - Dans la gestion d'un conflit, le rôle principal donné : "le rôle de celui qui met des heures de retenue, fin voilà...celui qui puni un petit peu" P33 : -Le CPE doit faire en sorte de responsabiliser les profs dans ces situations de conflit : "C'est les amener à comprendre qu'à distance je ne peux pas faire grand chose et que la sanction ...ce n'est pas forcément la solution." et que cela reste leur situation et qu'ils doivent trouver leur solution seul ou en lien avec le CPE : "les amener à réfléchir et à en sortir des solutions, parce qu'on n'est pas donneur de solution" - Possibilité alors d'interpeller le CPE en tant que médiateur: chacun entend le discours de l'autre et cela permet l'expression des ressentis P34: Rôle de médiateur = faire verbaliser les élèves "la parole est lâchée. Ca permet de vider son sac", les faire prendre conscience de leur comportement inadapté : "le faire amener à comprendre que l'attente du prof n'est pas en adéquation avec son travail donc après soit il redescend...après ça peut être une triangulation avec le prof". P35: - En LP il existe une mission importante de sécurité à assurer vis à vis des élèves en cours : rôle du CPE par rapport à cela peut être sollicité "collectivement il faut faire en sorte que l'ambiance soit propice au travail." : le CPE peut intervenir dans la classe si les profs le sollicite, - Le CPE favorise aussi les conditions positives pour les apprentissages en travaillant sur le bien-être des élèves "évacuer tout ce qui peut les perturber, les parasiter"</p>
--	---	--

	<p>tu vas, c'est normal qu'ils te bordelisent.</p> <p>P34: - La collaboration s'appuie sur les échanges informels, sur le fait de faire la démarche d'aller vers les profs, sur une disponibilité du CPE capable d'être à l'écoute même entre deux portes = disponibilité dans les actes et les faits (portes ouvertes, re-parler au prof d'un échange) "c'est à travers ses liens là qu'on arrive à se dire les choses aussi de manière apaisée...quand on créait du lien bah on arrive à se dire plus de choses aussi que si on reste sur une position où l'on voit jamais les profs ou si on les voit c'est parce qu'ils viennent avec leur sac à dos bien chargé et qu'il est déjà bien trop tard parfois"(P36) - La collaboration est possible si il n'y a pas de jugement et si l'on garde comme objectif prioritaire le fait d'amener les élèves au travail - La collaboration est possible quand l'autorité des profs n'est pas remise en question : Nécessité de neutralité du CPE pour ne pas mettre les profs en porte à faux vis à vis des élèves : ne pas remettre en question les décisions des profs même si on n'adhère pas toujours quitte à lui en reparler après (ex: exclusion excessif de cours) P35 : - Autre rôle important du CPE selon lui : accueillir les élèves en tant qu' individualité, être à l'écoute des difficultés des élèves : "faire en sorte que la vie scolaire soit un lieu...un refuge entre guillemets quoi...où ils peuvent venir, pas toujours pour se faire engueuler quoi. Ca c'est important déjà. C'est à dire les reconnaître en tant qu'être humain et pas qu'en tant qu'élève (...) ça serait se leurrer de penser que les problèmes ils les laissent à l'entrée. Ils viennent avec leur problématique. Donc si déjà ils savent ...qu'ils ont la possibilité de venir ici, un petit havre de paix entre guillemets avec du sourire, de l'accueil de la part des surveillants...bah c'est déjà pas mal, pour moi c'est la première des choses" P36: - L'entrée des CPE dans la sphère pédagogique : difficile par manque de temps, beaucoup d'injonction du ministère mais pas vraiment les moyens de le faire + "Quand est-ce qu'on a le temps de se poser pour réfléchir à ce qu'on fait". - De plus se manque de temps amène des pratiques différentes, certains CPE s'investissent dans la sphère péda avec heure de vie de classe et d'autres non + cela dépend de la sollicitation des profs parfois comme en LP en cas de besoin de sécurité en cours</p>	
--	--	--

Annexe 11

Classification par thématique

Conception de la prise en charge :

1/ Les profs : une pratique **individuelle** de la gestion de conflit avec les élèves (R/P)

- une question de légitimité engagée face à la classe
- éviter un aveu de faiblesse vis à vis de ses collègues CPE/ Prof
- liée à des pratiques professionnelles individuelles depuis toujours ??(le prof est seule dans la classe)

2/ La prise en charge nécessite une **confiance** entre les professionnels (R/P)

- besoin de construire une confiance : cela demande du **temps** ? (//ancienneté)
- enjeux des **rapports humains** / des affinités / des personnalités qui facilitent ou non la coopération
- enjeux de la **communication** = transmission des infos essentielle pour une relation de confiance (=reconnaissance de l'autre) relatif au positionnement professionnel de chacun

MAIS pb qui s'oppose à cette nécessité de communication (identifié par certains profs) : le CPE fait de la rétention d'information et trouve ainsi sa légitimité dans cet acte là selon certains profs (O/P)

- Les CPE partagent aussi cette nécessité d'établir un lien de confiance : cela dépend des aptitudes de chacun à aller vers l'autre + du contexte de l'EPL : taille, public accueilli etc...= ne favorise pas l'interconnaissance quand c'est un gros EPLE (R/CPE)
+ la confiance s'instaure avec les années d'expériences (selon le vieux CPE) (O/CPE)

3/ Une priorité donné à la poursuite du cours en cas de conflit avec l'élève : (R/P)

- un objectif qui ne se perd pas de vue : avancer dans le programme
- un souci d'efficacité du cours toujours sous-jacent pour le professeur

4/ Externalisation en dehors des cours du traitement des situations de conflit : (R/P)

- Conscience de "l'oeil du groupe" donc la gestion s'effectue après les cours, en dehors du regard du groupe,
- La résolution du conflit passe par le dialogue et l'écoute de l'élève (<=> incompatible en cours??)
- Élément facilitant la gestion du conflit : la faculté de l'enseignant à prendre en compte l'élève dans sa globalité, pas seulement en tant que sujet apprenant. Être à l'écoute. (R/CPE)

5/ Deux types de collaboration prof-CPE identifiées (R/CPE)

l'une qui apparaît essentiellement dans les situations de crise = "on passe le bébé au CPE" (R/P)

l'autre basée sur le partage d'informations de façon régulière, en amont

Représentation des métiers :

1/ CPE est expert de la résolution de conflit (R/P)

- le CPE est formé pour cela
- le CPE doit avoir des capacités professionnelles lui permettant de proposer des solutions pour résoudre le conflit (attente de tous les profs ?)
- le CPE connaît d'autres éléments de la vie de l'élève

2/ Le CPE complémentaire des enseignants, en permettant prise de recul // à la situation (R/P)

- “Il est complémentaire de ce que nous on fait en terme de savoir quoi”
permet une vision d'ensemble de l'élève
- le CPE doit centraliser toutes les infos sur l'élève et les communiquer : qu'est ce qu'on partage, qu'est ce que l'on ne partage pas ⇒ selon CPE pas le même avis = certains passent des infos et d'autres retiennent certaines infos (O/CPE)

3/ Les professeurs manquent de formation pour gérer le conflit (R/P)

- les profs gèrent essentiellement les conflits relatifs à l'aspect pédagogique (R/CPE + R/P?)

4/ Pour les professeurs le temps du savoir (l'enseignement) prend le dessus sur le temps éducatif (R/P)

- Lien avec l'ancienneté ??
- champ de prédilection du prof = celui du pédagogique/ de l'enseignement même si il sont de plus en plus contraint de devenir éducateur
- délégation au CPE de cet aspect éducatif SAUF pour les PP dont la fonction engage à intervenir plus sur le champ éducatif (revoir dans les entretiens si cela se vérifie?) (O/P?) / = collaboration plus évidente avec les PP selon les CPE (R/CPE)
- il y a deux profils de profs = ceux qui ne s'investissent que sur leurs heures de cours (et point, soit par manque de temps où manque d'envie, cf ex) et ceux qui sont passionnés, intéressés et motivés qui vont investir leur fonction au delà des heures de cours et en collaboration avec la vie scolaire plus facilement (échanges + mise en place de projets) (R/CPE)
- pour certains CPE : les profs ne se sentent pas concernés par ce qui se passe en dehors des murs de la classe (O/CPE)

5/ Le CPE est là pour le rappel à l'ordre : image du Surgé présente encore (R/P)

- Lien avec l'ancienneté des profs mais aussi des CPE
“important d'avoir quelqu'un de solide au dessus”
- Le CPE est là pour rappeler le cadre et les règles (idée générale partagée par les CPE et surtout les plus anciens) = 1ère mission d'après celui qui a 25 ans d'ancienneté dans le même EPLE. Idée que lorsqu'il y a un pb de comportement le CPE est interpellé pour mettre une sanction le plus souvent. (R/CPE)

6/ L'autorité du prof est incontestable et doit être respectée (O/P)

- (prof avec de l'ancienneté)
- Encore en lien avec la transmission de savoir
- Un reste d'autorité autoritariste?

Elle s'appuie sur la mise en oeuvre de qualités personnelles et professionnelles (le ton, les mots employés, garder le contrôle, capacité de régulation dans le cours où de report à l'extérieur du cours, écoute, dialogue...)

=> Opposition de cette idée d' "autorité incontestable basée sur le savoir" avec la position suivante:

Cette autorité doit évoluer : (O/P)

(prof plus jeune)

développer l'écoute, le dialogue

avoir une prise en compte plus globale de la situation de l'élève

"excuse le comportement de l'élève et comprend le possible désintérêt face au cours"

!! En parallèle les plus anciens CPE pensent que L'autorité des jeunes profs est difficile à acquérir car manque d'expérience et mal formés (O/CPE)

6-7/ Les prémices d'une nouvelle place et vision du métier de professeur : (O/P)

(chez les jeunes prof et CPE) *Vérifier critère de l'ancienneté ??*

-Les profs ne sont pas là que pour transmettre un savoir, *"mais pour entendre ce qui se passe pour l'élève"* (O/P)

-de + en + = nécessité d'avoir une cohérence d'intervention auprès des élèves (R/P + R/CPE)

-Jeunes profs davantage sensibilisés au bien-être de l'élève, au climat de classe, etc. et les projets communs avec les CPE sont plus facilités. Anciens professeurs, essoufflement et renfermement dans leur mission d'enseignement (vision des plus jeunes CPE)

+ prémices d'un autre modèle de collaboration (O/CPE)

- Importance des temps d'échange informels / capacité d'écoute et de non jugement => pour faciliter les échanges avant d'arriver à la situation de crise = prévention (avis d'un CPE plus jeune/ connu plusieurs EPLE)

-Intérêt de la communication pour rompre les représentations de chacun et faire entendre ses valeurs éducatives (pas évoqué par le CPE avec + d'ancienneté)

8/ Le CPE = Médiateur (R/P et R/CPE)

(avis des enseignants et CPE plus jeune)

le CPE peut jouer le rôle de médiateur

dans ce rôle il y a une attente d'une prise de relai,

CPE = apporte conseil + vision plus élargie de l'élève

9/ Autre frein à la collaboration :

- lorsque les CPE sont assimilés à la direction (R/CPE)

- les pb liés à la différence de génération entre les professionnels =

jeunes profs ont une appréhension hiérarchique de la relation au CPE = vision d'un vieux CPE (O/CPE)

jeunes profs acceptent l'inacceptable en classe = pas les mêmes repères éducatifs avec l'ancien CPE + différence de conflit générationnel (O/CPE)

Forme scolaire :

1/ Un temps scolaire qui ne facilite pas la collaboration : (R/P)

- pas de temps / d'instances prévues pour l'échange entre les prof et CPE (ne facilite pas le travail sur des projets communs, ni la construction d'une coopération éducative)
- cloisonnement trop important entre l'enseignement et la vie scolaire
- surcharge de travail pour les uns et les autres et surtout pour vie scolaire de fait, des urgences parfois gérées directement par la direction
- des profs contraints par le temps scolaire et les programmes ne permettant pas d'investir le champ éducatif : c'est donc au CPE de faire en sorte de dépasser "la collaboration que pour des faits de crise"(O/P)

rythme scolaire + missions CPE, ne permette pas de trouver facilement du temps pour que CPE s'intègre dans le sphère péda **(ancien CPE ne pense pas avoir sa place !)**

2/ La dimension de l'établissement

- ne permet pas l'interconnaissance des professionnels entre eux et le travail en commun (R/CPE)

3/ Le climat scolaire / le relationnel + ou - conflictuel avec les élèves

4/ Une politique de l'EPLÉ à la base d'une réelle collaboration ou non

- L'intérêt de la politique soutenue par l'EPLÉ va faciliter ou non le travail en équipe (mise en place d'instance de travail collaborative par ex) (R/CPE)

Annexe 12

Classification des idées par récurrence et opposition

Identifier les récurrences et les oppositions dans les deux discours.

Entre les professeurs :

<i>Les récurrences</i>	<i>Les oppositions</i>
<p>-besoin de construire la confiance / enjeux des rapports humains, des affinités</p> <p>-CPE expert pour la résolution de conflit</p> <p>-Profs manque de formation pour gérer le conflit</p> <p>-CPE, là pour le rappel à l'ordre (fonction du surgé encore bien présente) (lien avec l'ancienneté) <i>"important d'avoir quelqu'un de solide au dessus"</i></p> <p>-temps du savoir (l'enseignement) prend le dessus sur le temps éducatif (délègue cet aspect) (lien avec l'ancienneté ?)</p> <p>-la résolution du conflit passe par le dialogue et l'écoute de l'élève</p> <p>-collaboration CPE/Prof souvent dans les temps de crise : temps scolaire ne facilite pas cette collaboration dans des projets communs, etc... (pas de temps formalisé pour échanger entre prof/CPE)</p> <p>-enseignement et vie scolaire trop cloisonnés</p> <p>-surcharge de travail de la vie scolaire : urgence parfois passe directement par la direction</p> <p>-CPE complémentaire des enseignants, permet une prise de recul // à la situation (prof souvent dans ce besoin d'avancer dans le programme) ⇒ vision d'ensemble de l'élève</p>	<p>-l'autorité du prof incontestable (prof avec l'ancienneté) / en opposition à une prise en compte plus globale de la situation de l'élève : <i>"excuse le comportement de l'élève et comprend le possible désintérêt face au cours"</i> (prof plus jeune avec plusieurs expériences différentes)</p> <p>-relation de confiance dépend de la transmission des infos du CPE au prof / CPE souvent trouve légitimité dans la rétention d'information (avis profs)</p> <p>-C'est au CPE de se mobiliser pour passer au dessus de "la collaboration que pour les faits de crise" / profs contraint par le temps scolaire, par les programmes etc..(=<i>prof comme transmetteur du savoir, l'aspect éducatif passe après. Sauf pour les PP dont le statut facilite leur intervention dans le champ éducatif</i>)</p> <p>-Prof pas là que pour transmettre un savoir <i>"mais pour entendre ce qui se passe pour l'élève"</i> (critère de l'ancienneté : <i>jeune prof et cpe ont davantage cette vision</i>)</p>

<p>-Prof : gestion seul du conflit préféré dans un premier temps (aveux de faiblesse)/ question de la légitimité du prof face à la classe</p> <p>-CPE= Médiateur (avis des enseignant + CPE plus jeunes)</p> <p>-Importance d'une cohérence auprès des élèves</p>	
---	--

Entre les CPE

<i>Les récurrences</i>	<i>Les oppositions</i>
<p>-CPE qui rappelle le cadre, les règles (<i>première mission d'après le CPE 25 ans d'ancienneté dans le même EPLE</i>) : image surgé : problème de comportement on renvoie au CPE et on attend une sanction (le plus souvent)</p> <p>-CPE vu comme médiateur (mis en avant par certains CPE, moins anciens), attente d'une prise de relai, CPE = apporte conseil, apporte vision plus élargie de l'élève</p> <p>-Besoin d'établir un lien de confiance : dépend des aptitudes de chacun à aller vers l'autre</p> <p>-dépend du contexte de l'EPL : taille, public accueilli etc.../ ne favorise pas l'interconnaissance quand gros EPL</p> <p>-rythme scolaire + missions CPE, ne permette pas de trouver facilement du temps pour que CPE s'intègre dans le sphère péda (ancien CPE ne pense pas avoir sa place !)</p> <p>-L'intérêt de la politique soutenue par l'EPL va faciliter ou non le travail en équipe</p>	<p>-Jeunes profs davantage sensibilisés au bien-être de l'élève, au climat de classe, etc...projets commun avec les CPE plus facilités. Anciens professeurs, essoufflement et renfermement dans leur mission d'enseignement <i>//un autre avis...</i></p> <p>-Anciens profs ont établi cette confiance = plus facile de communiquer / jeune prof ont une appréhension hiérarchique de la relation au CPE (avis d'un CPE avec ancienneté sur même poste depuis +20ans)</p> <p>- Certains CPE pensent que la confiance s'instaure par les années d'expérience (ancien CPE)</p> <p>-L'importance des temps d'échange informels / capacité d'écoute et de non jugement ⇒ pour faciliter les échanges avant d'arriver à la situation de crise = prévention (avis d'un CPE plus jeune/ connu plusieurs EPL)</p> <p>-L'autorité des jeunes profs est difficile à acquérir car manque d'expérience et mal formés (avis de l'ancien CPE)</p> <p>-Décalage entre ancien CPE et jeune prof</p>

-2 types de collaboration = l'une basée sur le partage des informations de façon régulière, en amont, / l'autre au moment du conflit, on "lâche le bébé" au CPE
Le plus souvent, les CPE sont interpellés en cas de problème de comportement

-CPE parfois assimilé à la direction, collaboration plus difficile

-Certains profs ne trouvent pas leur place dans la problématique de l'élève si cela ne relève pas de la pédagogie

-élément facilitant le conflit : la faculté de l'enseignant à prendre en compte l'élève dans sa globalité, pas seulement en tant que sujet apprenant. Être à l'écoute.

-dépend du profil de professionnel : les passionnés, intéressés et motivés et il y a ceux moins investis (leurs heures de cours et point)

-Collaboration plus évidente avec le PP

-Importance d'une cohérence pour les élèves

qui acceptent l' "inacceptable" en classe

-Certains CPE pensent que les Profs ne se sentent pas concernés par ce qui se passe hors des murs de leur classe

-CPE doit centraliser toutes les infos sur l'élève et les communiquer : qu'est ce qu'on partage, qu'est ce que l'on ne partage pas ⇒ selon CPE pas le même avis

-conflit générationnel : différence de vision de la notion d'autorité par exemple

-Intérêt de la communication pour rompre les représentations de chacun et faire entendre ses valeurs éducatives (pas évoqué par le CPE avec + d'ancienneté)

Entre les CPE et les enseignants

Faire apparaître les grandes lignes de gestion d'un conflit et le rapport entre les 2 corps professionnels

Quels types de professeurs et de CPE vont se distancer ou se rejoindre ?

Le profil du professionnel	Éléments sur les représentations des uns et des autres	L'impact de la forme scolaire	Les personnes ressources
<p>-profil de la personne va gérer le conflit (ressentis vis-à-vis du conflit, en confiance, etc..) : quelle est sa limite avant d'interpeller une personne ressource ?</p> <p>-au delà des affinités personnelles, comment les professionnels arrivent à collaborer ?</p> <p>-différentes approches professionnelles face au conflit : autoritarisme / évitement</p> <p>-ancienneté dans le poste : pratiques, habitus, moins de remise en question, savoirs implicites</p> <p>-formation professionnelle différente : jeune professionnel // à la formation de CPE d'il y a 25 ans</p>	<p>-notion de hiérarchie parfois très forte ⇒ éloigne les relations professionnelles</p> <p>-CPE vu comme le surgé / CPE qui se voit comme le surgé</p> <p>-Profs attendent du CPE expert dans la résolution de conflit</p> <p>-question de la légitimité : CPE (par leur rétention d'information notamment) / prof (par le fait de ne pas communiquer de problèmes vécus en classe)</p> <p>-quand la limite de l'enseignant est dépassée : "donne le paquet" au CPE</p> <p>-L'autorité du prof comme une autorité autoritariste = ne se discute pas, elle est liée à la transmission de savoir</p>	<p>-professeur seul dans la classe</p> <p>-professeur = enseignements/ CPE=éducation, le hors-classe</p> <p>-temporalité graduée : choses que l'on garde pour soi, et celles que l'on partage</p> <p>-hiérarchie inconsciente : CPE parfois assimilé direction</p> <p>-contexte scolaire : aménagement lieux ⇒ plus facile d'aller directement à la direction que d'accéder à la vie scolaire / disponibilité des CPE</p> <p>-faible organisation des instances favorisant la collaboration</p>	<p>-La direction pour des questions qui touchent directement à la discipline au besoin de cadre</p> <p>-Professeur Principal : rôle important dans le transfert des informations et dans le lien au CPE ⇒ rôle hors enseignement qui est demandé ce qui facilite son intervention dans le champ plus éducatif</p> <p>-l'infirmière</p> <p>-l'AS</p> <p>-la COP</p> <p>-entre professeurs</p>

<p>-notion de confiance à construire</p>	<p>-Difficulté pour l'enseignant de montrer sa limite : garde pour lui le conflit</p>	<p>-Grandeur établissement et surcharge de travail : on sollicite le CPE qu'en cas de conflit important</p>	
--	---	---	--

4ème de couverture

Mots clés :

Conflit enseignants-élèves, collaboration enseignants-CPE, adaptation de l'Ecole, réussite scolaire

Résumé :

Depuis une quarantaine d'années, l'Ecole fait l'objet de nombreuses critiques quant à son fonctionnement et quant à sa capacité à favoriser la réussite scolaire pour tous les élèves. Face à une nécessité de s'adapter, au regard de l'évolution du contexte socio-économique et de l'apparition des "nouveaux écoliers", la collaboration entre enseignants et CPE apparaît comme une question cruciale. Cet enjeu de nouvelles pratiques professionnelles chez les uns comme chez les autres, se fait d'autant plus important qu'un malaise scolaire semble s'installer de part et d'autres entre les élèves et les enseignants.

Historiquement marquée par une différenciation claire et nette entre la sphère pédagogique d'un côté et la sphère éducative de l'autre côté, les réformes successives visent effectivement un tout autre fonctionnement du système éducatif français. Mais de quelle manière cette collaboration peut elle réellement se mettre en oeuvre dans les établissements scolaires ?

C'est à partir de la question de la gestion des conflits enseignant - élèves que nous avons pu identifier les leviers et les freins de ce travail collaboratif. L'analyse, fondée sur différents entretiens menés auprès des acteurs de terrain, révèle quatre grands domaines ayant un impact sur cette collaboration : la conception de la prise en charge du conflit, les représentations de chacun sur les métiers, l'impact de l'environnement scolaire et enfin, l'aspect éducatif de la gestion de conflit. Les pratiques professionnelles semblent encore bien influencées par un héritage pourtant désuet/caduc, où le CPE reste l'expert de l'accompagnement éducatif des élèves et où l'enseignant reste centré sur la transmission de savoirs. Cependant, la collaboration s'envisage aussi en fonction d'un ensemble d'autres paramètres tel que le temps, la confiance entre professionnels, l'environnement scolaire ou encore l'enjeu éducatif. C'est alors que l'on voit apparaître une possible et réelle collaboration éducative entre enseignants et CPE prenant tout son sens pour la réussite scolaire de chaque élève.

Summary :

For a few decades, school has been the object of a lot of critics about the way it works and the fact that it does not guarantee the success of all pupils.

It has become necessary to adapt to new realities such as the economical context or « new pupils ». Therefore a good collaboration between teachers and chief education advisers is crucial. The practice of new professional methods seems important regarding school unrest and tensions between teachers and pupils.

Historically divided between the teaching and educational approach, the successive reforms have aimed at reforming the French education system. The question is : how can this collaboration be really effective and implemented in French schools ?

The issue of conflicts between pupils and teachers, allowed us to identify different levers and brakes to that collaborative work. Thanks to the interviews led with the persons involved, we defined four factors impacting on that collaboration : the perception of how a conflict should be dealt with, everybody's view on each other's « job », the impact of school climate and lastly the educational aspect of conflict management.

The various professional practices are still deeply influenced by obsolete ideas on each other's role. The education adviser is seen as the expert of educational issues while the teacher would only be centered on the transmission of knowledge.

However this collaboration may be improved thanks to different factors such as time, trust between the actors involved, school climate or the educational issue.

Eventually a real and effective collaboration becomes possible between teachers and advisers, through which every pupil's success at school takes all its significance.

REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier en premier lieu notre directrice de mémoire, Madame Chauvigné pour sa patience et ses conseils tout au long de ces deux années de travail.

Un grand merci également aux nombreux professionnels disponibles pour nos entretiens et soucieux du partage de leurs expériences.